

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

COMPTE RENDU INTÉGRAL

35^e SÉANCE

Séance du mardi 14 juin 1994

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

1. **Procès-verbal** (p. 2501).
2. **Programmation militaire pour les années 1995 à 2000.**
Discussion d'un projet de loi (p. 2501).
Discussion générale : MM. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense ; Jacques Genton, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

MM. Maurice Blin, rapporteur pour avis de la commission des finances ; Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; le ministre d'Etat ; Ernest Cartigny, Yvon Bourges, Jacques Golliet, Michel d'Aillières, Jean-Pierre Masseret.

3. **Candidatures à une commission mixte paritaire** (p. 2532).
Suspension et reprise de la séance (p. 2532)

PRÉSIDENTE DE M. ROGER CHINAUD

4. **Décision du Conseil constitutionnel** (p. 2532).
5. **Nomination de membres d'une commission mixte paritaire** (p. 2532).
6. **Programmation militaire pour les années 1995 à 2000.**
Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2532).
Discussion générale (*suite*) : MM. Jean-Luc Bécart, François Lesein, Serge Vinçon, Jacques Machet, François Trucy, Roland Bernard, Jacques Habert, Jean Garcia, André Vallet, Michel Caldaguès, Daniel Millaud, Albert Voilquin, Paul Loridant.
Renvoi de la suite de la discussion.
7. **Transmission de projets de loi** (p. 2554).
8. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 2555).
9. **Ordre du jour** (p. 2555).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

La séance est ouverte à seize heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 1995 À 2000

Discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi (n° 481, 1993-1994), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000. [Rapport n° 489 (1993-1994) et avis n° 493 (1993-1994).]

Dans la discussion générale, la parole est à M. le ministre d'Etat.

M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le projet de loi dont la discussion s'ouvre aujourd'hui au Sénat est marqué par trois caractères qui en éclairent la portée, le contenu et la véritable dimension.

Il est nécessaire au pays tout entier. Il est ambitieux. Il est l'expression d'une très forte volonté politique.

Nécessaire, ce projet de loi l'est, d'abord, pour l'ensemble de la communauté nationale. Nous devons, en effet, l'affirmer ici les uns et les autres : une loi de cette nature n'est pas seulement l'affaire du Gouvernement, ni seulement l'affaire du Parlement, même si c'est, pour l'un et pour l'autre, c'est-à-dire pour vous et pour moi, une responsabilité essentielle.

Elle ne concerne pas non plus uniquement les militaires ou les industriels, même si chacun l'attend avec impatience, inquiétude ou espérance. Elle est d'abord et avant tout l'affaire de la nation elle-même, que vous représentez, et qui doit savoir ce qui tient à son existence même, ce qui éclaire ses engagements à l'extérieur, ce qui est fait de la force qu'elle délègue, ce qui est accompli sous son drapeau, ce qui est fait, enfin, de ses ressources et de sa jeunesse.

Nécessaire, le projet de loi qui vous est proposé est également ambitieux. D'abord, parce que la France considère qu'elle a des responsabilités particulières dans ce

domaine : responsabilités internationales, qui tiennent à son statut de membre permanent du Conseil de sécurité, à sa dimension de grande puissance maritime et à son caractère de puissance nucléaire ; responsabilités industrielles, aussi, qui font de notre pays - il est sans aucun doute au premier rang européen pour l'industrie d'armement - le pivot de toute organisation future du continent.

Ambitieux, ensuite, ce projet de loi l'est dans sa dimension et dans sa portée. A l'horizon où elle se projette - je le rappelle devant vous, mesdames, messieurs les sénateurs - la défense française, dans ses effectifs civils et militaires, atteindra plus de 579 000 hommes, ce qui en fera, en l'an 2000, malgré certaines réductions nécessaires de format, le volume de forces le plus important du continent européen.

D'ailleurs, à cette échéance, elle possédera également le deuxième budget occidental de défense. Comme vous le savez, dans cette loi, sont engagés plus de 613 milliards de francs d'investissements et est assurée une progression annuelle des crédits d'équipement de 0,5 p. 100 hors inflation, en francs constants, et de 1,5 p. 100 à partir de 1997 si la situation économique le permet. Enfin, sera assuré ou engagé, pour nos forces, le renouvellement quasi intégral des armements qui sont nécessaires.

Nécessaire et ambitieux, le projet de loi qui vous est soumis traduit, enfin, une très forte volonté politique.

Cette volonté s'exprime par des choix décisifs. Le premier consiste à donner à nos forces les équipements qui leur permettent d'accomplir leurs missions. Pour ne citer que quelques exemples - je ne prétends pas à l'exhaustivité - elles disposeront, au tout début du millénaire prochain, et pour ne parler que du matériel nouveau : d'un porte-avions nucléaire avec sa flottille d'avions de combat Rafale et ses avions de guet aérien ; d'une division et demie équipée de chars Leclerc ; de deux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération ; d'un système satellitaire d'observation cohérent ; d'une capacité nucléaire intégralement préservée et modernisée ; d'une arme de précision tirée à grande distance ; de systèmes de transmission, de commandement et de communication de nouvelle génération.

Je n'ai cité que quelques-uns des programmes les plus importants que nous aborderons dans notre discussion.

Ce projet de loi traduit une volonté politique non seulement dans l'équipement de nos forces, mais aussi dans le soutien aux hommes qui les servent. Service national, fonction publique militaire, politique des réserves, renforcement de l'encadrement, prévision des effectifs, professionnalisation : chacun de ces chapitres, abondamment abordé depuis la guerre du Golfe, trouve dans la loi un élément de réponse.

Enfin, cette volonté politique a consisté, tout au long de la préparation de ce texte, à respecter nos institutions. S'il est un domaine où le respect scrupuleux de la loi fondamentale, dans sa lettre et dans son esprit, doit s'exprimer et se traduire, c'est bien celui de la défense, domaine où la querelle partisane ne devrait pas prévaloir, même si la tentation existe ici ou là.

Je revendique avec sérénité, pour l'avenir, l'esprit dans lequel ce texte a été préparé. Sans aucun compromis avec quiconque, sans aucune entrave, il a été élaboré par le Gouvernement, soumis au conseil de défense, examiné par le Conseil d'Etat et présenté au conseil des ministres avant de vous être proposé.

Le Président de la République est le chef des armées ; le Gouvernement donne des ordres à l'institution militaire ; le Premier ministre, selon l'article 21 de la Constitution, est responsable de la défense nationale ; le Parlement examine la loi de programmation. Chacun aura joué, en l'espèce, le rôle que la Constitution lui donne.

Nous en sommes parvenus à la dernière étape, la plus importante, et je ne doute pas que le Sénat, comme il l'a déjà fait à travers ses commissions – je remercie notamment M. de Villepin, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour l'attention et la lucidité avec lesquelles il a examiné ce texte – je ne doute pas, dis-je, que le Sénat étudiera ce projet de loi avec l'esprit de gravité et de responsabilité dont il sait donner la preuve lorsqu'il s'agit de l'essentiel.

Au moment où nous abordons l'examen de ce texte, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est vers celles et ceux, civils et militaires, qui le mettront en œuvre que va ma pensée, vers les femmes et les hommes qui, sous l'uniforme, portent les couleurs de la République.

Sollicités en permanence, désireux de servir leur pays avec force, courage et dignité, engagés dans des réformes profondes et faisant face, en même temps, à des opérations complexes, quasi quotidiennes, souvent loin de nos frontières, nos soldats méritent votre confiance, celle du Gouvernement, celle du pays tout entier.

En même temps que je le fais pour vous-mêmes, c'est devant eux, vous le comprendrez, que je souhaite analyser, en vous présentant ce projet, les trois volets qui le composent ; ils sont simples et forts, et constituent pour moi autant de mots d'ordre : choisir des priorités, assumer nos responsabilités et définir une ambition. C'est à chacun de ces points que je souhaite maintenant m'attacher.

J'aborderai, d'abord, les priorités de la loi de programmation.

Rendre plus cohérentes, plus denses, plus opérationnelles nos forces, assurer l'avenir de l'industrie de défense, tels sont les enjeux de cette loi de programmation. Ce sont, vous l'aurez observé, les priorités du Livre blanc. Ce sont aussi, faut-il s'en étonner ? – les priorités de la programmation.

La guerre du Golfe a montré que nos armées souffraient de nombreuses lacunes, d'ailleurs mises en valeur, même si depuis, avec beaucoup d'acuité, nous nous efforçons d'y remédier : moyens de renseignement insuffisants ; moyens aériens en difficulté en cas d'engagement de nuit ; régiments dépouillés pour l'engagement de 15 000 hommes.

Il était donc de ma responsabilité de vous présenter un texte qui tende à remédier à nos faiblesses, tout en veillant à prévoir les équipements considérés comme prioritaires par le Livre blanc.

Il était également de la responsabilité du Gouvernement de préserver notre industrie d'armement, l'un des fleurons de l'industrie nationale, fruit d'une volonté politique constante depuis trente-cinq ans. A cet égard, deux priorités sont nettement inscrites dans ce projet de loi : maintenir les compétences et préserver l'emploi.

La dernière décennie a été caractérisée, vous le savez, par l'essor des études et des développements, qui ont représenté jusqu'à 30 p. 100 de l'investissement annuel de défense. J'ai estimé qu'il relevait de ma responsabilité d'accorder la priorité aux besoins opérationnels de nos forces et à la livraison des matériels qu'elles sont en droit d'attendre.

Sur ces bases, la programmation vise à garantir la permanence de la dissuasion nucléaire, à renforcer la capacité d'action des forces conventionnelles, à assurer la cohérence entre les forces et leur environnement.

Je souhaite, vous le comprendrez, aborder, en premier lieu, la dissuasion nucléaire.

Mesdames, messieurs les sénateurs, ce projet de loi a été inspiré par une double volonté : d'abord, poursuivre notre effort en ce domaine, qui demeure incontestablement et pour longtemps un des fondements de notre défense ; ensuite, permettre au Chef de l'Etat de décider, le jour venu, de certaines options. Vous les connaissez : reprise ou non des essais nucléaires ; choix de la composante aéroportée.

La mise en service du missile M 5, destiné à remplacer le M 45 sur les nouveaux sous-marins nucléaires, est prévue en 2010. Les M 45, qui vont être livrés, constituent pour les quinze ans à venir la base solide de notre capacité de frappe en second. Personne – je dis bien « personne » – ne peut douter de leur fiabilité ni de la suffisance et de la crédibilité de notre force actuelle de dissuasion.

La loi de programmation consacre aussi un effort considérable à la simulation – de l'ordre de 10 milliards de francs sur la période concernée. Des crédits ont été prévus – je pèse mes mots – de sorte qu'une reprise des essais nucléaires serait possible, à tout moment, dès lors que l'ordre en serait donné.

M. Roger Chinaud. Très bien !

M. François Léotard, ministre d'Etat. Les SNLE restant la pointe de diamant de la dissuasion, sont confirmées, dans le projet ainsi que je l'ai indiqué devant la commission des affaires étrangères, la mise en service du *Triomphant* en 1996 et celle du *Téméraire* en 1999.

Des crédits sont affectés au maintien en condition opérationnelle du plateau d'Albion, ainsi qu'aux premières études pour rendre possible, si nécessaire, l'adaptation au tir en silo, en 2005, d'un lot de missiles M 4 rendu disponible.

De même, des crédits importants sont consacrés à l'étude de la future composante aéroportée, sans que, pour l'instant, car cela n'est pas nécessaire, le choix du missile soit arrêté.

C'est, au total, quelque 130 milliards de francs qui sont affectés au nucléaire pour permettre le maintien de notre force de dissuasion à un niveau de suffisance, selon nos propres critères.

Conformément aux orientations du Livre blanc, qui accordent une place accrue aux forces conventionnelles dites classiques – notamment dans le domaine de la projection de puissance – le projet de loi de programmation prévoit des crédits importants pour les armements classiques de nouvelle génération ; en fait, ces crédits représentent le double de ceux qui sont alloués à la dissuasion nucléaire. Permettez-moi d'en détailler quelques-uns, par armée, selon l'usage devant le Parlement.

Pour l'armée de terre, le projet de loi indique la livraison de 310 chars Leclerc, soit l'équipement d'une division et demie, à l'horizon 2000.

En vue du remplacement des Gazelle, le développement du programme d'hélicoptères d'appui-sol et antichars suit son cours. Le lancement de la fabrication, retardé d'un an par rapport aux prévisions antérieures, pour une raison simple, nous rapprochera du calendrier envisagé aujourd'hui par nos partenaires allemands.

J'aurai, à plusieurs reprises, l'occasion de souligner la nécessité de nous adapter aux contraintes de la coopération, dans ce domaine comme dans d'autres.

Pour la marine, j'ai veillé à donner une cohérence opérationnelle d'ensemble au groupe aéronaval. Ainsi, au cours de l'année 1999, le porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle*, avec sa flottille de Rafale marine et deux avions de guet embarqués, entrera en service, c'est-à-dire en situation totalement opérationnelle, en remplacement du *Clemenceau*. C'est donc un effort considérable qui est réalisé pour la projection de forces et de puissance.

De même, les frégates de type *Lafayette* seront livrées aux dates prévues, la dernière en 2001.

Pour l'armée de l'air, le calendrier des premiers appareils Rafale est maintenu. De la même façon, la cible du Mirage 2000 D, capable de tirer de tout temps, de nuit comme de jour, demeure fixée à quatre-vingt-dix appareils, avec une cadence de livraison de dix à douze par an. Vous le savez certainement, les premiers Mirage 2000 D opèrent déjà, depuis l'Italie, dans le ciel de la Bosnie-Herzégovine.

Enfin, les Mirage 2000-5, après développement en cours, seront livrés en totalité entre 1997 et l'an 2000. C'est donc un effort tout à fait considérable qui est réalisé, tant au profit de l'armée de l'air que de l'industrie aéronautique.

Dans un environnement international caractérisé par l'incertitude, où nos forces risquent d'être engagées de plus en plus souvent dans des situations politiques et militaires complexes, la maîtrise de l'information, la mobilité et la gestion flexible des crises sont des capacités prioritaires qui doivent être renforcées.

En premier lieu, il nous faudra améliorer les capacités de renseignement ; c'est une leçon de la guerre du Golfe. C'est ainsi que les moyens satellitaires d'observation constituent la priorité : le satellite optique Hélios I sera lancé en 1995, selon le calendrier établi, le second étant prévu pour 1996.

La phase de définition de leur successeur, Hélios II, est en cours pour un lancement du satellite en 2001. J'ai aussi décidé que le satellite radar Osiris, qui n'est plus simplement d'observation, sera développé à partir de 1998.

Sur ces deux derniers projets, nous nous efforçons d'obtenir une coopération allemande, qui, depuis le sommet de Mulhouse, semble en bonne voie.

En ce qui concerne le renseignement de théâtre, des moyens nouveaux entreront en service en 1998 et 1999. Je répondrai volontiers aux orateurs qui s'exprimeront sur ce sujet tout à l'heure.

Notre pays sera donc doté, dans un proche avenir, des moyens de renseignement qui lui avaient tant fait défaut durant la guerre du Golfe. Outre des crédits très significatifs pour des travaux d'infrastructure, la DGSE et la DRM, la direction du renseignement militaire, bénéficieront aussi de plus de 1 000 emplois supplémentaires, soit par création nette de postes civils, soit par redéploiement à partir des armées au cours des six années que couvre la loi de programmation.

En second lieu, nous devons parvenir à une amélioration significative des moyens de commandement et de communication. Ce sont les clefs du succès de nos forces dans les combats futurs. Les efforts les plus notables concerneront les systèmes interarmées, terrestres, aériens et maritimes.

Les crédits consacrés aux télécommunications sont en sensible accroissement, avec la réalisation des satellites Syracuse II et la préparation du Syracuse III, le réseau des transmissions Socrate et la dotation de l'armée de terre en postes radio de quatrième génération.

Enfin, le réseau Rubis de la gendarmerie couvrira la totalité du territoire national en 1998.

L'examen dans le Livre blanc des différentes hypothèses d'emploi de nos forces – les fameux scénarios que j'avais eu l'occasion de vous exposer au moment de la présentation du Livre blanc – montre qu'il leur faudra, aussi, pouvoir agir loin de nos frontières, l'objectif, à terme, étant que toutes les forces puissent être projetées et intervenir dans de brefs délais.

Le Gouvernement estime, en effet, que le renforcement de la capacité de mobilité des forces s'impose.

Ce sont des ravitailleurs plus nombreux : cinq KC 135 seront achetés en 1995. Vous avez pu observer que, lors de la crise du Rwanda, nous avions besoin, pour parvenir à nos objectifs, d'une capacité de projection stratégique qui supposait des avions ravitailleurs en nombre plus important qu'aujourd'hui.

Ce sont des avions moyens courriers : deux Airbus viendront compléter les deux aéronefs achetés en 1993 et relever les DC 8 vieillissants.

C'est le renouvellement, à terme – c'est le plus important – des cargos tactiques C 130 et C 160. Pour cela, des crédits sont prévus pour la définition et le pré-développement du programme ATF – l'avion de transport futur – la décision finale devant être prise en 1997. Nous accorderons 2 milliards de francs de crédits à ces études de définition et de pré-développement pour l'avion de transport futur dans le courant de la loi de programmation.

Ce sont, enfin, deux transports de chalands de débarquement du type *La Foudre* qui seront commandés, pour être livrés respectivement en 1998 et 2001. Ces navires sont particulièrement adaptés, hélas ! aux crises que nous traversons – je pense notamment à celle de la Bosnie-Herzégovine.

Concernant la gestion flexible des crises, j'ai décidé le lancement d'un programme de missile de croisière à longue portée et de grande précision – l'APTDG – pour une mise en service en 2001. Il s'agit là d'un des très rares programmes nouveaux ; il participe à l'amélioration de nos moyens de projection de puissance. L'objectif est que l'action de nos forces armées, au début ou au cours d'une crise, puisse s'appuyer sur des missiles qui offrent une capacité militairement significative de destruction, de rétorsion à distance.

C'est une des leçons de la guerre du Golfe que nous tirons, en dotant nos armées d'un nouvel outil susceptible de frapper avec précision et en profondeur des objectifs stratégiques.

De tels systèmes contribuent au développement de la nouvelle stratégie d'action des forces classiques, évoquée dans le Livre blanc : c'est, en tout, un peu plus de 267 milliards de francs que nous consacrerons aux capacités conventionnelles, durant la loi de programmation.

L'autre grande priorité du projet de loi de programmation consiste à assurer l'avenir de l'industrie de défense, tant par le maintien de ses compétences que par la préservation de ses emplois.

Maintenir les compétences suppose, d'une part, la poursuite d'une politique de grands programmes et, d'autre part, un effort significatif pour la recherche et pour le développement.

Cette politique des grands programmes, je me permettrai de l'illustrer uniquement à travers deux projets - mais je répondrai volontiers, tout à l'heure, aux questions que vous pourriez me poser - le programme d'hélicoptère NH 90, très important pour nos hélicoptères du futur, et le projet d'avion de transport futur, que j'ai évoqué voilà un instant.

Concernant le programme NH 90, qui doit succéder, vous le savez, aux hélicoptères de la marine - Frelon et Super-Frelon - et aux hélicoptères de l'armée de terre - Puma et Super-Puma - le projet de la loi qui vous est proposée prévoit une remise à plat du programme afin d'en fixer, une fois pour toutes, les caractéristiques militaires. Il aurait été en effet déraisonnable de poursuivre un programme dont les spécifications auraient dépassé les besoins des forces et dont le coût n'aurait été compatible ni avec nos capacités financières ni avec ses perspectives à l'exportation.

Pour la continuation des activités du groupe Eurocopter, qui est le fleuron de notre industrie d'hélicoptères, ce programme était et reste fondamental. J'indique que c'est un véritable sauvetage auquel nous avons procédé. Ce programme sera redéfini dans la perspective d'une réduction du coût de l'appareil lui-même.

Son rythme de fabrication - j'insiste sur ce point - et non pas le principe de sa réalisation, qui après avoir été mis en cause voilà quelques années est maintenant acquis - sera arrêté lors de la révision de cette loi en 1997 sous forme d'un projet de loi soumis au Parlement.

Ce sont d'ores et déjà 2,7 milliards de francs qui seront consacrés à ce programme sur la durée de la loi et sur la perspective des 0,5 p. 100 que j'évoquais tout à l'heure.

Concernant l'avion de transport futur, il est clair que le programme ne pourra voir le jour qu'en coopération. La décision n'appartient donc pas uniquement à la France ; je ferai tout pour que nos partenaires s'engagent dans ce programme symbolique, dont les enjeux industriels sont considérables, comme l'avait souligné mon ami Albert Voilquin, et comme nous l'avons évoqué, il y a une dizaine de jours, avec nos partenaires allemands.

Des crédits ont donc été prévus, dès 1995, pour les travaux de définition et de pré-développement de l'avion. Les résultats du 63^e sommet franco-allemand nous ont montré qu'il s'agissait, là aussi, d'un projet que la France et l'Allemagne acceptaient de soutenir en priorité.

Au-delà de ces deux grands programmes, l'effort important consacré aux programmes de missiles marquera le souci du Gouvernement de préserver les compétences de nos industriels dans un domaine où nos entreprises excellent.

C'est ainsi que, en cohérence avec la poursuite du programme d'hélicoptères de combat HAP/HAC, le programme AC 3C LP - antichar de troisième génération longue portée - sera maintenu. De même, le missile AC 3G MP - antichar de troisième génération de moyenne portée - sera disponible, en 2001.

Les missiles MICA et Apache équiperont nos avions ; pour le premier, à partir de 1998, en même temps que la formation du premier escadron de Mirage 2000-5 ; pour le second, à partir de 1999. Sur ces deux seuls programmes essentiels à la fois pour le maintien des compétences et pour l'exportation, le projet consacre 5,4 milliards de francs sur six ans.

Je vous rappelle que le MICA est, pour l'instant, le seul missile multicibles que les industries européennes aient été en mesure de proposer à nos partenaires et aux armées françaises.

Le programme Famille de missiles surface-air du futur est poursuivi, de façon à être au rendez-vous des systèmes d'armes associés.

Enfin, l'avenir est déjà tracé, avec l'inscription des premiers crédits d'études pour un missile antiradar du futur, comme pour le successeur nécessaire de l'Exocet, l'antimavire de surface à propulsion supersonique.

Dans la priorité accordée au domaine satellitaire, vous lirez la volonté du Gouvernement de privilégier les domaines d'excellence de notre industrie, domaine dans lequel nous nous exprimons, par-delà les 57 millions de citoyens français, au nom de 350 millions d'Européens.

Au-delà de cette politique de grands programmes, le maintien des compétences, et donc l'avenir de l'industrie, reposent aussi sur une politique active en matière de recherche et de développement.

Je sais qu'il s'agit d'une préoccupation de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées, et de son président, M. Xavier de Villepin.

Les crédits consacrés aux « études amont » passent, sur la période, de 5,6 p. 100 à 5,3 p. 100 du titre V. Cela signifie - j'insiste sur ce point - leur maintien en francs constants, compte tenu de l'augmentation en volume du titre V sur la période.

Préserver l'emploi, voilà l'autre objectif industriel, au-delà des compétences.

Ce sont 600 000 emplois qui sont, d'une manière ou d'une autre, concernés, et sur ce nombre, ce sont 300 000 qui sont directement liés à l'activité militaire.

C'est dire les conséquences des arbitrages sur les plans de charge des entreprises. Je l'affirme une nouvelle fois devant la représentation nationale : tous les grands programmes sont maintenus et les échéances seront, pour l'essentiel, respectées.

Les secteurs industriels à vocation duale, civile et militaire, voient leur chiffre d'affaires militaire évoluer positivement. Les industries aérospatiales et électroniques, qui représentent 150 000 emplois, pourront profiter des choix de la programmation.

Ainsi, grâce à la relance - j'ai utilisé le mot « sauvetage » tout à l'heure - du programme NH 90, le groupe Eurocopter pourra être présent sur les marchés des hélicoptères lourds, militaires mais aussi civils, le tout devant représenter 40 p. 100 de son chiffre d'affaires à l'avenir.

De même, les commandes militaires, grâce au lancement des satellites Hélios I et II, et du satellite Syracuse prennent pour partie, dans ce domaine, le relais des commandes civiles.

J'ajoute que, dans ces deux secteurs, ce sont les marchés civils, c'est-à-dire les commandes civiles, qui font défaut, plutôt que les crédits de défense.

En plus de l'effort consenti, les exportations, bien évidemment, joueront toujours un rôle essentiel pour le maintien global de l'emploi. Ainsi en est-il des constructions navales, dont le plan de charge dépend, pour partie, de quelques succès à l'exportation. J'espère pouvoir vous

annoncer une bonne nouvelle à ce sujet dans quelques jours.

Pour garantir l'avenir, j'ai décidé d'avancer de deux ans le lancement du sous-marin nucléaire d'attaque de nouvelle génération, qui remplacera donc ceux de la série des *Rubis* et des *Emeraude*, avec le souci de procurer à la direction des constructions navales, DCN, de Cherbourg un plan de charge minimal. Deux milliards de francs y seront consacrés sur la durée de la programmation.

J'y insiste, c'est l'ensemble de l'économie nationale qui tirera partie des retombées des efforts consacrés à la défense, étant entendu que le ministère de la défense est le premier investisseur public étatique.

C'est, notamment un tissu de 5 000 PME et PMI, aux compétences irremplaçables, qui sera préservé grâce à l'accent mis sur les fabrications et les grands programmes. J'ai d'ailleurs demandé - et encore récemment - aux grands donneurs d'ordre d'être particulièrement vigilants dans leurs rapports avec les PME et PMI, qui sont, trop souvent, les premières victimes de la contraction des carnets de commandes.

Mesdames, messieurs les sénateurs, ce projet de loi de programmation militaire s'inscrit également - vous le savez mieux que quiconque - dans un environnement économique, financier et budgétaire marqué par une très grave crise des finances publiques. Il a donc été élaboré dans le cadre d'une démarche responsable. Permettez-moi d'aborder ce deuxième volet.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, dans le contexte économique et financier actuel, la croissance des crédits d'équipement de la défense représente pour le budget de l'Etat un effort d'autant plus marqué que la loi d'orientation quinquennale relative à la maîtrise des finances publiques couvre les trois premières années de la programmation militaire, de 1995 à 1997.

S'y ajoute le fait - la commission des affaires étrangères a examiné ce point avec attention - que la base qui a été retenue pour le titre V, à savoir l'année de référence, est le niveau des moyens réellement mis à la disposition du ministère de la défense en 1994.

Si l'on tient compte des 5,5 milliards de francs de reports de crédits qui avaient été « dégelés » comme le Parlement en a été informé, on parvient à la somme de 100,4 milliards de francs, et non pas à celle de 94,9 milliards de francs que vous avez votée. Nous partons donc d'une base de 100,4 milliards de francs en 1994.

Considérée ainsi comme une priorité - je ne vois pas quel autre terme pourrait convenir - la défense ne saurait cependant demeurer à l'écart de l'effort de redressement qui a été engagé, bien au contraire. Elle y a fortement participé dans le passé, et elle continue de le faire par la poursuite de la rationalisation de ses structures, par la limitation du nombre de programmes nouveaux et par un effort de maîtrise des coûts des programmes d'armement.

S'agissant de la rationalisation des structures, conformément au Livre blanc, la loi - je dis bien la loi elle-même, et non pas seulement ses annexes - prévoit une programmation des effectifs, ce qui démontre la volonté du Gouvernement de mener une véritable politique des personnels, dont nos forces ont besoin, dans la clarté et le dialogue.

Je vous rappelle que 54 régiments de l'armée de terre ont été dissous entre 1989 et 1993. Après ce mouvement rapide et non planifié de réductions de personnels, qui a abouti à 45 000 suppressions d'emplois en 1992 et en 1993, le Premier ministre avait accepté - il était venu l'affirmer dans cette enceinte - que fût effectuée une pause dans les déflations de personnels militaires en 1994.

Je tiens à rappeler que ce sont les forces elles-mêmes qui avaient supporté l'essentiel des réductions, l'objectif étant d'amener l'armée de terre à 225 000 hommes en 1997.

La logique de la programmation est sans aucun doute différente, tant sur la période de référence que dans sa nature.

Elle est d'abord différente quant à la période concernée. Il est prévu une réduction nette des effectifs globaux de 30 402 personnels d'ici à l'an 2000. La réduction est donc plus faible, elle s'étale sur une période plus longue et elle organise une évolution raisonnable.

La logique de programmation est, ensuite, différente dans sa nature. La déflation s'inscrit dans le cadre d'un effort de rationalisation et d'accroissement de la productivité. Les déflations prévues concernent donc essentiellement les soutiens et l'environnement des forces. Cet effort de réorganisation portera sur 42 100 emplois, dont 29 300 militaires, à savoir 3 600 d'active et 25 700 appelés, et 12 800 civils.

Pour les forces, conformément au Livre blanc, la logique de la programmation est celle d'un accroissement de la professionnalisation de l'armée de terre et de la logistique opérationnelle.

C'est ainsi que seront créés 7 000 emplois d'engagés volontaires de l'armée de terre et que seront redéployés 480 militaires de l'armée de l'air. Sont aussi créés 343 postes au service des essences et 400 postes militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées. Par ailleurs, comme je vous l'ai déjà dit, les services de renseignement disposeront de 1 000 postes supplémentaires.

Toutes ces mesures, c'est-à-dire en tout 8 223 professionnels supplémentaires, devraient permettre d'accroître notre capacité de projection des forces liée, à l'évidence, à la professionnalisation de nos armées.

La sécurité intérieure et le contrôle des frontières sont, pour le Gouvernement, tout aussi prioritaires. Dans la gendarmerie, 1 750 postes de militaires seront créés, dont 250 postes d'officiers et 500 de sous-officiers, ainsi que 226 postes de civils permettant un redéploiement d'autant de gendarmes sur le terrain.

Ainsi, le bas de la fourchette figurant dans le Livre blanc, soit 95 000 hommes pour la gendarmerie, sera atteint en l'an 2000.

J'ai, vous le savez, mis en place et développé, depuis un an, une politique résolue de proximité et de sécurité, au service de nos concitoyens. La gendarmerie est et doit rester une force humaine, une force de proximité et de confiance.

Cette politique va dans le sens des vœux du rapporteur des crédits de la gendarmerie de la Haute Assemblée, M. Michel Alloncle.

Le renforcement de l'encadrement sera très nettement marqué dans la marine, qui en avait besoin, avec la création de 463 postes d'officiers et d'officiers mariniers. La délégation générale pour l'armement comptera, quant à elle, 500 ingénieurs civils et militaires supplémentaires.

Toutes ces mesures s'inspirent des conclusions du Livre blanc, dont l'échéance est à quinze ans. Elles devraient, notamment, conduire progressivement l'armée de terre à disposer de 120 000 hommes « projetables » à l'horizon 2000.

S'agissant des personnels civils, dont je veux réaffirmer ici le rôle essentiel et la place dans l'ensemble de notre défense, je souhaite poursuivre la politique d'accompagnement social par une dimension locale, par bassin d'emploi - tel est le souhait que vous exprimez avec beaucoup de

constance et d'intelligence - pour favoriser une gestion de proximité.

Nous savons en effet que la mobilité géographique est toujours difficile. Nous nous efforcerons d'organiser une mobilité professionnelle, sur une zone géographique plus réduite, par un très important effort de formation et un dialogue social renforcé.

J'en viens à la deuxième orientation, relative à la limitation du nombre des programmes nouveaux.

J'ai veillé, mesdames, messieurs les sénateurs - c'est un véritable choix - à ne pas lancer de programmes nouveaux dont le financement aurait été incertain. Chaque loi de programmation introduit de nouvelles perspectives et de nouveaux programmes. Ils aboutissent inévitablement soit à des retards, à des étalements et à des réductions de cibles, soit à de très longs développements, et ce au détriment de la fabrication, et donc de l'équipement des forces armées.

Ainsi, tout programme dont la nécessité n'était pas absolue et dont le poids financier aurait été, à terme, insupportable pour le budget de la défense a été écarté.

A titre d'exemple, je citerai la défense antimissiles, sujet sur lequel, bien entendu, nous reviendrons.

La défense antimissiles n'est pas, en soi, exclue du projet de loi de programmation. Certains programmes y participent et la préparent, tels Hélios II et Osiris pour l'alerte et le programme Famille de missiles surface - air du futur, qui tend à développer des missiles antimissiles à courte et moyenne portée. J'ai cependant exclu - et j'insiste sur ce point devant la Haute Assemblée - de lancer un programme dont le coût est actuellement hors de la portée du budget national.

Les programmes nouveaux seront donc peu nombreux et ils seront lancés dans les domaines que le Livre blanc a déclarés prioritaires.

J'ai déjà évoqué le missile de croisière « à la française », mais il y en aura d'autres, tels les satellites d'observation Hélios II et Osiris, le sous-marin nucléaire d'attaque de nouvelle génération ou l'avion de transport futur. Ils sont nécessaires à nos forces et peuvent être financés.

Comme vous le savez, le projet de loi introduit la notion de programmation glissante, et un rendez-vous est d'ores et déjà fixé en 1997 pour un réexamen par le Parlement de la programmation. Si la situation économique le permet, la croissance des crédits du titre V pourrait alors être fixée à 1,5 p. 100 en volume, à partir de 1998.

Plus de 6 milliards de francs supplémentaires seraient alors attribués à la défense. Dans ces conditions, d'autres programmes, qui demeurent pour l'instant à l'état d'options, pourraient être lancés définitivement. Tel est le cas du porte-avions nucléaire n° 2 et du missile antinavire supersonique du futur, successeur de l'Exocet. D'autres programmes, au pré-développement desquels nous consacrons, je l'ai dit, d'importants crédits, pourraient, quant à eux, être accélérés, comme le NH 90 ou l'avion de transport futur.

La troisième orientation réside dans la maîtrise du coût des programmes d'armement.

L'effort de rationalisation et de productivité qu'elle implique ne sera pas seulement accompli par nos forces armées. Il échoit aussi - et j'en ai, bien entendu, informé les intéressés - à notre industrie d'armement.

Les choix que je vous ai décrits comme constituant la réussite de cette programmation ne sont possibles que si nos entreprises réduisent les coûts des programmes.

J'ai réuni, à cette fin, à plusieurs reprises, les dirigeants des principales entreprises françaises. Je leur ai rappelé que les efforts qui leur étaient demandés permettraient de tenir les objectifs de la loi de programmation, mais surtout que ces efforts leur étaient d'autant plus salutaires qu'ils conditionnaient le lancement de programmes nouveaux et, bien entendu, leurs succès futurs à l'exportation. Un prix de revient trop élevé en France se traduit, à l'évidence, par une faiblesse à l'exportation et par la certitude d'une difficulté supplémentaire pour les entreprises et pour les salariés.

Cette réduction des coûts passe par plusieurs mesures. Je ne citerai que les quatre principales.

En premier lieu, un effort de 2 p. 100 par an est nécessaire, en termes de productivité. Comparé à ce qui est réalisé par l'ensemble de l'industrie nationale, cette exigence n'est pas irréalisable. Les industriels, d'ailleurs, le reconnaissent eux-mêmes.

En deuxième lieu, ces derniers doivent s'engager contractuellement sur des montants forfaitaires. L'instauration de relations contractuelles entre l'Etat et les entreprises leur offre un cadre à moyen terme, soutient leurs efforts technologiques et les incite à accroître la compétitivité.

En troisième lieu, une meilleure méthode de contrôle des prix est indispensable pour permettre, une fois une certaine expérience acquise, un accès plus rapide au coût réel des programmes.

Enfin et surtout, plusieurs programmes ne seront définitivement lancés - je pense à l'avion de transport futur - ou poursuivis, tel l'hélicoptère NH 90, qu'au prix d'une révision profonde des spécifications opérationnelles et des choix techniques qui y sont associés. On le comprendra, un réel dialogue entre les états-majors, la délégation générale pour l'armement, la DGA et l'industriel maître d'œuvre s'impose.

Il appartient, bien entendu, à la DGA, ainsi que je le lui ai demandé, de mettre en œuvre l'ensemble de ces orientations. Elle y travaille déjà, avec les industriels, par le biais de groupes de travail.

Enfin, j'ai décidé d'organiser un suivi beaucoup plus précis de cette loi de programmation, tant en ce qui concerne les crédits qu'en ce qui concerne les personnels. Un système d'information irriguera l'ensemble des responsables de ce ministère et les rendra mieux à même de garantir à chaque instant le meilleur emploi des fonds publics.

Comme vous le savez, l'Assemblée nationale, avec mon accord, a adopté un amendement prévoyant un rapport annuel, annexé au projet de loi de finances, sur l'exécution de la loi et sur la cohérence entre le budget proposé et la loi de programmation. Je sais qu'il s'agit là d'une préoccupation majeure du Sénat, et croyez que, en tant qu'ancien parlementaire, je la partage !

Si l'on veut bien aller à l'essentiel, l'enjeu est simple.

Soit, en 1997, lors de la révision de la loi, les objectifs sont atteints : en ce cas, les programmes en cours pourront être poursuivis et, si les conditions économiques le permettent, quelques opérations nouvelles seront lancées.

Soit les objectifs ne sont pas atteints - ils ne sont pas hors de portée - et des programmes seront alors abandonnés avec de lourdes conséquences pour des secteurs entiers.

C'est en ces termes que j'ai présenté l'alternative aux industriels.

Le ministère de la défense, les hommes et les femmes qui le servent, qu'ils soient civils ou militaires, ne peuvent être les seuls à fournir l'effort. Celui-ci doit être partagé entre les industriels, les maîtres d'œuvre coopérants, sous-traitants et les PME, qui constituent un tissu industriel irremplaçable.

Mesdames, messieurs les sénateurs, il n'est d'effort que partagé, d'autant plus que le cap est fixé : il s'agit d'un projet ambitieux pour la France et pour l'Europe.

J'en viens ainsi au troisième et dernier volet de mon propos.

L'ambition est double. Elle concerne, d'abord, les femmes et les hommes qui sont amenés à servir notre effort de défense. Sans eux, rien de durable, rien de profond, rien d'utile ne pourra être entrepris. Qu'il s'agisse des jeunes appelés, des militaires de carrière ou sous-contrat ou des réservistes, ils assurent tous, avec l'ensemble des citoyens, la sécurité de notre pays.

Cette ambition concerne également la construction européenne, à laquelle, par le biais de ce projet de loi, nous souhaitons apporter notre concours.

Permettez-moi d'aborder chacun de ces deux points pour conclure.

Le maintien du service national - c'est un choix du Gouvernement - suppose le respect des principes d'égalité et d'universalité. Il suppose aussi une valorisation du service militaire, que votre collègue Serge Vinçon avait appelée de ses vœux dans son rapport sur les crédits de l'armée de terre, valorisation qui est inscrite dans le rapport annexé au projet de loi de programmation.

Trois séries de mesures sont ainsi prévues.

Il s'agit, d'abord, de la densification des activités militaires pour les jeunes appelés, de l'ouverture de postes de responsabilité, de l'amélioration des conditions du retour à la vie civile et des moyens d'insertion professionnelle.

Il s'agit, ensuite, du service militaire, qui confère au service national sa légitimité. Aussi l'essentiel de la ressource humaine disponible lui sera-t-il affecté, dans des conditions d'universalité qui préservent l'égalité entre les jeunes Français.

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. François Léotard, ministre d'Etat. Les 182 865 emplois d'appelés prévus à l'horizon de l'an 2000 permettront, dans le cadre d'un service militaire de dix mois et d'un développement à la fois mesuré et maîtrisé des formes civiles, de maintenir l'universalité du service national auquel le Gouvernement est attaché.

Ce choix de l'armée mixte suppose - je l'ai dit, et ce n'est pas contradictoire - un volume suffisant d'unités professionnalisées. Il passe aussi par le développement d'une véritable politique de ressources humaines.

La première des conditions consistait à donner aux personnels de la défense une certaine visibilité sur les réorganisations qu'ils connaissent et que trop souvent, dans le passé, ils ont subies. C'est chose faite, par l'introduction dans la loi de programmation de l'évolution des effectifs.

Il fallait également améliorer le niveau de recrutement, augmenter le taux d'encadrement, poursuivre l'effort de formation, accorder une juste compensation aux sujétions propres à l'état militaire, réaffirmer - j'insiste sur ce point devant vous, mesdames, messieurs les sénateurs - le droit à la seconde carrière et, enfin, accompagner les mutations considérables que subissent les personnels, civils et militaires. Tout cela forme le contenu d'une véritable politique qui sera développée et mise en œuvre tout au long de la loi de programmation.

Mais il est d'autres citoyens qui servent la défense et dont c'est non pas le premier métier mais la passion. Je veux parler des réservistes.

Expression historique de la nation en armes, les réserves doivent fournir, demain, une ressource moins lourde, plus disponible, mieux instruite, accordant la priorité aux cadres volontaires. Les réservistes doivent devenir de véritables professionnels à temps partiel dès le temps de crise et même en temps de paix.

Ainsi, actuellement, à ma demande, une vingtaine de réservistes participent aux opérations de réhabilitation de Sarajevo. Ces jours derniers, des officiers de réserve de la gendarmerie ont été affectés, en Normandie, aux opérations d'encadrement à l'occasion du cinquantenaire des débarquements et de la libération de la France. Il en sera de même au mois d'août, en Provence.

Votre collègue, M. Hubert Haenel, placé auprès de moi en mission, à ma demande, par M. le Premier ministre, a remis un rapport sur ce sujet capital pour l'esprit de défense. Un plan sera mis en place sur plusieurs années. Comme l'indique le texte du projet de loi - une telle indication constitue déjà une innovation - les effectifs des réserves utiles, qualifiées et entraînées seront réduits à 500 000 en l'an 2000.

Mesdames, messieurs les sénateurs, vous ne comprendriez pas que je n'évoque pas en quelques mots la nécessaire dimension européenne de notre effort de défense.

Le projet de loi affiche et met en œuvre une double ambition européenne : militaire et industrielle.

Là aussi, la loi de programmation s'inscrit dans la droite ligne du Livre blanc, conforme en cela à la politique européenne de sécurité commune, qui prône le développement d'une identité européenne de défense.

Le choix européen de la France implique que nous jouions un rôle moteur dans la construction d'une politique commune, que nous favorisions l'entente entre les puissances européennes majeures, que nous participions à la constitution d'outils de défense communs. Il s'agit là d'une exigence pour la France et pour l'Europe, comme le souligne avec force mon ami Jean François-Poncet.

Ce choix influe, d'abord, sur l'organisation et l'évolution de nos forces. Le Corps européen - de 45 000 à 50 000 hommes opérationnels, en 1995, provenant de trois pays membres, voire quatre si les Espagnols, comme c'est probable, souscrivent *in fine*, à ce projet - en est la première illustration. Il conduit à préparer, dès le temps de paix, l'engagement d'unités françaises par un état-major multinational, conjointement avec nos partenaires.

Il nous faut, ensuite, promouvoir un effort dans des domaines où l'insuffisance européenne est manifeste et grave pour l'avenir. Je pense au renseignement, aux transmissions, à la logistique et au transport. Telles sont les orientations de la programmation, qui privilégie ces mêmes secteurs : satellites, moyens de commandement et de communication, transport de chalands de débarquement, avions de transport.

Il nous faut aussi fabriquer des programmes communs pour équiper nos armées européennes en matériels identiques. Vous les connaissez : la frégate Horizon, en coopération avec les Britanniques et les Italiens ; l'hélicoptère Tigre, en coopération avec les Allemands ; le satellite Hélios, en coopération avec les Espagnols et les Italiens.

Les 2 milliards de francs consacrés par la programmation à la revalorisation du réseau intégré de transmissions automatiques, RITA, sont particulièrement significatifs : ils permettront aux forces franco-allemandes d'être totalement « interopérables ». De même, le véhicule

blindé modulaire, le VBM, devra être construit en coopération avec nos partenaires allemands. Plus d'un milliard de francs y seront consacrés pour des premières livraisons en 2002.

Pour toutes ces raisons, j'estime que la création d'une agence européenne de l'armement est un impératif pour notre pays. Cette conviction, je la partage avec mes collègues des puissances européennes majeures, comme l'indique le Livre blanc. Lors du dernier sommet franco-allemand, nous sommes convenus que l'Agence franco-allemande de l'armement pourrait en devenir la matrice.

Son rôle sera d'autant plus indispensable que les programmes européens deviendront la règle dans la recomposition du paysage industriel de l'Europe de la défense.

Au cours de la période d'application de cette future loi de programmation militaire, nous passerons, je le rappelle, en matière de programmes en coopération, d'un volume de 25 p. 100 à 40 p. 100 en l'an 2000.

Parmi ces programmes, la frégate anti-aérienne de nouvelle génération Horizon, les missiles sol-air et antichars, les programmes d'hélicoptères ou encore le Brevet, en coopération avec les Allemands, sont donc maintenus. C'est une exigence, c'est la volonté de la France et c'est le bon sens !

Cependant, comme il est précisé dans le Livre blanc, ces coopérations ne seront possibles que s'il existe une volonté européenne - entendez une volonté politique - et une traduction industrielle.

Cela suppose que l'industrie française d'armement accepte de partager certaines de ses compétences avec ses partenaires, sans pour autant accepter d'impasse à l'échelle de l'Europe et tout en conservant la maîtrise nationale de la totalité de la chaîne nucléaire.

De nombreux industriels sont engagés dans des discussions qui doivent conduire à des restructurations majeures. Le maintien de leurs programmes et leurs perspectives de plan de charge leur permettront de mener des négociations dans de bonnes conditions. A l'évidence, le maintien des programmes en coopération s'impose dans le cadre des discussions entre l'entreprise allemande DASA et Aérospatiale ou encore entre Matra et British Aerospace.

Grâce à une volonté politique sans faille, grâce à un effort de défense sans comparaison possible chez nos voisins, grâce au maintien des programmes en coopération, la loi de programmation met l'industrie française en position de devenir, demain, ce qu'elle doit être : le catalyseur de l'Europe de la défense.

Mais les alliances industrielles sont de la responsabilité des entreprises. Notre responsabilité est de les favoriser, de les inciter, non de les décréter !

Mesdames, messieurs les sénateurs, il me faut maintenant conclure.

En ouvrant ce débat, j'ai voulu vous présenter, dans son étendue et dans sa complexité, l'effort de notre pays pour assurer, au début du millénaire à venir, les conditions d'une pérennité pour notre nation : pérennité de son destin, pérennité de son rayonnement et pérennité de ses responsabilités dans le monde.

Avant que ne s'exprime la voix de la représentation nationale, la vôtre, dans sa légitimité et sa diversité, il m'appartient de conclure cette présentation.

Sur un texte de cette nature, je le ferai, si vous le voulez bien, en appelant à la plus grande cohésion de notre peuple.

Souvent divisé, parfois inquiet, toujours attentif au monde qui l'entoure, il a besoin aujourd'hui d'un message plus fort que celui du quotidien, plus généreux aussi.

Au-delà des querelles bien légitimes qui nous séparent, au-delà des rivalités et des déchirements, j'allais dire au-delà même des alternances politiques, il y a la nation.

Dans ses mouvements de gloire comme dans les périodes les plus sombres, dans l'élan qui l'a longtemps portée vers l'extérieur comme dans les longues nuits de la Résistance, elle a forgé ses armes aux plus dures leçons de son histoire.

Elle s'est enracinée dans son sol, illustrée dans sa langue, accomplie dans son message. Et tout au long de ce très long chemin, à chaque étape, des soldats français ont pris leur place : la place de l'honneur et du panache, place qui était aussi souvent celle du sang.

C'est vers ces soldats qu'il nous appartient maintenant de nous tourner, vers ceux d'hier, à qui nous devons tout, vers ceux d'aujourd'hui, qui nous attendent, vers ceux de demain, ces jeunes Français des lycées et des collèges, jeunes qui, dans dix ou quinze ans, auront « droit » à la France, droit de compter sur un pays fort et paisible, actif et responsable, assuré de ses armes et maître de son destin.

Mesdames, messieurs les sénateurs, ni la qualité du blindage, ni la complexité de l'électronique, ni même la force de la loi ne remplaceront le courage de l'homme, la volonté de la nation et la passion de la liberté. C'est à ce courage, à cette volonté et à cette passion que nous sommes, les uns et les autres, conviés. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Jacques Genton, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a approuvé ce projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000 après avoir réservé plus de dix réunions à son examen.

Ce projet de loi vient doublement à son heure.

D'abord, c'est l'évidence, les bouleversements internationaux d'ampleur historique intervenus depuis 1989 exigeaient sans nouveau délai que notre politique de défense fût éclairée et réappréciée en fonction de la prise en compte de ces nouvelles données géostratégiques ; de ce point de vue, l'exercice entrepris me semble plus tardif que prématuré.

Ensuite - cette raison est tout aussi déterminante - la France devait prendre, sans attendre, les décisions nécessaires pour sortir de l'impasse financière susceptible de résulter de la montée en puissance simultanée de près d'une centaine de programmes destinés à assurer le renouvellement de la majeure partie des équipements actuellement en dotation.

Ce projet de loi nécessaire devra être intégralement appliqué, faute de quoi, ne nous y trompons pas, des révisions déchirantes devraient être effectuées, qui pourraient remettre en cause l'adéquation entre les missions assignées à nos forces et les moyens qui leur sont octroyés.

Cinq innovations méthodologiques du présent projet de loi ont paru à votre commission de nature à renforcer l'efficacité, parfois contestée, mais aujourd'hui indispensable, de la programmation.

Cette programmation à moyen terme est d'abord éclairée, dans le Livre blanc, par une réflexion prospective à long terme qui constitue une obligation, dans la mesure où les programmes d'équipements s'étendent sur plusieurs dizaines d'années des premières études aux dernières utilisations.

La loi couvrira, ensuite, une période de six années - plus longue que pour la plupart des programmations précédentes - période couramment utilisée par les industriels et préconisée par les experts.

La programmation est évolutive et constitue l'amorce d'une programmation « glissante » en devant faire l'objet d'une révision à mi-parcours en 1997, avec un nouveau projet de loi qui couvrira la période 1998-2003. Cette méthode doit permettre de concilier la visibilité à moyen terme avec la prise en compte des évolutions d'ordre géostratégique et des inévitables aléas conjoncturels.

La loi porte, par ailleurs, à la fois sur les équipements et sur les effectifs, à savoir l'intégralité des crédits des titres V et VI, précisés année par année, les effectifs budgétaires, civils et militaires, précisés, là encore, par année et par armée et, pour la première fois, les réserves, dont le projet de loi fixe les effectifs à 500 000 en l'an 2000.

Il faut se féliciter de cette inclusion des évolutions retenues en matière de personnels, mais je ne vous cache pas, monsieur le ministre d'Etat, que j'aurais pour ma part préféré que l'ensemble des crédits de fonctionnement du titre III fût inclus dans la programmation.

La loi de programmation fera, enfin, l'objet d'un rapport annuel d'exécution qui sera présenté au Parlement. Cette obligation contenue dans la loi répond à une volonté d'efficacité, de transparence et de respect des décisions du Parlement. Le rapport annuel devra permettre de s'assurer du suivi de l'exécution de la programmation dans les lois de finances successives.

L'ensemble de ces innovations méthodologiques me semble très positif et, pour l'essentiel, conforme aux souhaits précédemment formulés par notre commission.

Je ne reprendrai naturellement pas ici l'analyse détaillée des risques et des menaces auxquels doit pouvoir faire face notre système de défense.

J'ai tenté de me livrer à cet exercice dans le rapport écrit établi au nom de notre commission des affaires étrangères et de la défense, et je me permets de vous prier de vous y reporter.

Je crois toutefois nécessaire de rappeler à cette tribune quelques-uns des dangers actuels qui, à mes yeux, rendent indispensable le maintien par la France d'un effort de défense élevé et illusoire et dangereuse l'idée que notre pays serait aujourd'hui en mesure de tirer les dividendes d'une paix au demeurant bien incertaine.

J'évoquerai l'existence d'un vide de sécurité en Europe centrale et orientale, dont le conflit dans l'ex-Yougoslavie fournit l'accablante illustration et qui constitue un risque majeur pour la sécurité européenne ; les risques liés à la situation en Russie et dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler son « étranger proche », compte tenu, en particulier, de la nouvelle doctrine militaire russe et de la réaffirmation du rôle de Moscou sur la scène internationale ; les risques multiples et diffus d'instabilité dans le reste du monde, risques en quelque sorte « libérés » par la fin de l'antagonisme Est-Ouest, qu'il s'agisse de l'« arc de crise », qui va de l'Algérie à l'océan Indien en passant par l'Afrique du Nord, l'Afrique subsaharienne et le Proche-Orient, ou encore de la péninsule coréenne, qui constitue une autre zone à hauts risques ; le danger majeur de prolifération des armes de destruction massive, et d'abord nucléaires, qu'il s'agisse précisément de la Corée du Nord

ou de nombreux possédants officieux ou potentiels ; enfin, les risques dits « périphériques », qui, comme le terrorisme, les mafias, les trafics de stupéfiants, voire les pressions migratoires, constituent des menaces diffuses exigeant une approche globale des questions de sécurité.

Notre outil de défense doit dès lors être réorganisé pour faire face à des hypothèses d'emploi beaucoup plus variées et nombreuses que dans un passé récent.

Ainsi, mes chers collègues, se trouve posé l'un des problèmes majeurs auquel le présent projet de loi de programmation tente d'apporter la meilleure solution possible compte tenu de nos capacités financières : la France pourra-t-elle simultanément doter son outil de défense des capacités nouvelles devenues prioritaires - comme le renseignement et les moyens de projection et de mobilité stratégique - et mener à bien le renouvellement engagé de ses équipements actuels ?

Ces nouvelles données internationales imposent aussi la rénovation de l'Alliance atlantique et l'émergence d'une véritable identité européenne de défense.

Sur le premier point, sont réaffirmés, dans le Livre blanc, les principes posés en 1966 en matière de relations entre la France et l'organisation militaire intégrée. Cependant, cette constance ne doit pas empêcher la France de participer activement à la rénovation de l'Alliance. Des avancées positives ont été effectuées récemment par la participation de la France à des opérations conduites sous l'égide de l'ONU, mais dans le cadre opérationnel de l'OTAN. Ces rapprochements devraient être approfondis dans le cadre d'une Alliance rénovée.

S'agissant de la marche laborieuse vers une politique de sécurité européenne, je soulignerai l'importance de l'ambition européenne de la France dans le domaine de la défense et l'exigence d'une véritable identité européenne de défense.

Il s'agit aujourd'hui d'un triple impératif, politique, militaire et industriel. Il s'agit, de surcroît - dois-je le rappeler ? - d'une obligation juridique pour les pays de l'Union européenne qui se sont engagés à mettre sur pied une politique étrangère et de sécurité commune devant comprendre la définition d'une politique de défense commune et déboucher sur une défense commune.

Il serait tout à fait illusoire de s'attendre, dans un tel domaine, à des progrès spectaculaires. La défense européenne ne pourra résulter que d'une construction progressive, fruit d'étapes successives. Il y faudra, en tout état de cause, une impulsion politique au plus haut niveau et une démarche réaliste et pragmatique.

Pour l'heure, la création d'unités militaires multinationales constitue la manifestation concrète par excellence de l'émergence d'une défense européenne.

La mise en place du Corps européen constitue un premier pas qui pourrait être suivi par de nouvelles initiatives, telles que la création d'une force aéronavale européenne, proposée à leurs partenaires par la France, l'Espagne et l'Italie, force dans laquelle notre pays pourrait jouer un rôle majeur, et, éventuellement, la création d'une composante européenne de transport aérien militaire, indispensable pour doter l'Europe de moyens nécessaires à la gestion des crises.

En venant au contenu matériel de la programmation, je rappellerai d'abord brièvement après vous, monsieur le ministre d'Etat, quatre orientations principales, quatre caractéristiques du présent projet de loi.

Première caractéristique : une diminution de 5 p. 100 en six ans des effectifs budgétaires.

Cette réduction est ralentie puisqu'elle porte sur 30 400 emplois, militaires et civils, en six ans, au lieu de 45 000 pour les seules années 1992 et 1993 ; elle est aussi mieux maîtrisée, dans la mesure où les réductions sont planifiées longtemps à l'avance et pourront être désormais mieux préparées.

Cette réduction est, enfin, différenciée, en faisant porter davantage l'effort sur l'environnement des forces que sur les forces elles-mêmes et en prévoyant des effectifs supplémentaires, en particulier pour le renseignement et pour la gendarmerie.

Deuxième caractéristique : un accroissement régulier, de 0,5 p. 100 par an, des crédits d'équipement, accroissement susceptible d'être accéléré à partir de 1998. Cet effort d'équipement est considérable.

Il repose, d'abord, sur la base de départ la plus favorable, c'est-à-dire les 100,4 milliards de francs de crédits d'équipement qui devraient être disponibles en 1994.

Il aboutit, ensuite, à une enveloppe financière globale satisfaisante, soit 613,1 milliards de francs en six ans, qui pourront être portés à 619,3 milliards de francs si la décision est prise, en 1997, de porter le taux de croissance à 1,5 p. 100 par an à partir de 1998.

Il se traduit, enfin, par une priorité accordée aux livraisons à nos forces de matériels conventionnels modernes. De ce fait, les crédits consacrés au nucléaire passeront de 23 p. 100 à 21 p. 100 du titre V, et les crédits consacrés à la recherche de 5,6 p. 100 à 5,3 p. 100 du même titre V.

Troisième caractéristique : une place particulièrement importante est accordée à la politique industrielle.

Cette stratégie industrielle vise à obtenir des retombées industrielles positives de l'effort, exceptionnel en Europe, accompli par notre pays en matière d'équipement, effort qui offrira des perspectives claires aux industriels français et les placera dans des conditions favorables pour aborder les rapprochements industriels indispensables.

Elle suppose cependant un effort considérable de productivité supplémentaire, d'au moins 2 p. 100 par an, ce qui constitue un défi majeur, pour réduire le coût des programmes et permettre le lancement ou la poursuite, après 1997, de programmes très importants comme le second porte-avions nucléaire, l'hélicoptère NH 90, le missile antinavire de nouvelle génération, voire l'avion de transport futur.

Il s'agissait là d'une des difficultés principales de la présente programmation, notre industrie de défense traversant une crise particulièrement grave, dont les parlementaires mesurent localement les conséquences économiques et le coût social.

L'apparition de fortes surcapacités de production met en effet en lumière deux enjeux majeurs pour notre appareil industriel : à court et à moyen terme, l'avenir des programmes d'armement lancés et les conséquences qui en résultent sur l'emploi ; à long terme, la compétitivité des industries françaises et européennes face à l'industrie américaine.

Quatrième caractéristique, enfin : une volonté de cohérence maximale entre le Livre blanc et la loi de programmation. Même si l'application du Livre blanc s'étend sur une période beaucoup plus longue que la présente programmation, le projet de loi s'efforce de mettre en œuvre les priorités retenues par le Livre blanc.

Il s'agit, en particulier, de la recherche d'une nouvelle complémentarité entre la dissuasion et l'action, et de l'accent mis sur les fabrications d'armements conventionnels en cours de renouvellement.

Il s'agit aussi des capacités militaires prioritaires que constituent les capacités de projection de puissance, de mobilité stratégique, de renseignement, ainsi que des moyens de commandement et de communication.

Il s'agit encore de l'établissement du format des forces à l'horizon 2000 et, enfin, de l'ambition européenne de la politique de défense de la France, avec, notamment, la priorité accordée aux programmes conçus en coopération.

Après le rappel de ces caractéristiques d'ensemble, je retiendrai votre attention, mes chers collègues, sur l'évolution des effectifs et des personnels.

La forte décroissance des effectifs de la défense, entamée dès 1984 - c'est-à-dire bien avant les bouleversements géostratégiques - et vigoureusement accélérée en 1992-1993, a eu des conséquences très lourdes, en particulier pour l'armée de terre, qui a dû dissoudre quelque soixante régiments. Il était donc indispensable, après la pause très opportune observée en 1994, de réduire le rythme de diminution des effectifs, et notre commission se félicite qu'il en aille ainsi dans le projet de loi.

Elle se réjouit, par ailleurs, de l'effort de professionnalisation accompli et de la relative amélioration du taux d'encadrement de l'armée de terre qui résultera de l'accroissement de 5 800 du nombre de militaires d'active d'ici à l'an 2000, de la création prévue de 200 personnels d'active pour la marine - cela comblera l'essentiel de son déficit en postes d'officiers - et du relatif traitement de faveur dont bénéficiera la gendarmerie, ses effectifs totaux passant de 93 000, aujourd'hui, à 95 000 en l'an 2000.

Toutefois, le niveau des effectifs militaires retenu pour nos forces armées en l'an 2000 - 227 000 hommes pour l'armée de terre, 84 125 hommes pour l'armée de l'air et 62 200 hommes pour la marine - souligne les efforts importants qui seront encore exigés de nos armées dans les années à venir.

Les nouvelles restructurations, qui seront inévitables, devront être minutieusement préparées, de manière à créer moins de perturbations que les précédentes.

L'armée de l'air devra, pour sa part, consentir un effort tout particulier puisqu'elle verra ses effectifs réduits de 6 000 personnes, dont plus de 5 700 militaires.

S'agissant de l'armée de terre, le nombre de ses divisions passera de neuf à huit. Une division blindée étant attribuée au Corps européen, il en résulte que le corps blindé mécanisé ne disposera plus en permanence que de trois divisions, ce qui risque de lui ôter une partie de sa souplesse de manœuvre, dans le cas, aujourd'hui improbable, mais que l'on ne saurait ignorer, d'un engagement tous moyens réunis.

Il faut, en revanche, se féliciter du fait que les dispositions du projet de loi relatives aux effectifs s'inscrivent dans le cadre d'une politique globale des personnels de la défense s'articulant autour de trois axes principaux.

Tout d'abord, une attention soutenue est accordée à la situation des personnels. A ce sujet, il me semble très important de souligner, même brièvement, la nécessaire valorisation de la condition militaire, notamment par une meilleure prise en compte des conséquences de la mobilité et par la reconnaissance explicite du droit à une seconde carrière. Vous l'avez rappelé, monsieur le ministre d'Etat, mais, dans cette assemblée, nous y sommes très attachés et nous l'avons déjà manifesté à plusieurs reprises.

Ensuite, je relève la réaffirmation du service national - dont les modalités d'accomplissement doivent être valorisées - parallèlement à une professionnalisation accrue.

Enfin, il faut noter la mise en œuvre d'une politique ambitieuse, même si ses modalités doivent être encore précisées, de modernisation des réserves.

J'en viens maintenant, mes chers collègues, à l'équipement des forces, en commençant par la dissuasion nucléaire, au sujet de laquelle je formulerai quatre observations principales.

Première observation, la pertinence et le caractère central du concept de dissuasion nucléaire sont heureusement réaffirmés ; mais ils doivent aller de pair avec une nouvelle complémentarité entre dissuasion et action, et avec une évolution des rôles respectifs des moyens nucléaires et des moyens conventionnels.

Ces données nouvelles justifient que l'on ne recherche pas immédiatement la modernisation de notre outil nucléaire, même si, dans le même temps - et c'est bien là la difficulté - les systèmes nucléaires doivent garantir la crédibilité de la dissuasion dans des hypothèses plus diversifiées que précédemment.

La dissuasion reste l'*ultima ratio*. Cette garantie ultime de service de la nation repose aussi, selon le Livre blanc, sur la capacité de « frappe en second » justifiant l'existence de composantes nucléaires complémentaires d'une crédibilité indiscutable.

Monsieur le ministre d'Etat, le rapporteur et certains commissaires s'étonnent toutefois de cette notion de « frappe en second ». Elle leur paraît limiter l'incertitude nécessaire à l'efficacité du concept français de dissuasion et, surtout, elle évoque l'hypothèse d'une première attaque, prouvant ainsi que la dissuasion n'aurait pas réussi.

Deuxième observation, la composante sous-marine demeure la pierre angulaire de la dissuasion. La crédibilité de cette composante est assurée jusqu'en 2010 par les futurs sous-marins de nouvelle génération équipés de missiles M 45 à partir de 1996.

Dans ces conditions, le remplacement des missiles M 45 par des missiles M 5 à plus longue portée, et normalement dotés d'une nouvelle tête nucléaire, a pu être renvoyé de 2005 à 2010, ce qui me paraît raisonnable, dans la mesure où ce report permet une économie de 20 milliards de francs sur la période de programmation.

Troisième observation, nos forces nucléaires devront disposer d'une composante de complémentarité.

Sans prendre de décisions irrévocables en la matière, le projet de loi prévoit les études nécessaires au renouvellement, d'une part, de la composante terrestre du plateau d'Albion, en 2005, par une version sol-sol du missile M 4 grâce au retrait anticipé du service d'un SNLE, et, d'autre part, de la composante aéroportée par un successeur au missile air-sol moyenne portée.

Je me contenterai de relever, à cet égard, d'une part, que la majorité des experts estiment prévisible, et financièrement sans doute inévitable, l'abandon à terme, même si on peut le regretter, d'une des trois composantes, d'autre part, que, dans l'hypothèse d'une mise en silo, le missile M 4 semble techniquement plus vulnérable, moins souple d'emploi et doctrinalement moins adapté à l'évolution des menaces qu'un missile air-sol à longue portée.

La quatrième observation a trait à l'avenir du moratoire et de la simulation des essais nucléaires, qui demeure une question-clé pour le maintien de la crédibilité de la force de dissuasion française.

Dans l'immédiat, il va de soi qu'un effort maximal doit être consenti en faveur des programmes de simulation - je pense au programme PALEN, préparation à la limitation des essais nucléaires - qui bénéficieront d'une

enveloppe de dix milliards de francs durant la période de programmation. Mais tous les experts consultés - faut-il le rappeler ? - considèrent qu'un certain nombre d'essais supplémentaires sont nécessaires au développement du programme PALEN.

Quant à la décision finale relative au moratoire, elle appartiendra au prochain Président de la République. Les négociations d'un traité d'interdiction des essais et du renouvellement du traité de non-prolifération risquent de placer notre pays dans une position diplomatique inconfortable. Cependant, la France ne saurait, à mes yeux, en aucun cas courir le risque inacceptable de compromettre la modernisation et, à terme, la crédibilité de ses forces nucléaires si elle ne s'était pas, d'ici là, dotée des capacités de simulation indispensables.

M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Très bien !

M. Jacques Genton, rapporteur. S'agissant des équipements conventionnels de nos forces armées, je vous épargnerai la longue liste des programmes analysés dans le rapport écrit et me contenterai de quelques observations de portée générale.

Première observation : le Gouvernement a fait le choix de poursuivre l'ensemble des programmes d'équipement majeurs. Il n'y avait, me semble-t-il, aucune autre solution raisonnable compte tenu de l'état d'avancement des programmes nécessaires à la modernisation de nos forces et pour lesquels des masses financières considérables ont déjà été dépensées.

Nous devons appeler votre attention, mes chers collègues, sur la pertinence de ce choix, qui domine l'ensemble du projet de loi.

Il en a inévitablement résulté - c'est ma deuxième observation - un certain nombre d'étalements et de reports de programmes, comme la réduction de la cadence annuelle de production du char Leclerc ou le décalage d'un an du programme d'hélicoptère Tigre.

Je m'inquiète tout particulièrement, monsieur le ministre d'Etat, du retard du programme Rafale air.

Il s'agit là d'un programme exceptionnel ; il pèse très lourdement sur la présente programmation, mais sa cible reste fixée à 234 appareils, qui renouvellent, en une seule famille, tous les types d'avions de combat. Cependant, si le premier escadron doit être opérationnel à la mi-2002, la cadence de livraison prévue paraît tout à fait insuffisante pour atteindre, à terme, le format de 380 avions de combat en ligne prévu par le Livre blanc.

Quelles dispositions envisagez-vous, monsieur le ministre d'Etat, pour remédier à cette situation, sachant qu'un effort financier considérable devra être consenti en faveur de l'équipement de nos forces aériennes au début du siècle prochain ?

Troisième observation : le renouvellement indispensable de nos armements sera assuré dans un sens conforme aux capacités prioritaires retenues par le Livre blanc.

C'est ainsi que l'effort développé en faveur du renseignement et de l'espace sera poursuivi, ainsi que l'illustrent les programmes Syracuse - satellites de télécommunications - Hélios - satellites d'observation - et Osiris - satellites d'observation radar - dont les coûts cumulés dépasseront 19 milliards de francs de 1995 à 2000.

L'armée de terre verra ses capacités de projection de forces renforcées et modernisera ses armements défensifs.

L'armée de l'air disposera d'une capacité accrue d'action dans la profondeur tout en augmentant sa mobilité stratégique, grâce, notamment, à l'achat de cinq avions ravitailleurs, en attendant une décision définitive, que je crois capitale pour l'industrie européenne de défense, sur l'avion de transport futur.

La marine, quant à elle, modernisera et renforcera la totalité de son groupe aéronaval, avec l'admission au service actif du porte-avions nucléaire *Charles de Gaulle* à la mi-1999, en cohérence avec la constitution de la première flotille de Rafale marine et l'achat, nécessaire, de deux avions de guet embarqués.

Il reste - c'est ma quatrième observation - que les contraintes financières ont conduit à différer un certain nombre de décisions, ce qui souligne l'importance du rendez-vous de 1997. Des choix majeurs en dépendent, particulièrement pour la marine : les conditions de réalisation de l'hélicoptère NH 90, la construction éventuelle d'un second porte-avions nucléaire et le développement du missile antinavire futur, successeur de l'Exocet.

Cette révision, prévue pour 1997, sera aussi l'occasion de savoir si le coût des programmes aura été, comme le souhaite le Gouvernement, mieux maîtrisé et si les gains supplémentaires de productivité - de 2 p. 100 par an - attendus des industriels auront été réalisés, faute de quoi il n'y aura d'autre choix que de revoir certains programmes, voire d'y renoncer.

L'attention du Parlement doit donc être tout spécialement appelée sur ce rendez-vous de 1997.

Cinquième observation, enfin : la priorité, à mes yeux indispensable, accordée aux fabrications durant les prochaines années va de pair avec la recherche d'un équilibre pour préserver, d'une part, l'environnement opérationnel des forces, d'autre part, les crédits de recherche.

De même que je me suis inquiété des tensions très fortes qui risquent de peser sur les crédits de fonctionnement, de même devons-nous, j'y insiste, rester très vigilants, à l'occasion de l'examen des budgets successifs, quant aux crédits consacrés à l'environnement opérationnel, qu'il s'agisse des infrastructures, des munitions et, plus encore peut-être, de l'entretien programmé des matériels, qui sont de plus en plus sollicités par les opérations extérieures.

Il en va de même pour les crédits de recherche, qui, s'ils sont globalement maintenus en volume, subissent inévitablement le contrecoup de l'effort consacré aux livraisons, alors qu'ils conditionnent évidemment l'avenir de notre défense et de notre industrie de défense.

Cette situation ne manque pas de susciter une vive inquiétude parmi les industriels de l'armement, compte tenu, en particulier, de l'effort exceptionnel consenti par les Américains en la matière.

Je tiens toutefois à souligner ici, mes chers collègues, qu'aucune impasse majeure n'a été effectuée qui serait de nature à compromettre le maintien de compétences essentielles et que, en particulier, des crédits d'études et de recherche exploratoire suffisants ont été prévus pour assurer le maintien de la compétence balistique stratégique ou de celle des sous-marins.

En conclusion, après avoir énoncé ces différents arguments, dont le plus grand nombre confortent les orientations que nous propose le Gouvernement, je rappellerai que le présent projet de loi de programmation s'inscrit dans une conjoncture extrêmement contraignante, marquée par des menaces multiples, par le poids très lourd du renouvellement de la plupart de nos matériels majeurs et par l'obligation pour la France de maîtriser les finances publiques.

Dans ce contexte très difficile, la programmation qui nous est proposée me paraît devoir être approuvée pour cinq raisons principales.

Elle conduit la France à maintenir un effort de défense sans équivalent en Europe, au prix d'une dérogation significative à la loi quinquennale de maîtrise des finances publiques, ainsi que vous l'avez rappelé au début de votre intervention, monsieur le ministre d'Etat.

Elle permet le maintien de l'ensemble des programmes en cours de développement ou de fabrication, et donc la modernisation indispensable de nos forces.

Elle s'inscrit en cohérence avec les principales orientations du Livre blanc, qui donne à l'effort de défense du pays un éclairage à long terme.

Elle fixe le format à venir de nos armées, qui sauront ainsi précisément où elles vont.

Enfin, elle maintient l'ambition européenne de la France en matière de défense, en particulier par une stratégie industrielle volontariste et sérieuse, qui prend en compte la nécessité d'une coopération européenne renforcée.

J'attache une importance toute particulière, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, à la disposition qui, introduite dans le projet de loi par l'Assemblée nationale, avec l'accord du Gouvernement, prévoit que les rapports annuels sur l'exécution de la loi de programmation seront présentés au Parlement.

Je dois souligner que la commission des affaires étrangères a manifesté la volonté d'obtenir que ces rapports soient déposés en temps utile et dans des conditions permettant au Parlement de suivre au plus près l'application des dispositions contenues dans la loi qu'il aura votée.

Mes chers collègues, sous le bénéfice de ces diverses observations, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées vous propose d'adopter le projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

(M. Michel Dreyfus-Schmidt remplace M. René Monory au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT vice-président

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Maurice Blin, rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, après l'excellente analyse du contenu et des ambitions du projet de loi de programmation militaire à laquelle vient de procéder notre collègue Jacques Genton, au nom de la commission des affaires étrangères, je m'attacherai plus particulièrement, au nom de la commission des finances, à ses aspects financiers.

Je rappellerai d'abord brièvement les vertus, mais aussi les limites, en tout cas la singularité de ce texte.

C'est la neuvième loi de programmation militaire depuis 1960. Toutes les précédentes, sauf celle de 1992, restée en projet, ont été respectées à près de 90 p. 100. Le fait est remarquable et mérite d'être souligné.

M. Jacques Genton, rapporteur. Très bien !

M. Maurice Blin, rapporteur pour avis. Par ailleurs, le présent texte constitue une prévision de dépense à six ans, et non plus à cinq comme auparavant.

Cette prospective était difficile mais nécessaire, car le nouveau contexte géostratégique, né des événements de 1989, se caractérise par la plus grande incertitude. L'adversaire potentiel est devenu multiple et imprévisible. Il peut être proche, mais aussi lointain : il impose donc une mobilité, une capacité accrue de projection de nos forces.

La dissuasion nucléaire, riposte du faible au plus fort, reste indispensable. Cependant, dans les conflits localisés, de type classique, l'arme conventionnelle garde toute sa place.

Dans le même temps, le caractère de plus en plus sophistiqué des équipements appelle une spécialisation, c'est-à-dire une professionnalisation accrue des hommes appelés à s'en servir.

Ce projet de loi tend donc à adapter notre appareil militaire aux contraintes nées de situations aussi nouvelles que celles que nous avons connues en Irak et que nous affrontons aujourd'hui en ex-Yougoslavie. C'est son principal mérite.

Enfin, il offre une perspective crédible d'activité, sinon de développement, à nos industries d'armement. Celles-ci - dois-je le rappeler ? - ont vu leur chiffre d'affaires régresser très fortement depuis quatre ans : le recul a été de 35 p. 100 pour Dassault, de 30 p. 100 pour Thomson, de près de 70 p. 100 pour Matra. La présente programmation lève assez largement, sinon complètement, nous le verrons, l'incertitude qui pesait sur leur avenir.

Toutefois, cette visibilité, et c'est là sa limite, reste relative.

D'une part, aux termes de l'ordonnance du 5 janvier 1959, une loi de programmation n'engage l'Etat qu'en fonction des autorisations de programme qu'elle peut contenir. Or ce n'est pas le cas du texte que nous examinons. Il ne prendra un caractère financièrement contraignant qu'en fonction des crédits de paiement qui en seront la traduction dans chaque loi de finances annuelle.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Eh oui !

M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Très bien !

M. Maurice Blin, rapporteur pour avis. C'est d'ailleurs pour s'assurer de la conformité des secondes aux premières que l'Assemblée nationale, à juste raison, a demandé qu'un rapport également annuel soit établi quant à son exécution, notre collègue Jacques Genton l'a fort opportunément rappelé.

D'autre part, cette loi de programmation à six ans se déroule, en réalité, en deux phases.

La première, qui s'étend jusqu'en 1997, est nettement balisée et son financement est assuré. La seconde, qui couvre les trois dernières années, l'est beaucoup moins et son financement est conditionnel ; les programmes qu'il permettrait le sont donc aussi. Or, quand on sait le temps nécessaire à la mise en œuvre de certains d'entre eux, cinq ans, dix ans, parfois plus, force est de considérer qu'une programmation frappée à mi-parcours d'un caractère aussi aléatoire devient « glissante » par période de trois ans. Aussi bien un nouveau projet sur la période 1998-2003 sera-t-il soumis au Parlement, et nous nous en félicitons.

Quoi qu'il en soit, l'intérêt de cet effort, même imparfait, de prévision à moyen terme dans le domaine de la défense reste grand. Notre pays est d'ailleurs le seul à s'y risquer, et c'est ce qui en fait la singularité.

Cette précision éclaire les différentes armes sur leurs tâches à venir. Elle précise aux bureaux de recherche les voies dans lesquelles ils ont à s'engager. Elle confirme à nos voisins, au premier chef, bien sûr, à nos alliés, mais aussi à des adversaires potentiels, la volonté de la France de sauvegarder son indépendance et de défendre ses intérêts partout où ils pourraient être menacés puisqu'elle s'en donne les moyens.

Examinons maintenant d'un peu plus près les grandes masses financières entre lesquelles se partage l'investissement militaire à six ans.

Observons, d'abord, que l'équilibre entre le titre III, les frais de personnel, et le titre V, les équipements, n'est que peu modifié. Certes, les effectifs des différentes armes devraient baisser de 5 p. 100, contre 10 p. 100 au cours des deux années précédentes, à l'exception de la gendarmerie où ils augmenteraient, heureusement, de près de 2 p. 100. Mais le nombre des appelés et celui des personnels civils décroîtront deux fois plus vite, tandis qu'augmentera celui des engagés et des professionnels.

Reste que le titre III - j'appelle, après M. Genton, votre attention sur ce point, mes chers collègues - est exclu de la programmation financière proprement dite, même si les effectifs, dont l'évolution est ainsi prévue, engagent assez largement les crédits à travers les rémunérations.

Concernant la situation des retraités militaires, l'Assemblée nationale a introduit, et le Gouvernement a accepté - ce dont nous le félicitons - un amendement qui répond à une demande que ceux-ci formulaient depuis longtemps : désormais, la pension qui leur est versée ne sera plus assimilée à un avantage vieillesse aussi longtemps qu'ils n'auront pas atteint la date de versement de la retraite de la sécurité sociale. En cas de chômage, cette pension serait donc - et ce n'est que justice, dans la mesure où elle est versée à des personnes encore jeunes - assimilée à un salaire.

Deux précisions sur ce point seraient cependant utiles, monsieur le ministre d'Etat. Cette disposition a été inscrite non pas dans la loi elle-même mais dans ses annexes. Elle se heurte donc au régime paritaire qui régit les ASSÉDIC. Peut-on savoir, au moins, même approximativement, quel en serait éventuellement le coût ?

C'est le titre V, consacré aux équipements, qui retiendra tout particulièrement notre attention. Rappelons en effet - et c'est encore une singularité - que la France est le seul pays, en dehors des États-Unis et de l'ancienne Union soviétique, qui, quoique d'importance moyenne, a développé simultanément dans les trois domaines de la terre, de l'air et de la mer des systèmes d'armes autonomes et performants. Ceux-ci, lancés dans les années 1980, sont en plein développement. Il s'ensuit donc, tout naturellement, que, en ce qui concerne ces systèmes d'armes, les crédits de fabrication croîtront plus vite que ceux des études.

Quatre programmes seront, jusqu'en l'an 2000 et au-delà, largement dominants.

Celui du Rafale, d'un coût de 200 milliards de francs, porte sur 326 appareils, dont 86 affectés en 1999 à la marine et 234 à l'armée de l'air en 2002. Le moteur, le M 88, fabriqué par la SNECMA, et la cellule sont au point. En revanche, le radar, confié à Thomson, présente un réel défi technique, qui explique le retard qu'il a pris.

Son éventuel succès à l'exportation dépendra beaucoup du sort que connaîtra son rival, l'Eurofighter.

Né du consortium de plusieurs pays européens, le coût de ce dernier est d'ores et déjà très supérieur aux prévisions et sa réalisation a pris beaucoup de retard. En revanche, il est assuré d'un marché de près de 800 appareils. Celui du Rafale pourrait être, au mieux, de 600. Mais, compte tenu du prix des appareils, qui sera, lui aussi, élevé, la concurrence sur les marchés extérieurs sera rude.

Il faut souligner enfin que, à la suite des réductions de crédits pratiquées en 1992 et 1993, ce programme Rafale a connu un retard dont le coût a été estimé à 800 millions de francs.

Le char Leclerc, deuxième grand programme, représente un investissement de 42 milliards de francs. Il sera produit à 650 unités destinées à l'armée de terre. Si l'on y ajoute les 436 chars vendus aux Emirats arabes unis, sa fabrication devrait dépasser 1 000 unités. La Suède, à qui il a été proposé, lui a préféré le Léopard allemand, produit éprouvé, moins cher, mais aussi moins performant.

Les deux exemples du Rafale et du char Leclerc mettent en lumière un facteur qui peut avoir sur l'avenir de ces programmes une incidence financière importante.

D'une part, l'exportation permet un allongement des séries, et donc un abaissement des coûts unitaires qui peut varier de 10 p. 100 à 15 p. 100. D'autre part, cette exportation dépend en bonne part du prix auquel le produit est offert. Or, sur un marché des armements déprimé, où les acheteurs potentiels connaissent, à de très rares exceptions près, de sérieuses difficultés budgétaires, la préférence risque de dépendre de plus en plus souvent du coût initial et de la maintenance plutôt que de la performance. Cette inflexion du marché pourrait ne pas être sans conséquences sur les modes de fabrication, l'exigence traditionnelle de qualité et donc sur les structures de nos industries d'armement.

Le troisième programme concerne l'hélicoptère de combat Tigre, que nous construisons en coopération avec l'Allemagne dans le cadre d'Eurocopter. Son coût de fabrication est de 40 milliards pour 427 unités, réparties pour moitié entre les deux pays.

Ce programme est essentiel pour la division hélicoptère d'Aérospatiale. Celle-ci affronte, en effet, depuis plus d'un an, un tarissement quasi total de ses marchés intérieur et extérieur.

Un marché attendu de quarante Super Puma en Arabie Saoudite vient de lui échapper, à la suite de l'énorme pression politique qu'ont exercée les Etats-Unis d'Amérique. Ce programme représentait deux millions d'heures de travail. Dès lors, Aérospatiale va connaître un problème très grave de calendrier : comment conserver à ses ingénieurs, qui sont parmi les meilleurs du monde, un volant d'activité suffisant jusqu'à la mise en production du Tigre, qui n'interviendra qu'en 1995 ?

Le gouvernement américain, face à la même situation, pratique une procédure qu'on pourrait appeler de préachat, qui permet de lisser les à-coups de la conjoncture. Est-il impossible que nous nous en inspirions ? L'affaire est essentielle pour Aérospatiale, dont, ne l'oublions pas, les divisions militaires exportent plus de 60 p. 100 de leurs productions.

Quatrième et dernier grand programme en cours : le porte-avions à propulsion nucléaire *Charles de Gaulle*. Mis à l'eau il y a quelques semaines, seul de son espèce au monde si l'on excepte la flotte des Etats-Unis et de la Russie, son coût est de 17 milliards de francs. Quand il

sera équipé de ses 86 Rafale marine, en 1999, l'ensemble aura un coût de 65 milliards de francs.

Je dirai un mot, enfin, du programme nucléaire.

Alors qu'il est arrivé à pleine maturité, il lui sera consacré 130 milliards de francs, contre 183 milliards entre 1989 et 1994, ce qui représente une diminution de 30 p. 100. Quatre sous-marins lanceurs d'engins seront construits, au lieu des six initialement prévus. Ils seront équipés du missile intermédiaire M 45, dans l'attente du missile M 5, dont la mise au point a été reportée.

Quant aux essais nucléaires, sur lesquels ni le Livre blanc ni le projet de loi ne se sont prononcés et sur lesquels pèse l'hypothèque politique que l'on sait, ils restent dotés d'une ligne en attente de 8 milliards de francs, tandis que la mise au point de la simulation, pour laquelle la France a pris du retard, bénéficierait de 9,3 milliards de francs. Comme on le sait, celle-ci - la simulation - suppose la reprise de ceux-là - les essais nucléaires. Le temps venu, tout est donc prévu pour qu'ils puissent avoir lieu.

Aux quatre grands programmes dont je viens de parler, dont les moyens sont assurés et qui devraient être réalisés quoi qu'il adienne, viendraient s'adjoindre, à partir de 1998, trois autres, qui représentent pour l'avenir de la défense non seulement de la France mais de l'Europe un enjeu peut-être encore plus grand. Or, pour le moment, leur financement reste aléatoire.

Le premier programme concerne la construction d'un second porte-avions nucléaire. D'un coût estimé de 11 milliards de francs, il s'impose dans la mesure où, pour des raisons techniques, chacun des bâtiments ne peut rester à la mer que neuf mois sur douze. En l'occurrence, un plus un ne fait donc jamais qu'un !

Le deuxième programme porte sur la construction de l'hélicoptère de transport lourd NH 90, élaboré en coopération, toujours dans le cadre d'Eurocopter, avec l'Allemagne mais aussi l'Italie et les Pays-Bas. Son coût de développement pour la France serait de 50 milliards de francs. Il remplacerait le Super Puma et pourrait avoir une utilisation civile.

Il doit cependant satisfaire aux exigences, pas nécessairement convergentes, de sept états-majors. C'est dire que sa définition, en particulier dans le domaine du moteur, reste difficile.

Autre difficulté : son coût initial a paru trop élevé à certains participants. Ils ont souhaité qu'il puisse être réduit de 30 p. 100. La contre-proposition du principal constructeur, Aérospatiale, en réduction de 15 p. 100, chiffre au-delà duquel les performances de l'appareil seraient compromises, n'a pas été approuvée. Ainsi, l'inconnue financière et technique qui pèse sur le projet n'est pas levée.

Mais, c'est le troisième programme, celui de l'avion de transport futur, ATF, qui représente l'enjeu à la fois financier, stratégique et politique de loin le plus élevé : enjeu financier puisque son coût est de 240 milliards de francs, soit l'équivalent du programme Rafale, dont 50 milliards environ à la charge de la France ; enjeu stratégique puisqu'il s'agit d'assurer à nos forces de projection le moyen de transport à distance qui leur est indispensable, transport qui a été assuré jusqu'ici par le Transall franco-allemand, remarquable appareil mais qui a trente ans d'âge et dont les performances de vitesse, de capacité, de rayon d'action sont devenues insuffisantes ; enjeu politique, enfin, parce que cinq pays européens plus la Turquie - la Grande-Bretagne et la Belgique s'en sont retirées - ont participé à la constitution du consortium Euroflag chargé de mettre en œuvre ce programme et

surtout parce que seul l'ATF permettrait à l'Europe d'échapper à la dépendance dans laquelle elle se trouve aujourd'hui à l'égard des Etats-Unis dans ce domaine.

Quelques chiffres révèlent l'importance du projet. Son marché potentiel serait de 600 appareils, dont 70 pour la France, autant pour l'Allemagne et un peu plus pour la Grande-Bretagne. Sa construction représenterait, en coût, l'équivalent de 500 Airbus A 320 ou de 33 millions d'heures de travail, soit 5 000 emplois sur vingt ans.

L'appareil, aux performances supérieures à celles de l'Hercules américain actuellement offert sur le marché, aura une capacité qui lui permettra d'embarquer le futur VBM, le véhicule blindé modulaire, successeur de l'AMX 10, ou des hélicoptères de taille moyenne.

Là encore, on est à la recherche d'une réduction du coût. Selon les dernières estimations, ce dernier pourrait être réduit de près du tiers. De toute façon, la mise au point du moteur, sans doute un turbopropulseur, moins lourd, moins gourmand en kérosène, demandera du temps et des moyens. La réalisation pourrait en être confiée à une organisation inspirée du système Airbus, qui a fait ses preuves.

Vous aurez compris, mes chers collègues, que l'enjeu de l'ATF est considérable. Il scellerait la volonté des Européens d'affirmer leur autonomie dans le domaine essentiel de la projection des forces. Il pourrait servir de modèle à une agence commune de l'armement. Bref, il donnerait corps et crédibilité à cette Europe de la défense appelée à couronner l'Europe économique, monétaire et politique voulue par le traité de Maastricht.

Certes, vous l'avez mesuré, c'est un pari financier difficile. Il se heurtera à la concurrence américaine. Il suscite d'ores et déjà une vive polémique en Grande-Bretagne, où les représentants de l'industrie s'efforcent de vaincre les réserves des dirigeants politiques, toujours tentés par le grand large. C'est une raison de plus pour que la France le soutienne fortement. Je sais, monsieur le ministre d'Etat, que vous vous y employez, et je vous en remercie.

Enfin, j'achèverai cette revue des choix technologiques que comporte ce projet de loi de programmation en soulignant que les crédits consacrés au spatial et au renseignement par satellites augmentent de 25 p. 100 et s'élèveront, sur six ans, à 25 milliards de francs. Ils permettront la réalisation, en coopération avec l'Espagne et l'Italie, d'un premier satellite optique Hélios I, suivi, après 1998, d'un second, Hélios II, mais aussi celle du satellite radar Osiris, fonctionnant de jour et de nuit, qui nous a manqué lors de la guerre du Golfe.

Quant à la prévention et à la gestion des crises, elle suppose que nous nous dotions de l'arme de précision tirée à grande distance, dite APTGD, à partir d'un avion situé à plusieurs centaines de kilomètres de la cible et capable de l'atteindre avec une précision d'un mètre. Le coût du projet est de 1,6 million de francs.

Enfin, avec l'achat de cinq avions ravitailleurs KC 135 aux Etats-Unis, l'acquisition de deux avions de transport A 310 et la construction de trois frégates du type La Fayette – ces programmes étant acquis – notre capacité de projection de forces sera, dans l'attente de l'ATF, très nettement renforcée.

Reste à assurer la couverture financière de cette panoplie. Le projet de loi de programmation y pourvoit de deux manières.

Pour la première tranche, qui va de 1995 à 1997, il dispose que les crédits du ministère de la défense augmenteront annuellement de 0,5 p. 100 sur la base de 1994, soit, si l'on inclut les reports de 1993, 100,4 milliards de francs. Ce chiffre comprend aussi les

fonds de concours, qui devront être évalués de façon réaliste, car nous avons souvent constaté une forte tendance à les surestimer. Il ne doit pas être davantage affecté par d'éventuelles annulations de crédits qui interviendraient au cours de cette année ou par un éventuel prélèvement au bénéfice du financement des opérations extérieures.

Au total, il s'agira donc de 609,8 milliards de francs sur six ans. La dotation affectée aux armées bénéficie ainsi d'un régime d'exception puisqu'elle échappe à la loi quinquennale relative à la maîtrise des finances publiques. C'est exactement le contraire de ce qui s'est produit dans un passé récent, où l'effort de compression de la dépense publique l'avait très directement affectée.

Pour la seconde tranche, qui se situera entre 1998 et l'an 2000, les crédits augmenteront de 1,5 p. 100 si, dit le projet de loi, « la situation économique et financière le permet », ce qui représente un complément d'une dizaine de milliards de francs.

Ainsi, ce passage à une vitesse supérieure de la dépense militaire est entièrement tributaire de l'état dans lequel se trouvera la conjoncture dans trois ans, et dont nul ne peut répondre. Or, il conditionne l'engagement de trois programmes lourds, de signification stratégique et politique éminente : le second porte-avions nucléaire, l'hélicoptère franco-allemand de transport et l'avion européen de transport futur.

Si la croissance n'était pas au rendez-vous, l'on peut penser que le premier programme, celui du porte-avions, qui représenterait moins du double de l'augmentation de la ressource garderait ses chances. Mais les deux autres n'en auraient plus guère.

En réalité, seule une croissance de 2,5 p. 100 – ce chiffre est un minimum – les leur rendrait. Comme un tel abondement de crédits paraît exclu, le projet de loi ouvre une autre voie, celle d'un gain de productivité de 2 p. 100 demandé à l'industrie d'armement, qui se traduirait par une baisse correspondante des prix. L'hypothèse paraît raisonnable. Elle répond à l'obligation, que j'ai signalée plus haut, de s'adapter à un marché mondial des armes où le souci du prix compte désormais autant que celui de la performance.

Mais ce progrès dans la compétitivité de nos productions passe au moins par deux conditions.

La première consiste en l'allègement des spécifications. C'est le problème que devront résoudre, on l'a vu, les entreprises qui se verront éventuellement confier les deux programmes du VH 90 ou de l'ATF. Ce n'est peut-être pas le plus difficile.

Un problème plus compliqué concerne les structures mêmes de notre système de production. Disons, pour faire simple, que la concertation entre ses trois pôles que sont la direction générale de l'armement, qui en assume la tutelle pour l'Etat, l'autorité militaire utilisatrice et les industries devra être améliorée.

La direction générale de l'armement, dont le personnel est nombreux et coûteux, verra d'ailleurs ses effectifs réduits. Le contrôle quasi quotidien qu'elle exerce sur les fabricants est manifestement très pesant.

Par ailleurs, les exigences, parfois contradictoires, formulées par les différentes armes à l'occasion d'un même produit, le souci de nouveauté et de perfection qui anime les ingénieurs et les chercheurs ne trouvent pas toujours en elle l'arbitre attendu.

Enfin, on peut s'interroger sur les conditions de production de tel ou tel « atelier industriel de l'aéronautique », qui, en dépit d'un statut fiscal particulier,

restent à l'évidence trop éloignées de celles de l'entreprise privée.

Si l'on y ajoute le statut très spécial des arsenaux, qui relève de la direction des constructions navales, on mesure l'ensemble des pesanteurs qu'il faudra vaincre pour accroître, fût-ce de façon modeste, la productivité de nos sociétés d'armement.

Pourtant, il y va, à terme, de leur survie. Il faudra bien que l'Etat procède à une recapitalisation de certaines d'entre elles, qui sont affectées par des déficits successifs ou qui sont très endettées. Pour les trois plus importantes sociétés - le GIAT, Aérospatiale et la SNECMA - il faudrait y consacrer près de 6 milliards de francs.

La seconde condition - je conclurai sur ce point - pour que les grands programmes envisagés à l'horizon de 1998 voient le jour, c'est, bien sûr, comme le projet de loi le souligne à juste titre, la coopération européenne - vous l'avez rappelé avec force, monsieur le ministre d'Etat, et nous vous approuvons.

Aucun de ces grands programmes n'est à la mesure d'un seul pays. Trois chiffres le montrent bien : en 1994, les Etats-Unis consacreront à leur équipement militaire 97 milliards de dollars, l'Europe environ 40 et la France 17. Dispersés, les pays européens n'ont aucune chance de sauver, à terme, leur industrie d'armement, c'est-à-dire les centaines de milliers d'emplois, la plupart de haut niveau, qu'elle représente, face à leur puissant concurrent américain, dont le marché intérieur est protégé et qui, aujourd'hui, pratique les restructurations et les concentrations de moyens à une vitesse qui s'accélère.

Certes, la coopération a ses ombres : elle coûte cher ; elle réunit des partenaires aux compétences souvent inégales - mais aussi, heureusement, complémentaires - aux productions parfois rivales. Elle pourrait donc prendre, pour commencer, un caractère bilatéral entre partenaires qui se connaissent et s'apprécient. C'est d'ailleurs très fréquemment le cas.

Mais elle permettrait surtout un allongement des séries, c'est-à-dire un abaissement du coût unitaire des produits. Encore faudrait-il que les pays qui les construisent s'engagent aussi à les acheter ! Or cela n'a pas toujours été le cas dans le domaine civil, comme le montre l'exemple d'Airbus, boudé par la Grande-Bretagne et l'Italie. Ainsi, mais à cette condition-là seulement, pourrait se créer un véritable « marché commun des armements », avec tous les effets d'économie d'échelle qui s'ensuivraient.

L'ensemble des pays d'Europe jouent très gros dans cette affaire, et plus particulièrement la France. Nous ne parviendrons à vaincre les hésitations traditionnelles de la Grande-Bretagne, dont la compétence technologique reste indispensable à l'Europe de l'armement, qu'au prix d'une entente étroite avec l'Allemagne. Celle-ci, fort heureusement, est solide.

En résumé et en conclusion, ce projet de loi de programmation sur six ans des dépenses militaires représente un exercice méritoire, car il était difficile.

Sa base financière est saine, au moins jusqu'en 1997. Elle permettra la poursuite des programmes lourds engagés au cours des années quatre-vingt et qui devraient ainsi arriver à bonne fin.

Mais c'est à la fin de 1997 que sonnera l'heure de vérité, lorsqu'il s'agira de faire le choix de programmes nouveaux, garants de l'indépendance à la fois de notre pays et de l'Europe. D'ici là, les entreprises parmi lesquelles des milliers de PME, devront relever le défi d'une plus grande productivité, la lourde machine administrative qui les encadre devra gagner en efficacité et les

nations d'Europe devront fortifier et annoncer clairement leur volonté de coopérer.

Quoi qu'il advienne, la France aura été, à travers ce texte, le premier pays à avoir défini l'un des enjeux politiques majeurs de la fin du siècle et, à travers l'effort financier qu'elle consent, elle aura montré la voie.

A la fois épreuve de vérité et exercice de pédagogie, ne serait-ce qu'à ces deux titres, ce projet de loi mériterait, mes chers collègues, que nous l'approuvions. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le ministre d'Etat, en ayant présenté devant les commissions compétentes du Sénat, le Livre blanc sur la défense, le 23 février dernier, et en défendant, aujourd'hui, devant la Haute Assemblée, le projet de loi de programmation militaire pour les années 1995 à 2000, vous remplissez, en moins de quinze mois, les deux engagements principaux pris par le M. le Premier ministre, dans le domaine de la défense, à l'occasion de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Nul ne saurait, je crois, contester la cohérence intellectuelle de cette séquence inscrivant les choix budgétaires annuels relatifs aux crédits militaires dans une programmation à moyen terme et éclairant cette planification elle-même par un exercice de réflexion stratégique à long terme qui correspond davantage à l'horizon qui s'impose aux décideurs en matière d'équipement militaire.

Si quelques-uns ont pu s'interroger sur l'opportunité d'entreprendre cette démarche dans la conjoncture actuelle, je crois, pour ma part, que l'élaboration, dès aujourd'hui, d'une loi de programmation constituait un acte politique nécessaire et attendu, difficile et courageux, et ce pour au moins trois raisons.

En premier lieu, l'environnement international s'est trouvé, en quelques années, radicalement bouleversé, depuis l'effondrement du bloc communiste. Il était donc indispensable d'adapter notre système de défense à ces mutations accélérées.

La menace quasi exclusive, mais clairement identifiée, d'hier a fait place à des risques multiples et à la réapparition de dangers, comme l'instabilité des frontières et les problèmes de minorités nationales, que l'on avait pu croire oubliés et - faut-il le rappeler ? - au retour de la guerre en Europe. Le drame qui se déroule dans les Balkans illustre cette instabilité qui pèse de nouveau sur la sécurité européenne, tandis que la multiplication des crises régionales depuis la guerre du Golfe souligne la diversité des menaces actuelles.

En deuxième lieu, notre politique de défense et nos armées se trouvent aujourd'hui privées du cadre de référence pluriannuel nécessaire à leur adaptation à ce nouveau contexte géostratégique. Rappellerai-je que le précédent Livre blanc remontait à 1972 et que le dernier projet de loi de programmation, relatif aux années 1992-1994, n'avait jamais été inscrit à l'ordre du jour des assemblées ?

En troisième lieu, les industries liées à la défense sont confrontées, depuis plusieurs années, à une situation particulièrement difficile, liée à la contraction des budgets et à une concurrence extrêmement agressive. Même si les facteurs de cette crise sont avant tout internationaux et concernent aussi le secteur civil - je pense surtout à l'in-

dustrie aéronautique et spatiale - il était urgent et indispensable de mettre les industriels en situation d'affronter dans les meilleures conditions possibles l'impérative restructuration de l'industrie européenne de défense. Cette restructuration, par-delà les programmes nécessaires, mais difficiles et coûteux, conduits en coopération, constitue en effet la seule solution durable aux difficultés présentes.

Ce projet de loi était donc utile et opportun.

L'exercice était aussi particulièrement difficile et se heurtait à un triple obstacle : les contraintes financières, au moment où la France a entrepris un effort très exigeant de redressement des comptes publics ; l'héritage représenté par le poids très lourd des programmes déjà parvenus à maturité ; enfin, les exigences de la préparation de l'avenir, c'est-à-dire la difficile mais indispensable cohérence entre la réflexion stratégique contenue dans le Livre blanc et le « livre de comptes » que constitue en quelque sorte la loi de programmation.

Je crois pouvoir dire, monsieur le ministre d'Etat, que ces obstacles ont été, pour l'essentiel, surmontés et que ces écueils ont été évités. Tel a été, en tout cas, l'avis exprimé, dans sa très grande majorité, par la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la suite de l'examen très approfondi effectué par notre rapporteur, M. Genton.

Cinq raisons essentielles ont motivé, me semble-t-il, cette appréciation favorable.

Les arbitrages financiers rendus à cette occasion en faveur des crédits d'équipement militaire - je sais, monsieur le ministre d'Etat, que ce ne fut pas chose aisée - ont été, je crois, les meilleurs qu'il était raisonnable d'espérer dans la conjoncture présente.

Ces décisions traduisent une dérogation remarquable, en faveur des crédits militaires, à la loi quinquennale relative à la maîtrise des finances publiques. Il s'agit là, dans la situation économique et financière du pays, d'une attitude politique responsable et courageuse qui souligne la priorité accordée par le Gouvernement et, je n'en doute pas, par le Parlement à la sécurité du pays. Assurer cette sécurité constitue en effet la première des missions de l'Etat et justifie cette singularité du budget de la défense par rapport aux budgets civils.

Cette loi de programmation illustre aussi - c'est, à mes yeux, un deuxième motif de satisfaction - une autre singularité, celle de la France elle-même. L'effort consenti par notre pays sur une telle gamme de systèmes d'armes nouveaux n'a pas d'équivalent en Europe.

La France maintient un effort de défense substantiel - même si les prévisions économiques permettent de penser qu'il diminuera légèrement en pourcentage du produit intérieur brut d'ici à la fin du siècle - alors que ses principaux partenaires revoient à la baisse leurs crédits militaires. Sans doute s'agissait-il là d'une quasi-obligation militaire, industrielle et, dès lors, financière pour des programmes indispensables au renouvellement de nos forces et pour lesquels un effort financier important a déjà été consenti.

Mais j'y vois surtout la volonté de la France de tenir son rang dans le monde, notamment d'assumer ses responsabilités de membre permanent du Conseil de sécurité, et de ne pas baisser la garde face à des menaces multiples, diffuses et parfois insaisissables, en Europe et hors d'Europe.

J'y vois enfin, notamment au travers de l'attention particulière accordée aux programmes en coopération et de l'approche industrielle sérieuse qui sous-tend cet effort de défense, la volonté de la France de demeurer le moteur de la construction d'une Europe de la défense.

L'évolution des programmes d'équipements conventionnels constitue, même si des étalements de calendrier et des réductions de cible n'ont pu être évités, une troisième raison du vote positif émis par la commission des affaires étrangères.

Le projet de programmation donne opportunément une priorité marquée aux fabrications pour assurer la livraison effective à nos forces des équipements modernes destinés à assurer le renouvellement de matériels en voie d'obsolescence.

Ainsi en ira-t-il, notamment, pour le char Leclerc, dont 310 exemplaires seront en service en l'an 2000, pour le porte-avion nucléaire, qui a récemment été mis à flots et qui sera admis au service actif en 1999, ou pour l'avion de combat Rafale, qui, sous ses deux versions air et marine, pèse très lourdement sur la période de programmation, mais dotera nos forces d'un appareil aux performances exceptionnelles.

Ce choix de maintenir les programmes en cours de développement ou de fabrication était, selon moi, nécessaire, réaliste et, en quelque sorte, incontournable. En outre, le Gouvernement a su résister à la facilité qui aurait consisté à lancer, dès aujourd'hui, de nouveaux programmes coûteux, dont la conséquence aurait été, à coup sûr, une situation financière intenable au tournant du siècle.

Les décisions prises n'en permettent pas moins de traire autant que possible dans les faits les capacités reconnues comme prioritaires par le Livre blanc. Je citerai, à cet égard les moyens de renseignement, avec l'accélération de l'effort engagé dans le domaine de l'espace, ainsi que les moyens de mobilité et de gestion des crises, qui s'appuieront sur des capacités accrues de projection de forces et de puissance. S'agissant précisément de ces moyens de gestion des crises, le recours à des missiles de croisière à longue portée et de grande précision me paraît, avec le programme APTGD, particulièrement adapté à l'évolution des menaces auxquelles notre système de forces doit aujourd'hui faire face.

Cette modernisation de nos forces conventionnelles bénéficie par ailleurs d'une nouvelle articulation entre moyens nucléaires et moyens conventionnels, c'est-à-dire, pour parler clair et pour reprendre les termes même du Livre blanc, d'« une certaine pause » dans la modernisation de notre outil nucléaire.

Mais nos forces nucléaires restent au cœur de la défense de la France et le concept de dissuasion, justement réaffirmé par le Livre blanc, garde toute sa pertinence ; dès lors, si la part des crédits consacrés au nucléaire fléchit légèrement - 21 p. 100 des crédits d'équipement pour la période couverte par la loi de programmation - il serait illusoire d'y voir une réserve financière inépuisable pour l'avenir ; aucun risque ne saurait être pris qui serait de nature à compromettre la crédibilité et la modernisation, au moment opportun, de notre arsenal de dissuasion.

C'est dans cet esprit que la question si délicate des expérimentations nucléaires devra, à mon avis, être tranchée. Je me réjouis de l'effort considérable consacré au programme PALEN de simulation et de limitation des essais nucléaires, mais je doute très fortement, compte tenu des informations que la commission des affaires étrangères s'est efforcée de recueillir aux meilleures sources, du réalisme de la volonté de mener à bien ce programme sans essais supplémentaires.

M. Jacques Genton, rapporteur. Eh oui !

M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères. Quant à la décision finale relative au moratoire, une seule chose m'importe : qu'elle soit prise sans compromettre le maintien de la crédibilité, et donc la modernisation future, de nos forces de dissuasion nucléaire.

C'est dans le même esprit, enfin, que doit être abordée, me semble-t-il, la question du renouvellement futur des composantes nucléaires françaises, pour autant, naturellement, que la question des essais soit résolue de manière satisfaisante. La décision de différer de cinq ans, pour la composante sous-marine, la mise en service du missile mer-sol M5 me paraît opportune dès lors qu'ont été prises les dispositions nécessaires en matière d'études en amont pour préserver à coup sûr la compétence française dans le domaine stratégique, ce que je serais heureux, monsieur le ministre d'Etat, que vous nous confirmiez à cette tribune.

Je ne vous cacherai pas, en revanche, le scepticisme que continue de m'inspirer la perspective d'une mise en silo de missiles mer-sol adaptés pour succéder aux missiles S3 du plateau d'Albion. J'ai déjà eu, naguère, l'occasion de plaider - en vain, d'ailleurs - en faveur d'un missile stratégique mono-tête déplaçable dans l'hypothèse du maintien de la composante terrestre. La solution qui nous est proposée aujourd'hui me semble mériter un examen approfondi au regard de la doctrine militaire, de la vulnérabilité d'une telle composante, de sa faisabilité technique et de son coût financier, alors que la seconde composante doit être souple d'emploi et différenciée ; je souhaiterais, là aussi, monsieur le ministre d'Etat, recueillir votre sentiment.

J'en viens à la dernière orientation majeure du présent projet de loi, celle qui est relative au format des forces, aux personnels et aux effectifs, pour me réjouir qu'elle repose sur une politique globale des personnels ; en effet, une défense n'est rien sans la qualité et la motivation des hommes qui la servent.

Je veux saisir cette occasion pour rendre une nouvelle fois hommage, du haut de cette tribune, à l'action exemplaire des soldats français, qui, particulièrement en Bosnie, accomplissent leur mission de façon irréprochable au service de la paix et du rôle de la France dans le monde.

Je me félicite que la diminution des effectifs soit désormais moins rapide, mieux régulée et précisément planifiée, parallèlement à un effort de professionnalisation qu'il sera nécessaire de poursuivre. Nous ne saurions cependant mésestimer, ainsi que l'a justement relevé M. le rapporteur, l'effort d'adaptation supplémentaire qui devra être consenti par nos trois armées pour s'adapter à la contraction du format et aux objectifs qui leur sont assignés pour le tournant du siècle.

L'armée de terre devra, en particulier, relever, avec seulement huit divisions, le défi de disposer de plus de 120 000 hommes projetables, ce qui, au vu des expériences des dernières interventions extérieures depuis la guerre du Golfe, m'apparaît comme un objectif particulièrement ambitieux, qui n'ira pas, en tout cas, sans un effort considérable.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre d'Etat, je voterai sans aucune hésitation le projet de loi, ambitieux mais réaliste, que vous nous présentez, convaincu qu'il est le meilleur possible dans un contexte exceptionnellement contraignant.

Mais la réussite de cette programmation repose, me semble-t-il, sur trois paris sur l'avenir que je ne qualifierai ni de risqués ni d'audacieux, mais de paris à coup sûr nécessaires et ambitieux.

Le premier de ces paris concerne la situation économique et financière du pays et la révision de la loi de programmation prévue en 1997. Ce n'est pas tant en raison de l'imprécision - volontaire - de la rédaction de l'article 3, qui n'est peut-être qu'une sage précaution, ni même en raison des crédits supplémentaires - plus de 6,2 milliards de francs - qui en dépendent pour les années 1998 à 2000 et qui ne représentent qu'à peine plus de 1 p. 100 du total des crédits prévus. C'est parce que, de cette nouvelle loi de programmation prévue pour 1997, dépendront des programmes aussi essentiels à la cohérence de notre système de forces que la décision de commander le second porte-avions nucléaire, les conditions de réalisation de l'hélicoptère NH 90, voire le renforcement des travaux relatifs à la défense aérienne élargie contre la menace des missiles balistiques.

Sur ce dernier point, si je comprends les raisons pour lesquelles, à l'occasion de cette programmation, il n'a pas été possible d'aller plus loin dans le domaine de la défense antimissile, ce sujet me paraît cependant devoir être mis au centre des préoccupations communes des Européens en matière de défense. Et j'ai la conviction que la France dispose des capacités technologiques pour relever ce défi que je crois essentiel pour l'avenir.

M. Louis Jung. Très bien !

M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères. Le deuxième pari, complémentaire du précédent, est sans doute plus lourd de conséquences encore puisqu'il conditionne le maintien des programmes engagés eux-mêmes à des gains supplémentaires de productivité attendus de la part des industriels et que vous avez vous-même évalués, monsieur le ministre d'Etat, à 2 p. 100 par an.

Cet effort de productivité s'inscrit dans une volonté de maîtrise du coût des programmes, maîtrise à laquelle la délégation générale pour l'armement et les états-majors devront également activement contribuer dans le cadre de ce qu'il est désormais convenu d'appeler le « trilogue ».

Cet effort n'est pas déraisonnable si l'on se réfère à ce qui a pu être réalisé dans d'autres secteurs industriels, mais il exigera beaucoup d'une industrie de défense qui a déjà dû accomplir un effort d'adaptation très important. Il est en tout cas impératif et indispensable, puisqu'une croissance annuelle d'environ 3 p. 100 des crédits d'équipement aurait été nécessaire au financement intégral de la totalité des programmes en cours.

Mesurons donc bien l'enjeu : si cet objectif n'était pas atteint, les financements seraient inévitablement insuffisants au début du siècle prochain et la France n'aurait alors, me semble-t-il, d'autre choix que d'arrêter des programmes ou de se contenter de commander, en quantité réduite, des matériels indispensables, dont les qualités pourraient de surcroît être dégradées.

Le troisième pari aura sans doute des conséquences à plus long terme, mais il est, à mes yeux, tout aussi fondamental.

Il concerne l'effort de recherche nécessaire à la préparation de l'avenir. L'accent mis justement durant les prochaines années sur les livraisons se traduira par une sensible réduction du pourcentage des crédits consacrés aux études en amont.

La part de la recherche-développement dans les dépenses d'équipement classique passera de 30 p. 100 en 1994 à 25 p. 100 en l'an 2000. Cela va rendre difficile le maintien du niveau d'activité de nos équipes de recherche et entraîner un risque, que je crois très sérieux, de perte de compétences.

Les crédits de recherche proprement dits - études et développements exploratoires - risquent de passer de 5,6 p. 100 des crédits d'équipement aujourd'hui à moins de 5,3 p. 100 en l'an 2000. Ce ratio est, au contraire, en très forte croissance aux Etats-Unis, où il est passé de 6,5 p. 100 en 1992 à 9,4 p. 100 en 1994, par l'extension du domaine de la recherche en aval pour permettre l'élaboration de concepts militaires plus avancés.

Il s'agit là, à mes yeux, de la conséquence potentiellement la plus préoccupante du présent projet de loi. Si j'en comprends les raisons, je crois de mon devoir, monsieur le ministre d'Etat, d'attirer très fortement votre attention sur ce point essentiel pour l'avenir.

Il s'agit là aussi, me semble-t-il, du défi qui sera le plus difficile à relever. Je crois néanmoins que nous pourrions y parvenir, à une triple condition : d'abord, renforcer l'efficacité globale de la recherche militaire française par l'élimination de duplications trop nombreuses - et il y en a, monsieur le ministre d'Etat ! - et par une gestion plus fine des études en amont ; ensuite, assurer la maîtrise des technologies, sans préjuger nécessairement le lancement de tel ou tel programme, par une réflexion sur des méthodes de recherche communes à plusieurs applications ; enfin, naturellement, assurer des études et des développements exploratoires suffisants pour ne prendre aucun risque susceptible de compromettre des compétences stratégiques, parallèlement à l'indispensable restructuration de l'industrie de défense européenne.

Ce sont là, à mes yeux, des objectifs essentiels, car une recherche puissante et efficace est à la fois impérative pour préparer les prochaines générations d'équipement et indispensable pour assurer la capacité, pour l'industrie française, et sans doute européenne, de la défense, de faire face à une concurrence internationale exacerbée et à la véritable guerre économique lancée par les Etats-Unis dans ce secteur.

N'oublions pas, enfin, qu'une recherche militaire dynamique sera fructueuse pour l'économie française dans son ensemble, compte tenu de l'importance des retombées civiles de telles études.

Pour toutes ces raisons, loin d'être excessifs, les crédits que le présent projet de loi prévoit de consacrer à l'équipement de nos forces jusqu'en l'an 2000 me paraissent correspondre à une stricte appréciation des besoins, voire être au minimum indispensables.

Bien loin de constituer un aboutissement, cette programmation marquera la première étape de la mise en œuvre du Livre blanc et le début d'une phase nouvelle qui appellera un effort maintenu dans les années à venir.

C'est pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, l'exécution scrupuleuse et intégrale de la présente loi de programmation me paraît constituer un impératif - j'allais dire une « ardente obligation » - qui ne saurait être oublié au fil des lois de finances successives et, bien évidemment, au gré de l'exécution de ces dernières.

A quoi servirait, monsieur le ministre d'Etat, une loi de programmation militaire si elle était constellée et marquée par des gels et des annulations de crédits successifs ?

M. Jean-Pierre Masseret. Cela a commencé, c'est déjà fait !

M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères. La défense de la nation ne saurait se satisfaire d'une gestion au jour le jour. La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sera, n'en doutez pas, monsieur le ministre d'Etat, particulièrement vigilante sur ce point.

Pour l'heure, ce projet de loi traduit concrètement, dans les faits, la triple volonté de notre pays de ne pas baisser la garde et de maintenir son effort de défense à un moment où le sentiment d'insécurité tend à se faire de plus en plus fort, d'accomplir les sacrifices nécessaires à la modernisation et au renouvellement de nos forces, et de réaffirmer le rôle de la France dans le monde au service de son ambition européenne.

Soyez assuré, monsieur le ministre d'Etat, que, pour atteindre ces objectifs, le Sénat ne marchandera pas son soutien au Gouvernement. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du groupe du RDE.*)

M. François Léotard, ministre d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. François Léotard, ministre d'Etat. Je tiens dès à présent à remercier MM. les rapporteurs pour leur travail remarquable, qui je me plais à le souligner, honore la Haute Assemblée.

Vous comprendrez que j'associe tout particulièrement à ces remerciements le président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, M. de Villepin. Je me suis rendu à de nombreuses reprises devant sa commission et, à chaque fois, j'y ai retrouvé la courtoisie traditionnelle de la Haute Assemblée, mais aussi une intransigeance et une exigence qui honorent le Sénat.

Permettez-moi quelques remarques très brèves afin d'engager le dialogue autour de trois thèmes qui ont été évoqués par chacun d'entre vous.

Tout d'abord, la singularité du budget de la défense tient, comme vous l'avez souligné - et c'est une dérogation au principe général de réduction des dépenses publiques - au fait que l'effort de rigueur a déjà été fait, dans des proportions que les uns et les autres vous avez soulignées avec beaucoup de force : de 1989 à 1993, 64 000 postes ont été supprimés, soixante régiments dissous, quatre-vingt-deux établissements fermés, dix-neuf états-majors de forces ou états-majors territoriaux supprimés, neuf de nos cinquante-sept bases aériennes, dont deux bases plate-formes, ont été fermées.

Je cite ces chiffres, car je crois que l'on a trop tendance à demander au ministère de la défense de poursuivre un effort qui est en grande partie derrière lui...

M. Maurice Blin, rapporteur pour avis. Voilà !

M. François Léotard, ministre d'Etat. ... et qui est d'ailleurs à l'honneur - parce qu'il était difficile à mener - des officiers généraux et des états-majors. Je pense, en particulier, à l'état-major de l'armée de terre, qui a dû s'adapter à des contraintes tout à fait considérables telles que celles qui ont été imposées à certains départements, comme l'Aisne, qui ont été très durement touchés par les dernières diminutions d'effectifs.

Par ailleurs, ainsi que vous l'avez souligné, monsieur de Villepin, les crises sont là, et je voudrais vous apporter simplement quelques éléments de réponse, en m'efforçant d'être bref car plusieurs orateurs auront certainement l'occasion d'y revenir.

Au cours des seuls six derniers mois - nous ne parlons pas ici de l'avenir, mais de ce qui vient tout juste de se passer - les forces françaises ont été ainsi engagées en ex-Yougoslavie, où elles ont atteint, selon les périodes, entre 6 000 et 10 000 hommes, en fonction de la présence ou non de la force aéronavale.

Elles ont aussi été engagées au Moyen-Orient, au nord et au sud de l'Irak, en Haïti, dans le cadre des sanctions qui frappent ce pays, ainsi que dans trois autres opérations de maintien de la paix : au Salvador, au Sahara occidental et au Liban.

Enfin, nos forces ont été engagées dans des opérations d'évacuation tout à fait considérables au cours des dernières semaines. Ainsi, au Rwanda, nous avons sauvé plus de 1 400 individus, Africains ou non, et, au Yémen, en trois opérations successives, plus de 1 600 personnes. Dois-je rappeler ici, au demeurant, que ce sont nos forces armées qui ont effectué l'opération délicate de rapatriement de nos otages à partir du territoire de Bosnie-Herzégovine ?

Nous sommes donc dans une situation où un effort militaire quotidien est à fournir. Aujourd'hui, je le rappelle, 63 000 hommes se trouvent en dehors du territoire métropolitain : dans les départements et territoires d'outre-mer, les forces de sécurité et de souveraineté déploient 16 000 hommes et 4 000 gendarmes ; en Afrique, les forces de présence se chiffrent à plus de 6 600 hommes ; les forces affectées dans le Pacifique et dans l'océan Indien représentent plus de 2 000 hommes ; il faut y ajouter les forces occasionnelles au Tchad, en République Centrafricaine, ainsi que les forces engagées sous l'égide de l'ONU, sans parler des 20 000 hommes qui se trouvent en Allemagne.

Si je cite ces chiffres, c'est pour bien montrer que la singularité du budget de la défense traduit la singularité des responsabilités internationales de la France. A l'instar d'un autre grand pays avec lequel nous sommes alliés - les Etats-Unis - nos forces contribuent à notre rayonnement international et à l'exécution de nos engagements internationaux.

Vous avez également évoqué quelques retards, quelques lacunes, quelques carences qui apparaîtraient en filigrane dans la loi de programmation.

Je répondrai tout de suite, même si je suis convaincu que d'autres orateurs y reviendront, à la dernière interrogation de M. de Villepin concernant les gels et annulations de crédits.

Bien entendu, tout dialogue entre un ministère dépendant comme celui de la défense et le ministère du budget est délicat, d'autant que le ministère de la défense, je l'ai dit, est le premier investisseur public de l'Etat.

Permettez-moi, pour illustrer mon propos, de citer quatre dossiers qui ont été soumis à l'arbitrage de M. le Premier ministre et qui ont été suivis avec beaucoup de célérité et d'intransigeance.

En premier lieu, à la différence de ce qui s'est passé depuis plusieurs années, aucune somme du titre V n'a été touchée depuis le mois d'avril 1993 ; alors qu'avaient été annulés 5,2 milliards de francs en 1992 et 5,5 milliards de francs en 1993, pas un centime n'a été distrait depuis avril 1993.

En deuxième lieu, l'intégralité des dépenses de fonctionnement liées aux opérations extérieures ont été remboursées par le ministère du budget au ministère de la défense. Il s'agissait, en 1993, de 4,4 milliards de francs. Cela n'a jamais été le cas dans le passé.

En troisième lieu, les reports imposés par le ministère du budget, qui s'élevaient à 14,7 milliards de francs en avril 1993, ont été ramenés à 5,7 milliards de francs aujourd'hui, ce qui a permis une croissance de 5,7 p. 100, vous vous en souvenez sans doute, dans la loi de finances pour 1994.

Dois-je citer le quatrième élément qui, lui aussi, déroge fortement aux pratiques antérieures ? Il s'agit de la loi de programmation elle-même : dorénavant, dans la discussion du projet de budget pour 1995, nous partirons de la loi que, je l'espère, vous allez adopter, mesdames, messieurs les sénateurs, avec le chiffre retenu par l'Assemblée nationale. Ainsi, nous devons atteindre le volume fixé pour les dépenses de 1995, même si nous devons pour cela emprunter parfois des chemins quelque peu périlleux.

M. Blin a évoqué un élément très juste : le passage des autorisations de programme aux crédits de paiement.

Jusqu'en 1977, les lois de programmation étaient rédigées en autorisations de programme.

M. Yvon Bourges. Sauf une : la loi de 1976. (*Sourires.*)

M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères. Il faut remercier le ministre de l'époque ! (*Nouveaux sourires.*)

M. François Léotard, ministre d'Etat. J'en prends volontiers acte !

Année après année, on s'est rendu compte que les crédits de paiement ne suivaient pas. Aujourd'hui, nous sommes passés à une programmation en crédits de paiement et à une définition, année après année, des autorisations de programme correspondantes.

S'agissant de l'augmentation de 0,5 p. 100, monsieur Blin, je confirme qu'elle s'applique bien à la totalité du champ de la loi. J'ai cru comprendre, en effet, que vous disiez qu'elle ne s'appliquait que pendant trois ans et qu'ensuite il y avait une incertitude. Non ! les 0,5 p. 100 de croissance en francs constants s'appliquent, bien entendu, jusqu'à l'an 2000 ; c'est un « minimum garanti », même si, comme vous, je suis de ceux qui souhaitent que le gouvernement qui sera en place en 1997 puisse prendre la décision de passer à 1,5 p. 100.

Par ailleurs, vous avez dit, monsieur Blin - cette réflexion a été reprise par M. Genton - que le titre III était exclu de la programmation. Non, seule une partie du titre III - très modeste - est exclue de la programmation, pour la première fois depuis de très nombreuses années, peut-être depuis toujours.

En effet, si nous inscrivons les rémunérations dans le titre III et dans la loi de programmation, nous conservons à peu près 75 p. 100 de ce titre III. C'est un élément extrêmement important. Ce qui manque, nous pourrions, bien entendu, le rendre programmable. Mais puis-je programmer les tarifs de la SNCF ou le prix du baril de pétrole ? Il est des éléments que je ne peux pas programmer. En d'autres termes, en programmant 75 p. 100 du titre III, nous allons, me semble-t-il, dans la bonne direction.

Vous avez également abordé la question du deuxième porte-avions. Actuellement, nous remplaçons le *Clemenceau*. En 1997-1998 - mais pas avant - il sera possible et nécessaire de remplacer le *Foch*, qui a été lancé après le *Clemenceau*. La durée de vie de ces bâtiments est en effet très longue. Mais nous ne prenons pas de risque en affirmant, d'abord, que la France devrait disposer de deux porte-avions, de façon que l'un soit toujours opérationnel, ensuite, qu'en 1997 la décision devra être prise de donner un successeur au *Foch*.

Vous avez évoqué le plan de charge du groupe Eurocopter. La situation est préoccupante, mais les marchés civils sont davantage concernés que les marchés militaires. A travers ce projet de loi, pour Eurocopter comme pour d'autres, le chiffre d'affaires militaire à proprement parler est préservé. En revanche, le chiffre d'affaires à l'exporta-

tion - essentiellement civil - est passé, en 1991, de 7,5 milliards de francs à 3,8 milliards de francs.

Il existe donc un enjeu majeur auquel je suis confronté tous les jours. Pour me rendre régulièrement dans les zones où nous essayons de vendre nos équipements, sous réserve des préoccupations de politique internationale et des avis de mon collègue, le ministre des affaires étrangères, je puis vous dire que la question des exportations est essentielle. En effet, nous ne pouvons développer ou soutenir un certain nombre de programmes que si un effort majeur est accompli à l'exportation et si cet effort aboutit.

Le problème du suivi de l'exécution de la programmation a également été évoqué par chacun des trois orateurs. J'indique très solennellement devant le Sénat - je le rappellerai après que chacun des autres orateurs sera intervenu - que j'ai la volonté, comme je l'ai montré depuis un an, de venir devant les commissions rendre compte régulièrement de l'état d'avancement de la loi de programmation. Il s'agit d'une attitude de correction à l'égard du Parlement.

Je regrette, monsieur de Villepin, comme vous l'avez dit à la fin de votre propos, qu'une pratique se soit progressivement instaurée qui aboutisse, par un geste régalién - un arrêté ministériel - à mettre en cause des décisions parlementaires qui ont été prises dans la solennité de la loi et qui ne visent qu'à corriger provisoirement une difficulté budgétaire conjoncturelle.

Vous avez raison de vous insurger contre cette pratique. Il faut réunir nos efforts afin que les responsabilités de chacun - celles de l'exécutif, qui consistent à proposer un texte, et celles du législatif, qui consistent à l'adopter, à le modifier ou à le repousser - soient mieux respectées et que ne soient pas remises en question en permanence ces décisions législatives.

En ce qui concerne les missiles M 5, je peux vous indiquer que 8 milliards de francs seront consacrés à la poursuite de l'effort, ce qui maintiendra, de l'avis même des professionnels, les compétences des industries concernées.

Vous avez exprimé votre scepticisme quant au remplacement du missile S 3 par le missile M 45 sur le plateau d'Albion. En fait, nous ne tranchons pas cette question. Nous disons simplement ceci : « prévoyons les crédits d'études qui permettront au futur Président de la République - cette décision relèvera, en effet, de sa responsabilité, en concertation avec la représentation nationale - de choisir le successeur du S 3. Bien évidemment, la question se pose, mais elle n'appelle pas de réponse dans l'immédiat.

De bons esprits, dont vous-même et un certain nombre d'autorités militaires, ont déjà laissé entendre qu'il serait peut-être de bonne politique de supprimer cette deuxième composante. Il s'agit d'un sujet sur lequel nous n'avons pas à nous prononcer, compte tenu des échéances que vous connaissez bien.

Monsieur Blin, le rendez-vous de 1997 n'est pas une dérobade ! D'ailleurs, ce n'est pas le mot que vous avez utilisé, et je vous en remercie. Je voudrais insister sur ce point.

S'agissant, par exemple, des sous-marins nucléaires d'attaque de la nouvelle génération, 2 milliards de francs de crédits ont été inscrits deux ans avant la date prévue, c'est-à-dire 1997.

En ce qui concerne l'avion de transport futur, le partenariat européen est une exigence politique pour le gouvernement français d'aujourd'hui. La rencontre de Mulhouse, qui a eu lieu voilà une dizaine de jours, a été très

positive à cet égard. Nous devrions parvenir à convaincre les Allemands de participer à ce programme.

Cela n'est pas reporté à 1997, puisque, dès maintenant, nous consacrons 2 milliards de francs à la définition du programme et à son pré-développement.

Monsieur de Villepin, en ce qui concerne la simulation, je partage votre point de vue. Bien sûr, cela divise les uns et les autres que je dis, en raison de mes responsabilités actuelles, ce que je sais et ce que j'entends : il n'est pas possible, à l'heure qu'il est, d'aboutir à la capacité de simulation pour la France sans un certain nombre d'essais. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères. Très bien !

M. François Léotard, ministre d'Etat. Je n'ai pas rencontré un seul savant, un seul membre de la communauté scientifique qui m'ait affirmé le contraire ! C'est ma conscience et mes responsabilités d'aujourd'hui qui me conduisent à le dire devant le Sénat.

Volontairement, je n'ai pas abordé toutes les questions qui ont été posées, car j'apporterai d'autres éléments lorsque je répondrai aux orateurs qui vont intervenir.

Monsieur de Villepin - je conclurai sur ce point - vous avez évoqué l'effort de recherche américain. Il s'agit d'un effort qui doit nous préoccuper en tant qu'Européens beaucoup plus qu'en tant que Français. En effet, seuls, nous ne pouvons pas rivaliser avec les Etats-Unis.

Je vous citerai simplement quelques chiffres qui sont à l'honneur de notre pays depuis un certain nombre d'années : en 1984, on notait un indice 100 pour tout ce qui concerne les investissements et les infrastructures ; aujourd'hui, cet indice est de 109 en France, de 74 aux Etats-Unis, de 52 en Grande-Bretagne et de 49 en ex-République fédérale d'Allemagne.

Cela signifie - je fais ce constat avec beaucoup de regret - que nous sommes le seul pays d'Europe - je dis bien « le seul » - à maintenir un effort d'investissement dans le domaine de la défense qui nous permet d'assumer nos responsabilités.

Je déplore que certains de nos partenaires aient aujourd'hui engagé une diminution assez importante de leurs crédits d'investissements, ce qui, progressivement, fait courir à l'Europe le risque d'être « vassalisée » technologiquement dans un domaine ou, bien sûr, la compétition est féroce avec nos alliés américains. Mais leurs efforts de défense ont une autre dimension !

Telle est la réflexion que je sou mets à votre Haute Assemblée, mesdames, messieurs les sénateurs. Pour ma part, je souhaite que la France maintienne ses engagements, comme elle maintient ses responsabilités. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République, 77 minutes ;

Groupe socialiste, 64 minutes ;

Groupe de l'Union centriste, 62 minutes ;

Groupe des Républicains et Indépendants, 53 minutes ;

Groupe du Rassemblement démocratique et européen, 40 minutes ;

Groupe communiste, 34 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 30 minutes ;

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Cartigny.

M. Ernest Cartigny. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, au cours d'un siècle de débats militaires avec une préférence appuyée pour les questions de recrutement et de personnels au détriment, parfois, des équipements et de la stratégie, le Parlement a souvent fonctionné comme un organisme de défense et de promotion des droits des appelés.

Pourtant, cette préférence ne fut pas exclusive, et le Parlement fut souvent saisi de décisions majeures d'armement, sous le voile d'affectations fictives de crédits. Pierre Messmer n'indiquait-il pas dans les années soixantes « qu'il y a des secrets militaires qui se traduisent par des silences budgétaires » ?

Loin de nous le temps de la doléance parlementaire, d'une institution qui n'avait plus guère affaire à la chose militaire qu'à l'occasion du vote des budgets annuels ! Les lois de programmation dont il nous faut absolument discuter, nous permettent, d'appréhender les modifications fondamentales à l'échelle du temps.

Comme nous n'avons pas encore fini de subir, quoi qu'on en dise, les conséquences de l'écroulement des empires ottoman et austro-hongrois, gardons-nous d'omettre de proposer un projet politique se situant dans le moyen terme et le long terme.

Gardons-nous également de nous complaire dans des relations de « fort à faible », alors que l'avenir doit nous conduire à envisager celles « du fort à l'égard de plus forts que lui ».

Avant tout, mes chers collègues, outre le fait de poser la question de notre politique de défense aux portes du XXI^e siècle, considérons la remise en cause complète de la carte de l'Europe, la disparition de l'Empire soviétique, l'émergence de l'Asie, la disparition des dernières parcelles de prospérité béate auxquelles l'Europe espérait se raccrocher et ouvrons un débat qui n'est pas superflu.

Avons-nous véritablement tiré les leçons de la fin de l'affrontement Est-Ouest, conclusions qui nous permettraient sans doute de prendre position sur l'évolution des structures de sécurité existantes ?

Avons-nous tiré les leçons d'un monde de progrès et d'extraordinaire instabilité technique, dans lequel beaucoup sont tentés de s'emparer de certains matériels ou d'en détourner l'utilisation pour chercher à exister, comme l'illustra dramatiquement Saddam Hussein hier et comme l'illustre Kim Il Sung aujourd'hui ?

Ces tentations sont d'ailleurs accentuées par la décomposition des ordres précaires instaurés par l'Occident, qui appelle une nouvelle question : le lien entre la notion d'Etat et la fonction de défense.

Considérons-nous l'Etat-nation comme maître et juge, devant faire face à tous les risques, y compris ceux qui ne le concernent pas directement, et devant assumer des responsabilités croissantes par rapport à tous ceux qui ne peuvent investir dans l'effort de défense ?

Ou encore - et c'est le fond de ma pensée - estimons-nous devoir combiner ces formes nationales de défense avec d'autres, collectives, telles la défense européenne, l'OTAN, la FORPRONU ?

Nous sommes tous conscients que, aujourd'hui, les responsabilités de maintien de la paix et de préservation de l'ordre mondial, si elles ne remettent pas en question l'Etat-nation, participent à l'émergence inéluctable d'une

communauté mondiale réelle, mais encore insaisissable, émergence favorisée, en outre, par l'impact des mutations technologiques sur les coûts et sur les délais de fabrication des armements, ainsi que sur les réserves de fait apportées à notre liberté d'engagement.

Ces réflexions, monsieur le ministre d'Etat, vous les avez engagées dès 1993 et vous les avez poursuivies jusqu'au conseil de la défense du 16 février dernier, lors de l'élaboration du Livre blanc, soit vingt et un ans après un précédent rapport présenté par M. Michel Debré.

Vous n'avez pas manqué d'évoquer le contexte stratégique, caractérisé, comme je l'ai dit, par une redistribution des pôles de puissance, par l'émergence d'autres équilibres et par l'apparition de nouveaux facteurs de risques et de nouvelles menaces.

Vous avez ensuite identifié certains intérêts fondamentaux : les intérêts vitaux pour l'intégrité de notre nation ; les intérêts stratégiques, qui concourent au maintien de la paix ; les intérêts de puissance, qui répondent à nos ambitions.

Tous se placent dans une optique résolument européenne, préservant notre capacité de défendre nos intérêts vitaux. Ils sous-entendent la nécessaire évolution de l'Alliance atlantique et de l'OTAN et rappellent le rôle de l'UEO dans l'affirmation d'une identité européenne de défense, la création d'une agence européenne d'armement, la planification et la prévision des interventions.

Vous avez également décrit votre stratégie industrielle en matière d'armement, la situant dans un cadre européen et incitant nos entreprises à s'engager dans une stratégie d'alliance industrielle, soutenue par l'Etat.

Vous avez évoqué, enfin, la capacité de nos forces armées, l'adaptation de nos moyens nucléaires et le renforcement de nos capacités conventionnelles, caractéristiques majeures de l'importance de l'effort de la nation en faveur de sa défense.

Monsieur le ministre d'Etat, vous êtes le premier à savoir que la défense est l'une des premières raisons d'être de l'Etat et que celui-ci n'y peut manquer sans se détruire.

C'est cette même raison qui justifie l'effort demandé à un Etat dont la place dans le monde, la sécurité et l'indépendance conduisent sans détour au débat qui nous occupe aujourd'hui.

Il nous conduira, je l'espère, à réfléchir sur la nature même des lois de programmation et leur nécessaire adaptation au nouveau contexte stratégique, industriel et économique : amplifier les procédures de concertation avec nos alliés, afin d'atteindre une meilleure articulation des programmes nationaux ; redéfinir les rôles de chacun lors de l'élaboration de ces textes - à l'Etat de fixer les objectifs, aux industriels de gérer les programmes ; enfin, adapter la durée des lois de programmation à l'allongement des programmes industriels et valoriser une démarche prospective à long terme.

Ce texte, mes chers collègues, en l'absence de toute autre programmation, est indispensable. Le bouleversement de l'environnement international et des données géostratégiques, les menaces dont vous avez rendu compte, monsieur le ministre d'Etat, les choix prescrits dans votre Livre blanc sont aujourd'hui traduits ; votre projet de loi en témoigne.

Je les réaffirmerai, à mon tour, brièvement : garder son rôle essentiel à la dissuasion nucléaire ; renforcer et adapter nos forces classiques pour prévenir des conflits ; mettre en place l'ébauche du système satellitaire ; valoriser le service national ; développer et préserver une industrie

d'armement performante de dimension européenne ; adapter les effectifs en privilégiant la qualification et en optimisant l'utilisation de tous les personnels ; enfin, mettre en œuvre une gestion dynamique des personnels civils.

La priorité est donnée, dans un marché complexe et instable, à la recherche, à la modernisation de l'armement classique et au renouvellement des équipements majeurs en faveur des forces conventionnelles et de leurs soutiens, et ce à la différence de nos partenaires.

Ces orientations - et c'est bien là la difficulté, mes chers collègues - s'inscrivent dans une conjoncture mondiale où l'on constate une réduction des crédits affectés à la défense. Pourtant, le projet de loi qui nous est soumis prévoit une croissance annuelle de 0,5 p. 100 en volume, se traduisant par 613 milliards de francs alloués à l'équipement des armées pour les années 1995 à 2000. Vous l'avez souligné à juste titre, tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat.

Cet effort est d'autant plus exceptionnel et méritoire qu'il s'oppose à la directive de réduction des dépenses publiques de 1993 et qu'il envisage une extension qui permettrait, si la situation économique nous l'autorise, de poursuivre l'effort de la nation à un taux de croissance de 1,5 p. 100 par an, portant le volume global des crédits d'équipement sur six ans à 619 milliards de francs.

Mes chers collègues, à propos de la volonté affichée par le Gouvernement de transformer notre dispositif de défense afin de lui garantir davantage d'efficacité, je souhaite revenir quelques instants sur la stratégie industrielle en matière d'armement, sur la définition des rôles qui incombent aux industriels et à l'Etat, et, enfin, sur l'adaptation des lois de programmation aux nouvelles spécificités des programmes industriels.

Monsieur le ministre d'Etat, il nous importe plus que jamais de valoriser notre compétence industrielle, notre capacité de créer et de produire, valorisation qui relève, affirmons-le, d'une volonté politique, d'une réflexion sur l'outil de défense à laquelle nos industries s'adapteront. Seule une politique industrielle digne de ce nom nous permettra de garantir notre indépendance.

La programmation est une boucle initiée par l'analyse géostratégique, la recherche, le choix des types de forces de dissuasion et, enfin, des armements ; nos industries doivent pouvoir intervenir lors de chacune de ces phases, pour assister les « opérationnels » dans la réflexion conduite sur les outils de défense adaptés aux menaces en constante évolution.

Hors de ce schéma optimum, je reviens sur quelques interrogations qui appelleront de la part du Gouvernement quelques réflexions et, je l'espère, un commencement de réponse : la prééminence de la logique d'entreprise, dans le respect de l'économie de marché et la volonté de privatisation des entreprises ; la nécessaire régularité des financements de l'Etat pour préserver la recherche et le maintien à niveau de l'outil industriel ; la poursuite des restructurations de la direction générale pour l'armement et de la direction des constructions navales ; l'aide à la reconversion des industries de défense qui y sont contraintes ; l'état de réalisation du projet d'agence européenne de l'armement ; la stratégie de spécialisation de nos industries dans le cadre d'une politique de coopération qui permettrait sans doute de mieux intégrer l'effort prévu en matière de défense.

A cet égard, monsieur le ministre d'Etat, j'appellerai votre attention sur l'inadéquation - totale ou partielle, selon les cas - des objectifs budgétaires de la défense avec les réalités industrielles.

Je citerai, pour l'exemple, la place des équipements réservés à l'armée de l'air dans le projet de loi de programmation ; mais il ne s'agit là que d'un exemple, effectivement, car cela vaut pour toutes les armées.

L'armée de l'air a ainsi reçu ces dernières années des crédits dont la croissance fut inférieure à celle des autres armées. De plus, les programmes qui entreront en phase de production à la fin du siècle - Rafale et peut-être NH 90 et ATF - nécessiteront des crédits croissants.

Certes, le projet de loi a retenu un taux de croissance satisfaisant et n'a pas consacré de nouveaux abandons de programmes. Cela mérite d'être rappelé, eu égard aux industries françaises qui, récemment, subirent de multiples arrêts de programme : Hermès, Hadès, S 4 ANS.

Les engagements de l'Etat sont vitaux pour les entreprises travaillant pour la défense nationale en termes d'équilibre financier et d'autorisation d'exportation des produits mais, au même titre, en termes de modification des programmes de livraison, de leur étalement ou de réduction des programmes. Il faut alors permettre à nos industries de s'adapter, et ce, notamment, par l'effort conjugué de tous les partenaires impliqués - états-majors, DGA et industriels - par le réexamen concerté des échéanciers de commandes, la vente de productions à l'exportation, la réduction des coûts et la renégociation des spécificités opérationnelles exigées.

L'exemple offert par le programme Mirage 2000 D est révélateur. Celui-ci ne connaît, certes, pas de problèmes techniques, et c'est une excellente chose qui confirme la règle, mais les délais imposés aux livraisons risquent d'en poser au constructeur. En effet, la cadence des livraisons, qui devraient s'étaler jusqu'en l'an 2000, rend très difficile le maintien d'équipes complètes et qualifiées sur les chaînes de montage.

La cadence tombera bientôt à moins d'un appareil par mois, pour atteindre un appareil tous les trois mois en fin de programme. Comment ne pas constater là une situation industrielle aberrante, générant des coûts prohibitifs ? Quel sera le prix de revient du dernier avion du programme ?

Il faut appeler de nos vœux, une meilleure communication entre constructeurs et utilisateurs, sans que la DGA en prenne ombrage, et espérer, pour répondre aux exigences de l'après-guerre froide, une adaptation de notre outil industriel, afin de maintenir les compétences, préserver les emplois et d'obtenir des réductions de coûts de nature à faciliter l'exportation de nos productions.

Cet effort concerne non seulement l'industrie mais aussi la DGA, par l'examen de ses marges, et les états-majors, par la modération dans le choix des spécificités opérationnelles imposées aux équipements.

Cela sous-entend des choix, sans doute difficiles mais indispensables, si nous voulons que la France reste la seule nation occidentale, aux côtés des Etats-Unis, à pouvoir développer et produire une gamme complète de systèmes d'armes. Ce sont là des atouts considérables qui nous permettront, à terme, d'être la clef de voûte d'un système européen de défense, à condition de ne pas commettre l'erreur de disperser nos efforts.

Nous nous devons, par ailleurs, de renforcer dès aujourd'hui notre coopération avec d'autres partenaires européens et de définir de nouveaux cadres de coopération. Pour ce faire, les membres de l'Union européenne devront structurer au plus vite la demande, édifier un système européen de défense et favoriser la montée en puissance d'un corps permettant le renforcement du pilier européen de l'OTAN, premier succès d'une Europe politiquement forte, quelles que soient les péripéties qui

viennent, ici ou là, émailler le long cheminement de la construction européenne.

Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, ainsi que l'indique, dans son remarquable et très complet rapport, notre collègue M. Genton, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, ce projet de loi relatif à la programmation militaire nécessite une application intégrale.

C'est dans cet esprit que le groupe du Rassemblement démocratique et européen le votera sans modification de fond, en souhaitant très fermement, monsieur le ministre d'Etat, que son exécution soit digne de l'engagement qu'il représente pour la France. (*Applaudissements sur les travées du RDE, ainsi que sur celles de l'Union centriste, du Rassemblement pour la République et des Républicains et Indépendants.*)

M. Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Bourges.

M. Yvon Bourges. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le projet de loi relatif à la programmation militaire que le Gouvernement propose au Parlement est sans doute singulier.

Alors que les engagements législatifs en ce domaine ont été pris au cours des vingt premières années de la V^e République par des gouvernements en harmonie avec la représentation parlementaire, il intervient dans un contexte différent, qui entourait déjà, il est vrai, la loi de programmation de 1986, loi dont on sait ce qu'il advint.

Mais, surtout, ce projet de loi nous est présenté à la veille d'une échéance électorale dont le résultat aura une conséquence directe sur la politique de la défense de la France.

Ce texte est d'ailleurs marqué par cette double circonstance, poursuivant, à juste titre, les programmes engagés ou reportant à l'échéance de deux années des options cependant essentielles pour les moyens de nos armées.

Son mérite n'en est sans doute que plus grand, car il était impérieux de mettre un terme, plus qu'à l'incertitude, au vide qui, depuis quatre ans, caractérise la politique du pays dans un domaine vital.

Nous ne pouvons qu'apprécier la volonté du Gouvernement de fixer sans plus attendre un cadre et une perspective de moyens pour nos armées et les industries de l'armement.

Cette volonté tranche avec la tendance constatée, dans la plupart des pays occidentaux, à une réduction de l'effort militaire à la suite de l'éclatement du bloc soviétique. Elle se traduit, en termes financiers, par un engagement de progression modeste, en raison de la conjoncture économique et budgétaire, mais qui n'en a pas moins valeur de symbole.

La garantie d'une progression de 0,5 p. 100 des crédits d'équipement n'assure un accroissement de la part du produit national consacré à la défense que dans une situation budgétaire stagnante ; nous espérons bien, avec le Gouvernement, que la reprise de l'activité économique autorisera de meilleures ressources.

Je m'interroge donc sur l'intérêt de plafonner dès à présent et dans cette hypothèse à 1,5 p. 100 la progression des investissements militaires à partir de 1997. Ne perdons pas de vue que nos grands partenaires que sont la Grande-Bretagne et l'Allemagne, cette dernière sans armement nucléaire, consacrent cette année respectivement 4 p. 100 et 2,2 p. 100 de leur PNB à leurs armées.

Il est vrai qu'un tel effort nous est aujourd'hui interdit après une décennie de décroissance continue des crédits militaires.

En 1981, le budget de la défense représentait 3,87 p. 100 du PIBM ; en 1994, il n'est plus que de 3,18 p. 100. Cette érosion est antérieure à la disparition du pacte de Varsovie puisque ce même budget ne représentait déjà plus, en 1989, que 3,5 p. 100 du PIBM.

Faute de crédits suffisants, les programmes ont été rares, leur réalisation a été retardée et excessivement étalée dans le temps. Des manques créant des incohérences sont apparus dans les moyens des forces et donc dans leur capacité opérationnelle, comme l'on s'en aperçut à la constitution du corps expéditionnaire lors de la guerre du Golfe et de missions d'intervention, notamment humanitaires.

Il est grand temps de réagir et nous ne vous ménageons pas notre adhésion, monsieur le ministre d'Etat, pour le sursaut auquel vous nous invitez dans une période difficile.

Le projet de loi qui nous est proposé définit essentiellement le financement des équipements. Les principaux équipements et les objectifs de réalisation sont indiqués en annexe. Ce texte y associe les effectifs en limitant une déflation plus imposée aux états-majors par la réduction des crédits que conduite dans la préparation d'une organisation cohérente des forces.

A cet égard, monsieur le ministre d'Etat, il est souhaitable, et même nécessaire, que vous indiquiez à la représentation nationale comment vous entendez concilier les effectifs ainsi limités et les missions de nos armées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Europe, conformément à nos engagements internationaux ou aux obligations qu'implique le statut international de la France.

Incidemment, la durée de dix mois du service national, qui conduit à mettre en hibernation pendant quelques semaines nombre d'unités de l'armée de terre, est-elle compatible avec les exigences des missions de nos armées ?

M. Jacques Legendre. Très bien !

M. Yvon Bourges. Par ailleurs, l'organisation des réserves, à laquelle vous êtes le premier, monsieur le ministre, à vous attacher avec réalisme, peut-elle permettre avec si peu d'hommes d'assurer la sécurité du territoire ?

La gendarmerie nationale, grâce à son implantation exceptionnelle dans le pays, doit constituer un élément privilégié, renforçant heureusement ainsi son caractère militaire.

Face aux contraintes qui s'imposent à vous, je suis certain qu'avec le concours des états-majors, dont nous connaissons la qualité et le dévouement, vous saurez adapter au mieux les moyens dans le cadre de cette armée mixte qui assure à nos forces des ressources humaines aux aptitudes et aux capacités satisfaisantes, contrairement à ce qu'on entend trop souvent dire.

S'agissant de l'objet principal du projet de loi de programmation, à savoir les équipements militaires, nous souscrivons pleinement aux objectifs que vous proposez. Mais ces équipements sont-ils suffisants, compte tenu des exigences des devoirs et des intérêts de la France ?

Parce qu'il faut rattraper les retards accumulés, parce que les armes, comme leur environnement, sont de plus en plus sophistiquées et donc onéreuses, parce que la coopération européenne des industries d'armement est peu développée, le projet de loi de programmation que vous nous proposez constitue - je reprends votre expression,

monsieur de Villepin - un véritable défi, monsieur le ministre d'Etat.

Les bouleversements stratégiques entraînés par l'effondrement du système soviétique ont profondément changé le poids et la nature des menaces. Nous pouvons disposer, de ce fait, d'un délai non « exigeant » pour la mise en ordre de notre système militaire. Mettons rapidement ce délai à profit.

L'étroitesse de l'enveloppe contraint à des choix. C'est là, monsieur le ministre d'Etat, que la programmation proposée nous paraît comporter quelques lacunes. Bien sûr, l'essentiel est bien d'arrêter la dégénérescence des crédits militaires et, surtout, d'affirmer une volonté politique sans équivoque. Sans doute le projet de loi prévoit-il un rendez-vous au bout de deux années pour faire le point de ce qui aura été acquis et pour procéder aux ajustements paraissant souhaitables.

La France doit toujours disposer d'une force de dissuasion garante de l'indépendance nationale et de notre liberté. La force océanique stratégique demeurera constituée par quatre SNLE de troisième génération, armés de missiles M 45 et, ultérieurement, de M 5. Compte tenu de la nouvelle situation géostratégique, cette force est sans doute bien adaptée, tant en ce qui concerne sa constitution qu'en ce qui concerne ses moyens, et notre pays continue ainsi d'avoir les moyens d'une riposte dissuasive adaptée à une grave menace.

Mais l'apparition de nouveaux dangers analysés avec réalisme par le Livre blanc impose la constitution d'une seconde composante convenant mieux à leur caractère spécifique. La souplesse d'emploi et l'adaptation des armes à la menace sont sans doute mieux assurées par une composante aérienne utilisant, suivant les circonstances, des missiles conventionnels ou nucléaires. Ces derniers constituent déjà l'armement prestratégique, mieux adapté que le Hadès, accompagnant le Mirage 2000.

Au-delà même de la dissuasion, il importe de développer, pour nos trois armées, la panoplie de missiles, dont les récentes crises et la guerre du Golfe ont montré, s'il était nécessaire, les capacités opérationnelles et tout l'intérêt.

Je ne peux me dispenser d'évoquer la nécessité d'assurer la modernisation des armes nucléaires, dont l'efficacité doit demeurer pleinement garantie.

Dans l'attente des décisions que le prochain Président de la République pourra être appelé à arrêter, vous avez pris la sage précaution d'inscrire un crédit de 10 milliards de francs pour la simulation des expérimentations.

La question est de savoir, comme l'un des intervenants l'a souligné, si la mise au point de ce processus ne nécessite pas, cependant, l'accomplissement d'essais nucléaires préalables. Votre réponse, monsieur le ministre d'Etat, a été particulièrement claire à ce sujet.

S'agissant des armements conventionnels, les efforts envisagés ne peuvent que recueillir notre adhésion. Compte tenu du volume des crédits, vous cherchez, monsieur le ministre d'Etat, avec un effort de rigueur dans la gestion, à équiper le mieux possible les services.

L'effort que vous entendez réaliser dans le domaine du renseignement est particulièrement bienvenu. Il est vrai que ce secteur a été bien ignoré au cours de la dernière décennie.

Je le regrette d'autant plus que le programme SAMRO, dont le lancement était prévu en 1981, fut abandonné. Pourtant, si nos états-majors peuvent disposer aujourd'hui d'utiles clichés de SPOT, c'est bien parce que

le budget de la défense apporta à l'époque une contribution sans doute décisive à la réalisation de ce programme.

Vous vous réengagez dans une voie malencontreusement abandonnée, monsieur le ministre d'Etat, et vous avez pleinement raison. Nous apprécions aussi votre souci de préserver la capacité de recherche, à laquelle le budget de la défense apporte une contribution essentielle.

Si j'avais un souhait à exprimer, je demanderais un accroissement de notre flotte de surface, qui est directement liée à la présence de la France dans le monde et constitue le soutien indispensable à des actions extérieures. Notre pays ne saurait être limité, dans la vie internationale, au seul horizon européen.

Il va de soi que la réalisation d'un deuxième porte-avions pour accompagner le *Charles de Gaulle* est une nécessité. Vous avez évoqué cette question, monsieur le ministre d'Etat, et nous espérons, tout comme vous, que ce bâtiment sera, en son temps, mis en chantier.

S'agissant de l'armée de l'air, l'incertitude demeure à propos d'un avion lourd de transport, qui doit être une priorité. La programmation proposée fait face à ce besoin par l'achat de cinq KC 135 ravitailleurs et de deux Airbus, qui vont renforcer, dans l'immédiat, les moyens de projection de notre armée de l'air.

Là encore, j'ai regretté que soit interrompue, en 1981, la production de Transall ravitailleurs en vol, qui constituait alors un complément indispensable à nos avions militaires opérationnels de transport.

Le projet de réaliser, en coopération avec d'autres pays européens, l'avion de transport futur à vocation militaire revêt certainement la plus grande importance pour la France, mais aussi pour l'Europe. Nous suivrons avec intérêt et sympathie ce qui sera entrepris à cet effet.

Le projet de loi qui nous est soumis est marqué, mes chers collègues, par une originalité que, pour ma part, j'apprécie. Il prévoit un renforcement des effectifs du service de santé des armées. Nous savons à quel point leur compétence et leur dévouement ont été mis à contribution lors des nombreuses interventions humanitaires auxquelles notre pays a participé de manière exemplaire. Pour ma part, je ne puis que m'en féliciter.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez pris en charge le ministère de la défense à un moment difficile. Vous avez su à la fois repousser la tentation de la poursuite du ralentissement de l'effort de la nation en faveur de sa défense et recréer la confiance. Pour avoir, pendant près de six années, assumé cette responsabilité, je peux mieux que quiconque apprécier l'intérêt de votre action.

Le consensus général que recueille le projet de loi de programmation militaire que vous proposez constitue certainement pour vous le plus précieux encouragement. De même, il apporte à nos armées, qui par leur engagement exemplaire au service du pays le méritent, la garantie que l'effort accompli qui, pour vous comme pour nous, constitue le juste nécessaire, sera proposé aussi fidèlement que possible. Dans les circonstances présentes, vous avez su discerner l'essentiel, ne pas compromettre l'avenir et ménager les possibilités de développement ultérieur.

C'est pourquoi, appréciant votre action personnelle, le groupe du Rassemblement pour la République votera le projet de loi de programmation militaire qui nous est proposé. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Golliet.

M. Jacques Golliet. M. Genton, au nom de la commission des affaires étrangères, M. Blin, au nom de la commission des finances, ainsi que M. de Villepin ont déjà procédé à une analyse très complète du projet de loi qui nous est soumis. En outre, l'un de mes collègues, M. Guyomard, s'exprimera tout à l'heure au nom du groupe de l'Union centriste auquel j'appartiens.

Par conséquent, c'est en mon nom personnel que je formulerai deux observations principales sur deux points précis : le service national, et les crédits de recherche.

Pour ce qui est du service national, le projet de loi, après le Livre blanc, confirme que la conscription est la base de notre système militaire. Sur ce point, vous le savez, monsieur le ministre d'État, nous sommes tout à fait d'accord avec vous.

Mais ce texte laisse ouvert le débat sur les formes que doit revêtir le service national. Certes, tel n'était certainement pas son objet, mais je tiens à rappeler aujourd'hui les propos que j'avais tenus à cette tribune le 26 octobre 1991, à l'occasion d'un débat sur le service national.

J'avais déclaré, alors que la conscription devait rester le principe fondamental, mais qu'il fallait inventer de nouvelles formes de service national, notamment en créant des unités territoriales constituées sur le modèle d'une garde nationale.

Permettez-moi, monsieur le ministre d'État, de profiter de ce débat pour rappeler une suggestion qui a été reprise sous une plume très autorisée, celle de M. Pasqua, alors sénateur.

Une force militaire ainsi conçue devrait permettre de faire face aux situations d'urgence multiples auxquelles un pays comme le nôtre peut être confronté - terrorisme, catastrophes naturelles ou industrielles, voire nucléaires, interventions ponctuelles. Elle fournirait une réserve en cas d'action extérieure. On l'a constaté au moment de la guerre du Golfe, et nous en avons la confirmation, aujourd'hui, dans l'ex-Yougoslavie, de telles réserves risquent d'être bien utiles.

Bref, cette garde nationale serait un complément indispensable pour les unités d'intervention « tous azimuts », qui, par définition, seraient nécessairement professionnalisées. J'espère que nous aurons l'occasion d'engager avec vous, monsieur le ministre d'État, un débat de fond sur les problèmes du service national. Je souhaite, en tout cas, que cette idée de garde nationale ne tombe pas dans l'oubli.

Le second volet de mon intervention concerne les crédits de recherche. M. le président de la commission des affaires étrangères a déjà fait part, avec toute l'autorité qui est la sienne, des inquiétudes de la commission à ce sujet. J'y reviens.

Le projet de loi prévoit le maintien des crédits affectés à la recherche dans le domaine des armements, mais le maintien de crédits calculés en pourcentage du budget est largement illusoire, pour ne pas dire trompeur.

Je rappelle - M. de Villepin a déjà insisté sur ce point - que les programmes de recherche ne sont que partiellement financés par les crédits qui y sont théoriquement affectés. Ils sont directement liés aux programmes de fabrication : c'est en cherchant à fabriquer des armes plus performantes que les industriels font avancer la recherche.

C'est la recherche appliquée qui, souvent, fait progresser la recherche fondamentale et, de manière dérivée, les découvertes à usage civil. La plupart des inventions déterminantes de notre vie quotidienne n'ont-elles pas pour origine, plus ou moins directe, les recherches entreprises

pour résoudre des problèmes militaires ? Plus que dans toute autre industrie, les entreprises d'armement sont, avant tout, des laboratoires et des bureaux d'études.

La réduction considérable des programmes de fabrication d'armes nouvelles, dont on comprend les raisons, prive de ressources, à moyen terme, toute la recherche militaire appliquée et, indirectement, peut compromettre les capacités d'innovation technologique de notre pays.

De plus, la concurrence internationale sur les marchés d'équipements militaires réduit la capacité d'autofinancement de recherche des industries de haute technologie. Des équipes de recherche risquent d'être sacrifiées à l'occasion de restructuration, qui sont inévitables, ce qui compromet l'avenir des entreprises à court terme.

Ne devrions-nous pas, autant que possible, suivre l'exemple des Etats-Unis, qui compensent la réduction des fabrications par une augmentation sensible des crédits de recherche. On peut m'objecter que la loi a prévu de moduler les crédits de recherche en fonction du développement des programmes de fabrication et, surtout, en fonction des possibilités de coopération avec nos partenaires européens.

Mais il est clair que l'enjeu actuel pour la France est de maintenir les équipes françaises de recherche au niveau qui est actuellement le leur, niveau qu'elles risquent de perdre alors que c'est celui des meilleurs chercheurs au monde. Certes, ils ne sont pas les seuls, mais ils figurent au premier rang.

Cela ne s'impose pas seulement dans le domaine de la recherche nucléaire, où la suspension des essais - vous l'avez souligné, monsieur le ministre d'État qui est lourde de conséquences, doit être compensée par des moyens de simulation.

L'enjeu que j'évoquais est décisif pour l'avenir dans quatre domaines essentiels : l'observation spatiale, l'interaction rayonnement-matière, les armes de précision à très grande portée et les armes à rayonnement neutronique. Je ne pourrai développer ces divers points aujourd'hui. Nous aurions d'ailleurs besoin de longues discussions mais elles viendront certainement en leur temps.

J'insisterai seulement sur deux principes.

D'abord, la recherche spatiale et la mise au point d'armes nouvelles permettront d'appliquer les découvertes de la physique fondamentale, qui, quelles qu'elles soient, exigent une coopération étroite avec nos partenaires européens, voire d'outre-Atlantique.

On le voit bien dans le domaine spatial, cette coopération a été couronnée de succès en matière de fabrication et de lancement de satellites civils. Elle doit être développée pour les satellites d'observation et de surveillance à usage à la fois civil et militaire. A cet égard, un effort a été prévu qu'il faudra certainement accentuer d'autant plus que nos partenaires allemands commencent enfin à comprendre combien ce secteur est essentiel pour la sécurité en Europe. Espérons que les autres pays qui ont déjà entamé ces recherches nous appuieront, cette fois, de manière significative.

J'en viens au deuxième principe.

La recherche sur les armes nouvelles doit avoir comme objet prioritaire de donner à notre pays et à l'Europe les moyens de faire face aux menaces de type nouveau que tous les stratèges décrivent et annoncent, mais que nous semblons pour l'instant incapables de juguler en Europe et dans le monde, ce qui n'est d'ailleurs nullement votre faute, monsieur le ministre d'État.

En prévision des crises possibles, la France doit acquérir, dans un avenir le plus proche, un vecteur adapté au transport d'une arme de précision à très grande portée, autrement dit un missile de croisière de type nouveau. Ce vecteur est programmé, mais il n'est actuellement prévu que pour transporter une arme conventionnelle.

Permettez-moi, en conséquence, de vous poser une question peut-être quelque peu provocante : cette arme nouvelle ne pourrait-elle pas être une arme neutronique ? Cette suggestion suscitera la protestation de tous ceux qui veulent s'en tenir à la doctrine classique de la dissuasion. Mais ne voyons-nous pas que l'arme neutronique transportée avec précision à longue distance serait à la fois la meilleure arme d'ultime avertissement et une arme d'arrêt contre un agresseur, les forces conventionnelles ayant été insuffisantes et l'emploi d'une arme nucléaire classique étant inconcevable ? N'est-ce pas une des leçons qu'il faut tirer de la guerre du Golfe ? N'est-ce pas l'arme d'ultime recours contre un agresseur prétendument fou, agresseur dont la pensée donne des cauchemars à tous les stratèges ?

Monsieur le ministre d'Etat, j'aimerais connaître votre position à l'égard de cette arme redoutable, c'est vrai, mais la terreur n'est-elle pas le début de la sagesse pour tous les candidats à l'agression ?

Pour toutes ces raisons, il me semble que cette loi de programmation, que je voterai, ne peut être que le cadre de nouvelles dispositions à venir pour que l'effort de recherche militaire dans notre pays et en coopération avec nos partenaires soit non seulement maintenu mais, de plus, fortement développé. Ce sera l'enjeu de nos futurs rendez-vous budgétaires.

Nous attendons de vous un plan de sauvetage de la recherche appliquée au domaine militaire et de la recherche fondamentale, qui en conditionne le développement. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. d'Aillières.

M. Michel d'Aillières. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, une politique de défense doit se situer dans le contexte international d'une époque et établir des prévisions permettant la réalisation, souvent longue, des programmes d'équipement.

Après les bouleversements géostratégiques provoqués par l'effondrement de l'URSS, il était nécessaire de repenser la politique de la France dans ce domaine pour les quinze prochaines années et de la présenter aux Français. Telle était le rôle du *Livre blanc sur la défense*.

La loi de programmation que nous examinons en est l'application pour une première étape de cinq à six ans. Il est effectivement important de définir les objectifs de notre défense, sa place dans l'Europe et l'Alliance atlantique, les moyens dont elle doit disposer, sur les plans tant matériel qu'humain, sans oublier son influence sur la vie économique du pays.

Tels sont les sujets que je veux aborder, au nom de mes amis du groupe des Républicains et Indépendants. Je vous indique par avance, monsieur le ministre d'Etat, que nous approuvons les grandes lignes de vos propositions.

La loi de programmation que nous étudions aujourd'hui traduit parfaitement, à mes yeux, le besoin qu'a la France d'une défense valable. Telle est bien la première remarque qu'il est indispensable de faire.

Il s'agit, ensuite, de définir les raisons pour lesquelles notre pays doit faire un effort important pour sa défense.

Malgré le relatif consensus qui se dégage sur les questions de défense au sein du monde politique, il est nécessaire d'expliquer aux citoyens pourquoi, dans les années à venir, malgré un contexte budgétaire contraignant, les crédits d'équipement évolueront de 0,5 p. 100 par an, voire de 1,5 p. 100 à partir de 1997, pour une enveloppe globale de 613,1 milliards de francs.

La tâche est certainement moins compliquée maintenant que lors de l'effondrement du communisme, époque où l'euphorie l'emportait sur la raison. Bien vite, nous avons constaté que, si aucune menace n'existait plus à proximité de nos frontières, des risques nouveaux et importants apparaissaient cependant pour notre sécurité et notre défense.

Il existe des risques à l'Est, en raison(?) de l'instabilité politique que des fuites de matières et d'armements nucléaires - il faut savoir que la Russie continue de dépenser plus de 7 p. 100 de son PNB pour sa défense - sans parler de la prolifération des armes de destruction massive qui est à craindre.

Il existe aussi des risques à cause de la résurgence des nationalismes, du terrorisme, notamment autour du bassin méditerranéen, des trafics, celui de la drogue, par exemple, autant de phénomènes déstabilisateurs pour les États.

Il existe encore des risques nouveaux liés aux nombreux accords bilatéraux de défense que nous avons passés avec nombre d'Etats africains, qui sont souvent instables politiquement et que nous devons assister.

Enfin, les occasions d'engagement de nos forces dans le cadre des organismes de sécurité ne devraient pas manquer à l'avenir, au vu de ce qui se passe depuis quelques années. Vous en avez parlé tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat.

Sans remettre en cause le fondement de notre doctrine, à savoir la dissuasion et l'indépendance de décision, le *Livre blanc* intègre pleinement la dimension européenne et le jeu des alliances. Cela me renvoie à la deuxième remarque que je veux faire, à savoir que la France ne peut assurer seule sa défense.

Si le premier impératif demeure, bien sûr, d'assurer, seuls si nécessaire, la défense ultime de nos intérêts vitaux qu'elle que soit l'origine de la menace, la France devra agir maintenant le plus souvent dans un cadre multinational - Union européenne, Alliance atlantique, ONU ou autres -, pour maintenir la paix.

Le nouvel ordre de sécurité à construire en Europe repose sur la constitution d'un pilier européen de défense au sein de l'Alliance atlantique. Le sommet de l'OTAN de janvier 1994 a permis d'entériner ce projet. L'Union européenne pourra se doter de forces propres « séparables, mais non séparées de l'OTAN ». Ainsi, l'UEO disposera des moyens collectifs de l'Alliance pour des opérations de politique étrangère.

L'exemple du Corps européen, doublement affecté à l'OTAN et à l'UEO, illustre parfaitement la possibilité de développer des capacités européennes dans le cadre de l'UEO sans remise en cause de l'OTAN.

Je me souviens avoir assisté à vos côtés, monsieur le ministre d'Etat, avec une certaine émotion, à la prise de commandement d'un général de corps d'armée allemand à la tête de forces multinationales. C'était impressionnant ! Il est regrettable que les médias n'aient pas donné plus d'importance à cet événement assez exceptionnel.

L'organisation de la sécurité en Europe et ses prolongements diplomatiques nous ramènent à la conférence sur la stabilité en Europe, premier pas important.

Monsieur le ministre d'État, il est important, à l'occasion de ce débat, de bien préciser la position de la France sur le plan international. Vous avez déjà abordé ce point, mais je vous serais reconnaissant de bien vouloir réaffirmer en quelques phrases votre position en la matière.

S'agissant de l'examen des moyens programmés, il faut d'abord remarquer l'effort financier qui en fait en faveur de la défense, effort qui est en contradiction avec les principes fixés par la loi d'orientation quinquennale relative à la maîtrise des finances publiques.

Nous ne pouvons que nous féliciter du maintien des principaux programmes : l'avion Rafale, le porte-avions nucléaire, le char Leclerc, l'hélicoptère Tigre, dont les coûts seront très lourds tout au long de la période couverte par la programmation, surtout si l'on tient compte de l'étalement des programmes.

M. le rapporteur et beaucoup de mes collègues l'ayant déjà fait, ce n'est que très rapidement que je m'attacherai à faire quelques remarques sur les systèmes d'armes. Des priorités ont été définies qui vont, pour l'essentiel, dans la bonne direction, l'accent étant mis sur l'action, le conventionnel et la dissuasion.

S'agissant de notre sécurité, si la dissuasion arrive en seconde position sur la liste des priorités d'équipement – ce que certains semblent regretter – en aucune manière elle ne doit perdre son rôle essentiel, vous l'avez rappelé. Simplement, elle sera maintenue à un niveau de suffisance, niveau d'ailleurs conforme au contexte historique du désarmement, ce qui pose la question de la reprise des essais nucléaires.

Après d'autres orateurs, notamment M. de Villepin, je dirai que, s'il est bien de prévoir des crédits pour le programme PALEN, nous ne pourrions, ne semble-t-il – cela a été dit – vraiment nous y préparer sans reprendre un certain nombre d'essais nucléaires. Mais c'est là un problème politique qui devra prochainement être tranché.

Notre force de dissuasion doit reposer sur la force océanique stratégique et sur une composante aéroportée. La confirmation de la programmation de quatre sous-marins nucléaires lance-engins de nouvelle génération est une bonne chose. Le développement du programme relatif aux missiles M 45 – ils équiperont les trois premiers sous-marins livrés – pour logique et important qu'il soit, ne doit pas occulter le débat sur le développement du missile M 5, pour lequel les choix n'ont pu être opérés, en raison notamment du gel des essais.

Le maintien du site du plateau d'Albion suscite certaines interrogations de la part de ceux qui, comme moi, estiment suffisante l'existence de deux composantes pour notre dissuasion.

Apparaît ainsi tout l'intérêt du développement du programme du missile aéroporté ASLP, dont le démarrage est prévu en 1998 et auquel est allouée la somme de 659 millions de francs.

Notons que le rôle de l'armée de l'air est appelé à s'accroître, car le rapport annexé fait état de sa participation à la projection de puissance, aux capacités défensives, à la mobilité et à la gestion des crises.

Ses crédits n'augmenteront que de 0,07 p. 100 par an pendant les cinq années que couvre la future loi de programmation, contre 0,50 p. 100 en moyenne. Je le regrette, comme M. Cartigny, mais il faut espérer que cette progression nous permettra tout de même d'atteindre les objectifs prévus à l'horizon 1997.

Après cette date, les choix seront plus importants et plus difficiles, et la poursuite de projets comme le Rafale ou l'avion de transport futur nécessiteront des crédits supplémentaires.

En attendant, nous devons être vigilants quant au déroulement de la phase de livraison du Mirage 2000 D et du Mirage 2000-5.

En tout état de cause, il est nécessaire, me semble-t-il, de conserver une flotte d'avions de combat comprenant de 300 à 400 unités, seuil au-dessous duquel il n'est guère envisageable de descendre. A titre d'exemple, je signale que, voilà quelque temps, lors d'un déplacement en Israël effectué avec M. le président du Sénat, il nous a été indiqué que ce pays disposait de 1 000 avions de combat !

M. Maurice Arreckx. En effet !

M. Michel d'Aillières. Il est vrai que nous ne sommes pas confrontés aux mêmes problèmes !

Il est également nécessaire de conserver une flotte de combat de 300 000 tonneaux au moins, pour que la marine puisse assurer les missions nationales et internationales qui lui incombent et qui, malheureusement, ne vont pas en régressant, bien au contraire.

Là encore, la date de 1997 sera importante, car il ne sera plus possible de reculer au-delà de cette échéance la mise en chantier du deuxième porte-avions nucléaire, destiné à prendre la relève du *Foch* en 2005.

Quant à l'armée de terre, elle a connu ces dernières années une très importante restructuration, et je dois dire, pour avoir écrit un certain nombre de notes sur ce sujet, que cela s'est relativement mieux passé qu'on n'aurait pu le craindre. Je vous en félicite, monsieur le ministre d'État, ainsi que tous les responsables de nos forces armées.

La loi de programmation prévoit une réduction des effectifs à 227 000 hommes. Ce nombre nous apparaît comme un strict minimum. Il en va de même pour les crédits de fonctionnement, dont l'insuffisance risque de provoquer des difficultés dans les unités.

En matière d'équipement, certains programmes majeurs sont prévus. Ces matériels sont nécessaires pour l'Eurocorps et pour nos engagements extérieurs. Mais le renouvellement d'autres matériels n'en pâtira-t-il pas ? Je pense ici aux matériels d'artillerie et à certains missiles. Qu'envisagez-vous à cet égard, monsieur le ministre d'État ?

Qu'advient-il, notamment, du lance-roquettes multiples, engin extrêmement performant qui me semble avoir été quelque peu négligé ?

S'agissant du renseignement ainsi que des capacités de commandement et de communication, tels les satellites Hélios et Osiris, nous nous félicitons des efforts entrepris. Il est certain que la plupart des opérations ne peuvent être menées, aujourd'hui, sans ces techniques modernes.

Monsieur le ministre d'État, nous souhaiterions savoir comment seront poursuivies les études et le développement, dans le secteur des armes nouvelles, notamment en ce qui concerne les antimissiles et le missile de croisière.

J'en arrive à l'aspect humain de notre défense.

Monsieur le ministre d'État, vous avez estimé, avec la commission du Livre blanc, que le service national restait le mode de recrutement le mieux adapté. Nous approuvons ce choix, car nous pensons que le principe de la conscription est celui qui établit le meilleur lien entre la nation et son armée. Au demeurant, il est normal qu'un jeune consacre quelques mois de son existence au service de son pays.

Non seulement le service militaire donne une crédibilité à la dissuasion nucléaire, mais il joue un rôle civique important, notamment parmi les réservistes, souvent très motivés. A ce sujet, je note, pour m'en réjouir, que vous avez envisagé une réorganisation de la réserve, avec des effectifs moins nombreux mais mieux sensibilisés à leur mission.

L'armée de métier, qui compte pas mal de partisans, coûterait certainement plus cher et poserait des problèmes quant au volume des engagements. Il est certain que nous nous orientons vers une augmentation du nombre des professionnels ; je pense d'ailleurs que c'est souhaitable. Mais il faut également mener une action efficace pour revaloriser le service national et le rendre plus égalitaire.

Cela pose le problème des différentes formes du service civil, aujourd'hui très diversifié ; et très à la mode, si l'on en croit certains rapports. Cela mérite une réflexion d'ensemble et une concertation interministérielle, voire, comme l'a indiqué M. Golliret, un large débat.

Je dirai seulement que, pour nous, le service militaire reste indispensable pour satisfaire les besoins des armées et que la conscription civile ne doit être qu'un complément. Les protocoles actuellement en usage entre les différents ministères devraient être révisés et contrôlés par le ministre de la défense, qui ne peut avoir, dans ce domaine qu'une position prépondérante.

L'examen d'un texte qui programme la politique d'armement pour six ans serait incomplet si l'on n'évoquait son incidence sur les industries qui étudient et produisent ces équipements. Il ne faut pas se cacher les difficultés qui nous attendent, à cet égard, du fait de la diminution des programmes d'équipement et du rétrécissement des possibilités d'exportation.

Notre outil industriel lié à la défense représente environ 300 000 emplois, près de 500 000 avec les entreprises sous-traitantes de toutes dimensions. Une restructuration sera certainement nécessaire - et toute restructuration est difficile - car notre industrie était présente dans presque tous les domaines.

Par ailleurs, comme cela a été indiqué à plusieurs reprises, les centres de production d'armement sont au nombre d'environ 700 en Europe occidentale, contre 250 aux Etats-Unis, où le chiffre d'affaires réalisé dans ce secteur est pourtant supérieur.

Je crois qu'il ne faut pas dissimuler à nos concitoyens les difficultés qui se posent et qui se poseront encore à cet égard.

Cette constatation doit nous faire réfléchir sur un nécessaire regroupement de nos moyens industriels, et l'agence européenne d'armement, dont on commence à parler, pourrait être une des solutions, indépendamment de la politique de rigueur que vous avez à juste titre décidé de mettre en œuvre, monsieur le ministre d'Etat, en vue de réduire les coûts de production.

Ayant formulé ces observations sur un texte particulièrement important pour l'avenir de notre pays, je vous confirme, monsieur le ministre d'Etat, l'accord des collègues de mon groupe. Conscients que, dans la conjoncture actuelle, il est difficile d'envisager un effort financier plus important pour la défense, nous estimons que les objectifs essentiels comme les programmes majeurs d'équipement sont maintenus et que le rôle prioritaire de la dissuasion est réaffirmé.

Siégeant depuis de nombreuses années à la commission militaire de l'assemblée de l'Atlantique Nord, je suis en mesure d'indiquer que nos voisins et alliés sont quelque peu étonnés que nous puissions encore consacrer 3 p. 100 de notre produit intérieur brut marchand à la défense.

Les moyens prévus devraient permettre d'atteindre les objectifs qui sont les nôtres, à condition que nous ayons la volonté de mettre en œuvre une véritable défense européenne, dans le cadre de nos alliances, car nous ne pourrions assurer seuls les missions qui s'y attachent.

Cela étant, la programmation que nous adoptons aujourd'hui - c'est une réserve que j'émet - constitue à nos yeux un programme minimum, qui suppose non seulement que la révision prévue en 1997 permette une réévaluation des crédits, mais aussi que n'interviennent pas d'ici là de regrettables manipulations budgétaires, sous forme de gels, annulations et autres transferts de crédits.

M. Jacques Genton, rapporteur. Très bien !

M. Michel d'Aillières. Nous faisons confiance au Gouvernement et à vous-même, monsieur le ministre d'Etat, pour que la défense de la France demeure un objectif prioritaire. Les récentes commémorations auxquelles nous avons assisté et celles qui seront organisées dans un proche avenir démontrent que la défense est un impératif absolu. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Masseret.

M. Jean-Pierre Masseret. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, je voudrais très brièvement évoquer le cadre politique général qui justifie la nécessité d'une loi de programmation militaire.

Dans un contexte social difficile, nous devons convaincre nos concitoyens que l'argent dépensé pour la défense de la France n'est pas de l'argent gaspillé. Au moment où il faut plus de crédits pour améliorer la vie des banlieues, développer les services collectifs, construire des logements sociaux, lutter contre l'exclusion et le chômage, il est normal que des voix s'élèvent pour dire que les 615 milliards de francs qui devraient être consacrés de 1995 à l'an 2000 à la défense de la France seraient plus utiles ailleurs.

D'autres voix nous disent que ce serait l'honneur de la France si notre pays montrait l'exemple en consacrant de moins en moins d'argent à fabriquer des armes et en cessant d'en vendre tous azimuts.

Ces prises de positions sont honorables et respectables, d'autant qu'elles sont en général avancées par des hommes et des femmes sincères.

Mais je suis non moins sincère en disant qu'il faut, à l'heure que nous vivons, ne pas écouter ces voix et nous préoccuper d'assurer la paix et la sécurité en Europe. Nous devons le faire sans esprit belliqueux et en conservant la perspective d'un désarmement toujours plus ample.

Il est vrai que nous vivons un moment paradoxal de l'histoire. Nous sommes partagés entre la satisfaction d'avoir tourné à notre avantage la page de la guerre froide et l'inquiétude de découvrir un monde imprévisible.

Quel est donc, en cette fin de siècle, le décor qui justifie une politique de défense ?

La machine militaire russe est toujours impressionnante et sa nouvelle doctrine est claire. L'accent est mis tant sur les opérations offensives que sur les opérations défensives, nécessaires à la défense des intérêts du pays. L'armée russe n'exclut même pas de prendre l'initiative du recours à l'arme nucléaire.

Les derniers développements du partenariat pour la paix et le rôle particulier que l'OTAN accorde à la Russie favoriseront probablement une meilleure compréhension des situations. Ces éléments constituent un facteur de sécurité.

Par ailleurs, si les violents soubresauts qui agitent de nombreux territoires de l'ex-URSS ne constituent pas des menaces directes pour notre pays, ils sont générateurs de troubles et de déséquilibres incontrôlés. Les haines qui s'exacerbent peuvent conduire à une militarisation outrancière, donc à des conflits susceptibles de dégénérer.

La prolifération des armes nucléaires, chimiques et balistiques constitue une série de menaces difficilement contrôlables.

Les transferts de technologie, l'évolution des connaissances, la guerre économique, les appétits financiers au service des ambitions ou des fanatismes constituent les voies et les moyens de répandre les risques et les périls.

Les questions ethniques, les antagonismes nationalistes, la situation des minorités, les contestations potentielles des frontières existantes multiplient les foyers de tension et de conflit d'où peuvent naître des volontés de puissance agressives.

L'argent roi engendre le chômage en Europe, les richesses mal partagées partout, la pauvreté et l'exclusion dans bien des cas. Le mal-être social est exploité par la criminalité organisée, qui dispense la drogue et les fléaux qui y sont attachés.

La fanatisme et la pauvreté font route commune. Les cultures et les communautés sont dispersées dans des équations territoriales diaboliques. De-ci de-là, des fripouilles bâtissent des fortunes et organisent des pouvoirs parallèles fondés sur la corruption.

Les Etats-nations plient devant l'explosion des moyens de communication et la spéculation financière.

Le fanatisme religieux conquiert et corrompt les esprits comme l'argent corrompt l'éthique et les valeurs.

Bref, les menaces militaires côtoient les risques politiques, culturels, économiques, financiers et scientifiques. La menace est donc globale. Elle épouse les contradictions et les évolutions de notre société. Elle est imprévisible, puisque les risques sont multiples et diffus, leur degré de nocivité et leur amplitude étant variables à l'infini ou presque, ce qui ajoute à la difficulté d'adapter les ripostes aux périls.

C'est la France elle-même, par elle-même et pour elle-même, qui doit définir sa politique de défense.

Mais indépendance et autonomie ne signifient pas isolement : la France ne pourra pas faire tout seule. Elle doit recenser les domaines dans lesquels elle pourrait être amenée à agir pour y être suffisamment présente afin de n'être soumise à personne.

C'est donc en ayant la capacité et la volonté d'agir que la France trouvera, chemin faisant, les appuis et les alliés nécessaires. L'actualité montre à l'évidence qu'on ne peut ni sacrifier aux illusions ni choisir la facilité, car ce qui est en cause, c'est la capacité de la France d'agir dans la vie internationale au service de la paix, de la sécurité et de la démocratie.

Ainsi, à une menace bien identifiée succède l'incertitude de dangers multiples. Il importe donc de rechercher, en restant fidèle au concept de suffisance, les moyens de répondre à la série d'hypothèses développées dans le Livre blanc.

En pratique, il s'agit de garantir l'intégrité du territoire national, de dissuader tout adversaire potentiel d'une agression contre nous, de garantir la souveraineté nationale, de défendre et de promouvoir un système de valeurs, de participer à la sécurité en Europe, de conduire ou de participer à des opérations hors d'Europe, sous l'égide de l'ONU, et, enfin, de participer à des actions humanitaires et de service public.

Tels sont les axes de réflexion qui doivent nous guider dans cette discussion.

Quel est, en regard, le jugement que l'on peut porter sur ce projet de loi de programmation ?

D'une manière générale, il convient d'abord de relever que l'augmentation annuelle de 0,5 p. 100 des crédits - 1,5 p. 100 en 1997, sous certaines conditions occulte un vrai problème.

Pour que les programmes soient menés à terme dans les délais prévus il faut une croissance annuelle des crédits de 3 p. 100. La direction générale de l'armement s'est engagée à abaisser de 2 p. 100 le coût de réalisation des matériels. Cet engagement ressemble, de mon point de vue, à un vœu pieux, à un effet d'annonce qui a permis d'é luder les souhaits des états-majors.

En vérité, vous repoussez devant vous la vague énorme des programmes à payer. Il faudra un jour - en l'an 2000, peut-être - soit les payer, soit les réduire, soit les supprimer, en tout cas faire à ce moment-là, sous la contrainte, les choix qui ne sont pas faits aujourd'hui.

Faute de temps, je ne ferai qu'évoquer, en ordre dispersé, quelques points qui appellent des observations.

Concernant le fonctionnement de la dissuasion, tout le monde s'accorde actuellement pour admettre que nos moyens sont suffisants et le seront encore en l'an 2005.

Les questions qui se posent portent sur le maintien ou non du plateau d'Albion et sur la reprise ou non des essais nucléaires.

Sur le premier point, je pense qu'il est préférable de maintenir le site en l'état plutôt que de choisir une force nucléaire projetable air-sol longue portée.

La question de la reprise des essais nucléaires ne se pose pas dans l'immédiat. L'avenir dira comment ce sujet évoluera : à l'issue des prochaines élections présidentielles, nous en parlerons et nous échangerons nos arguments.

J'en viens à la sécurité en Méditerranée.

En Méditerranée, contrairement à ce que certains veulent faire croire, la menace n'est pas militaire. Si elle existe, elle est politique. Par conséquent, la réponse à cette menace doit être politique, diplomatique, économique, mais sûrement pas militaire.

En Afrique, il est capital que nous préservions nos bases de prépositionnement, avec les effectifs et les moyens qui y sont. A défaut, nous ne pourrions plus agir comme nous le faisons actuellement, notamment dans le cadre d'interventions à caractère humanitaire.

Concernant les éléments de l'armée de terre destinés à être transportés lors de la gestion des crises, l'ambition de l'armée de terre est d'être capable de transporter une force de 30 000 hommes relevables, soit 40 000 hommes accompagnés des soutiens nécessaires.

Ce qui n'est pas cohérent avec cette ambition, c'est le nombre d'engagés prévu dans le projet de loi de programmation.

En effet, le projet de loi prévoit le recrutement de 7 000 engagés supplémentaires ; il en faudrait 9 000 ou 10 000. Il y a actuellement 29 000 engagés dans l'armée de terre ; il y en avait 31 000 lors de la guerre du Golfe, avec les problèmes que l'on sait. On peut fixer les besoins raisonnables à 39 000 hommes ; le projet de loi les arrête à 36 000.

Le projet de loi de programmation est très discret sur l'indispensable amélioration du taux d'encadrement de l'armée de terre. Il n'apporte pas de réelles réponses aux questions qui se posent sur la formation et le fonctionnement. On peut tenir la progression de 0,5 p. 100 affichée

au titre V que le maintien ne se fasse au détriment du titre III - monsieur le ministre d'Etat, j'ai entendu les réponses que vous avez faites à ce sujet à nos rapporteurs et notamment à M. Blin, mais vous n'avez pas entièrement dissipé mes craintes - avec, à la clef, moins d'entraînement, moins de recrutement, moins d'entretien.

J'en viens aux moyens de projection des hommes et des matériels lourds.

Nous manquons cruellement de moyens. Il est urgent d'engager, dès la mise en application de la loi, des travaux de définition et de pré-développement de l'avion de transport futur, faute de quoi les Britanniques se tourneront vers la solution américaine et notre industrie aéronautique perdra des emplois.

Le projet de loi de programmation est silencieux sur l'achat, pourtant nécessaire, d'avions de transport C 17 américains. Il en faut quatre à grosse capacité et long rayon d'action. On ne veut pas les acheter aux Etats-Unis. Pourtant, il vaut mieux acheter ce matériel pour en avoir la liberté d'usage plutôt que d'être tributaire du bon vouloir d'un Etat, fût-il un allié.

Concernant la défense européenne, dans l'état actuel des choses - menaces, mentalités, moyens financiers - il n'y a qu'une politique possible, celle des petits pas ; elle est d'ailleurs effectivement engagée.

De quels petits pas s'agit-il ?

Il y a des tâches à partager ; on peut en trouver, notamment, dans les domaines de l'instruction et de la défense aérienne ; des unités sont à construire - pour l'Eurocorps, c'est fait ; Eurofar est à faire ; il y a des armements à construire en commun.

Restent la problématique de l'OTAN, de l'UEO, l'application du traité de Maastricht, le rôle des Etats-Unis, le partenariat pour la paix.

Je crains, siégeant à la commission de la défense de l'assemblée parlementaire de l'UEO, que la France, qui pourtant manifeste une réelle volonté - elle l'avait avant et elle l'a encore aujourd'hui - n'ait beaucoup de mal à entraîner les autres Etats.

Les Etats-Unis sont peu sensibles au rôle de la France dans le monde, et notre partenaire allemand a une vision Centre-Europe et économique des affaires, alors que la nôtre est mondiale et politique.

Il existe donc quelques décalages qui pourront ralentir, le cas échéant, la réalisation de la politique de défense européenne.

En ce qui concerne le porte-avions, je fais partie de ceux qui pensent que, s'il en faut un, il en faut deux. Tout le monde ne partage pas cette opinion.

Mon ami Roland Bernard est d'un avis contraire. C'est tout à fait légitime ; des arguments peuvent venir en effet à l'appui de l'une ou l'autre opinion.

Pour ce qui me concerne, je pense que nous devons en permanence avoir un porte-avions en service. Or de tels appareils sont indisponibles un à deux mois par an.

J'en viens à l'industrie d'armement.

Il s'agit d'un domaine dans lequel nous devrions emporter l'adhésion de nos amis européens ; mais tous n'ont pas la même idée de l'Europe que nous, tous n'ont pas besoin des mêmes matériels en même temps ; surtout, tous appartiennent à l'OTAN et subissent de très fortes

pressions de la part des Américains pour qu'ils achètent américain - il ne faut pas se cacher cette vérité.

Il convient donc de trouver des systèmes d'association et de partenariat dans lesquels chacun trouve ses intérêts. Mais les Anglais ont peu d'argent, les Espagnols et les Italiens n'ont plus grand-chose et les Allemands ne sont pas vraiment clairs sur leurs intentions. Il faut savoir, en outre, que tout matériel construit en collaboration a un coût de revient plus élevé.

Il me faudrait maintenant porter un jugement - je n'en ai plus le temps - sur les moyens de communication, de commandement, de transmission, de renseignement contenus dans le projet de loi de programmation.

Je me contenterai de dire que, globalement, malgré les efforts consentis, nos moyens resteront probablement insuffisants.

Il faudrait notamment se donner les moyens de lancer des petits satellites en orbite basse à durée de vie limitée en tant que de besoin, si survenait une crise. Il faudrait aussi se doter d'un DC 8 Sarigue et d'un bâtiment d'écoute supplémentaire.

Permettez-moi d'aborder un dernier point avant de conclure ; il s'agit du commandement de théâtre interarmées. C'est un vrai problème qui n'est pas résolu, mais qui peut l'être avec les moyens existants. Le commandement existait, c'était celui de la 1^{re} armée, parfaitement interopérable avec les alliés et entraînée à cela. Cet état-major a manifestement été dissout prématurément et, selon moi, à tort. On a dispersé ses capacités et son savoir-faire.

Que faut-il faire maintenant ? Ou bien recréer un état-major de ce type en utilisant le centre de la doctrine et de l'entraînement du château de Mercy, près de Metz ; ou bien donner tous les moyens appropriés à l'état-major interarmées - l'EMIA - pour qu'il joue ce rôle, mais il n'a pas été conçu pour cela, c'est un état-major de planification ; ou bien affecter à l'un des deux corps d'armée qui nous restent - 3^e CA ou FAR - les moyens nécessaires.

J'aurais pu évoquer d'autres points, notamment les conditions d'exercice du service national ; je ne le ferai pas.

Pour conclure, je dirai qu'il y a un sérieux décalage entre les ambitions européennes et mondiales de la France et les moyens dont nous disposerons ; à terme. On peut le regretter. Je vous accorde, monsieur le ministre d'Etat, que cette situation n'est pas récente.

Finalement, on peut approuver les ambitions qui sont affichées dans le *Livre blanc* et confirmées dans l'exposé des motifs du projet de loi de programmation, la tentative de placer ces ambitions dans la durée quant aux matériels et aux personnels - c'est tout à fait nouveau - et une certaine cohérence dans la mise sur pied de l'outil.

En revanche, il faut déplorer de grosses insuffisances, dans la projection des forces, les renseignements et les communications en dépit de certains efforts, et, surtout, un refus de choisir.

La vague est repoussée une nouvelle fois, ce qui entraînera inévitablement des glissements ou des abandons de programmes.

Pour ces raisons, et parce qu'il s'agit d'une question essentielle pour la France, je ne pourrai cautionner ce projet de loi ; je ne voterai pas contre, mais je m'abstiendrai. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

3

CANDIDATURES À UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. M. le président a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, deuxième alinéa, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la langue française.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter le Sénat à désigner ses représentants au sein de cette commission.

« J'adresse ce jour, à M. le président de l'Assemblée nationale, une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : ÉDOUARD BALLADUR. »

J'informe le Sénat que la commission des affaires culturelles m'a fait connaître qu'elle a procédé à la désignation des candidats qu'elle présente à cette commission mixte paritaire.

Cette liste a été affichée et la nomination des membres de cette commission mixte paritaire aura lieu conformément à l'article 9 du règlement.

Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux. Nous les reprendrons à vingt-deux heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq, est reprise à vingt-deux heures, sous la présidence de M. Roger Chinaud.)

PRÉSIDENTE DE M. ROGER CHINAUD vice-président

M. le président. La séance est reprise.

4

DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le président du Conseil constitutionnel, par lettre en date du 14 juin 1994, le texte d'une décision du Conseil constitutionnel sur la conformité à la Constitution de la loi organique relative au transfert à l'Etat des compétences du territoire de la Polynésie française en matière pénitentiaire.

Acte est donné de cette communication.

Cette décision du Conseil constitutionnel sera publiée au *Journal officiel*, édition des lois et décrets.

5

NOMINATION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. Il va être procédé à la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la langue française.

La liste des candidats établie par la commission des affaires culturelles a été affichée conformément à l'article 12 du règlement.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire :

Titulaires : MM. Maurice Schumann, Jacques Legendre, Philippe Richert, Joël Bourdin, Pierre Laffitte, François Autain et Ivan Renar.

Suppléants : MM. James Bordas, André Égu, Daniel Goulet, Dominique Leclerc, Pierre Schiélé, René-Pierre Signé et Marcel Vidal.

6

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 1995 À 2000

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la définition d'une politique nationale de défense a toujours été une démarche aussi délicate qu'essentielle pour un pays de la dimension du nôtre.

Après les bouleversements survenus sur la scène internationale au cours de la dernière décennie, la France a grand besoin d'une réflexion et d'un débat de fond portant tout à la fois sur la stratégie nécessaire propre à assurer sa sécurité et sur le rôle qu'elle entend jouer de par le monde, dans le concert des Etats et des nations.

Permettre aux citoyens, comme à la représentation nationale, de réfléchir et de décider de ces questions est d'une importance capitale.

Il s'agit non seulement d'une exigence démocratique, mais également d'un indiscutable gage d'efficacité. Nous savons tous que nos compatriotes sont profondément et très majoritairement attachés à une conception républicaine et autonome de la politique de défense et de sécurité de notre pays.

Comme l'histoire des cinquante dernières années le montre avec ténacité, le peuple français, qui répugne à l'agressivité et redoute l'aventurisme en matière militaire, a toujours soutenu l'idée d'une défense de caractère vraiment national, fondée sur la notion de dissuasion à l'égard de toute menace et de tout ennemi potentiel.

Complétée par une politique étrangère responsable, indépendante et travaillant à la résolution des conflits avant qu'ils ne dégèrent, une telle politique de défense ne peut que contribuer à réduire les tensions et à imposer la paix, la coopération et l'entente internationales.

Par-delà les clivages politiques traditionnels, par-delà nos conceptions différentes de la société, chacun, dans cet hémicycle, sait que nous, communistes, avons su nous retrouver sur ces questions, quand il le fallait avec le général de Gaulle. Nous avons toujours été profondément attachés à l'indépendance de la France, ainsi, bien entendu, qu'à la mise en œuvre des moyens nécessaires à la préservation de notre pays.

C'est dans sa lutte constante contre le colonialisme, dans sa dénonciation de l'agressivité et du militarisme allemands dans les années trente, dans sa participation active à la Résistance et aux combats de la Libération que le parti auquel j'appartiens puise cet attachement et sa conviction à défendre l'intérêt national, l'intégrité de notre territoire et les valeurs de justice et de courage dont, comme d'autres, nous sommes porteurs.

Aussi, comment ne pas être attristés de voir l'évolution de la philosophie officielle de défense depuis une vingtaine d'années ?

A cet égard, je citerai pêle-mêle le rapprochement avec l'instrument obsolète de domination et de guerre froide qu'a toujours constitué l'OTAN, la politique constante de professionnalisation de l'armée recul de la conscription et des principes qu'elle pose, l'esprit interventionniste, qui peut nous entraîner dans un militarisme dangereux, et la tendance de notre pays à refuser de se mêler aux négociations internationales de réduction des armements nucléaires et conventionnels.

Sur ce dernier point, nous aurions souhaité que le gouvernement de la France, au lieu de traîner les pieds, prenne des initiatives pour être à la pointe de ce mouvement historique de réduction des armements.

Au mois de juin 1991, nous avons accueilli avec satisfaction le plan de maîtrise des armements et de désarmement présenté par M. le Président de la République. Ce plan avait connu un début d'application : ainsi, certains programmes d'armes nouvelles avaient été retardés, et d'autres, comme le programme des missiles nucléaires Hadès, avaient été arrêtés.

Avec le présent projet de loi de programmation militaire, monsieur le ministre d'Etat, vous tournez le dos, nous semble-t-il, à la logique de ce plan de maîtrise des armements et de désarmement, qui reste, avec le moratoire des essais nucléaires d'avril 1992, la seule grande initiative internationale de la France dans le domaine du désarmement. Vous proposez même d'aller encore plus loin dans le mauvais sens, dans le sens d'une défense qui s'éloignerait de son caractère national pour aider les Etats-Unis à jouer « les gendarmes du monde ».

Le Livre blanc, qui prétend engager notre pays pour vingt ans, soulève de graves problèmes de ce point de vue.

D'inspiration selon nous un peu trop « maastrichienne », il définit une politique militaire reposant sur une dénationalisation de la défense, accompagnée d'une course aux armements complètement déraisonnable en regard du contexte international et de la nature et de l'importance des risques qu'il recèle.

Dans cette affaire, l'objectif n'est pas de favoriser les coopérations, l'activité diplomatique de la France, ni même de s'inscrire dans un quelconque processus de désarmement négocié au niveau international. Il est au contraire, si j'en crois un document de synthèse du Livre

blanc édité par le SIRPA, le service de l'information et de relations publiques des armées, de restaurer l'Europe dans ses dimensions politique, historique et culturelle, ce qui impose un devoir : celui d'affirmer une identité européenne de défense à travers l'Union de l'Europe occidentale, bras armé de l'Union européenne, au sein d'une Alliance atlantique rénovée dans ses structures, ses conditions de fonctionnement, etc.

La France devrait donc, si j'en crois cette publication, servir de pilote à une Europe de Maastricht militariste qui prône la constitution d'une véritable armée européenne appelée à se constituer à partir de l'Eurocorps.

Les contribuables français, qui supportent déjà une bonne partie du poids du budget européen sans en percevoir toujours l'entière contrepartie, seraient donc ainsi appelés à fournir un effort supplémentaire considérable au titre de l'effort de défense de l'Union européenne, alors que leurs partenaires, dans le même temps, réduisent leurs propres dépenses militaires.

Je rappelle à ce titre que, depuis 1989, l'Allemagne a ramené son effort de défense à 2,4 p. 100 de son produit intérieur brut, alors que la France voit le sien atteindre aujourd'hui 3,3 p. 100 du PIB ; les Etats-Unis, quant à eux, prévoient d'en arriver à 3 p. 100 en 1997.

Depuis 1990, la France a donc dépensé 200 milliards de francs de plus que l'Allemagne en matière militaire, et il faudrait qu'elle continue encore ! Il faudrait qu'elle accroisse encore ses dépenses d'investissement militaire, alors que ces dernières ont déjà progressé de 9 p. 100 depuis 1984 et que, parallèlement, l'Allemagne et la Grande-Bretagne les ont réduites très sensiblement durant cette période !

On chercherait donc à constituer une « force projetable » de 120 000 hommes dotée d'un équipement des plus sophistiqués et, par conséquent, des plus coûteux !

Mais, monsieur le ministre d'Etat, contre qui cette force vise-t-elle à défendre notre pays ? Quel danger virtuel requiert un tel potentiel d'engagement à distance, alors que, paradoxalement, le Livre blanc précise que « la France ne connaît plus de menace directe à proximité de ses frontières » ?

A n'en pas douter, les choses sont claires : la constitution d'une force d'intervention européenne à partir d'un noyau de 120 000 professionnels surarmés n'est aucunement destinée à la défense du territoire national, ni à celle des véritables intérêts de la France dans le monde.

Cette force est au contraire conçue comme un instrument opérationnel d'agression, appelé à jouer le rôle de gendarme de l'ordre économique international actuel.

Quand on connaît les résultats des dernières interventions de ce type, on ne peut que douter de l'utilité et de l'efficacité d'une telle force d'intervention « projetable » et être scandalisé que la France prévoie d'investir des milliards de francs dans un tel projet.

La guerre du Golfe, malgré des destructions considérables et des dizaines, voire des centaines de milliers de victimes, n'a rien changé aux régimes dictatoriaux ou théocratiques de l'Irak, de la Syrie, du Koweït ou de l'Arabie Saoudite.

Que dire aussi de la lamentable opération *Restore hope* en Somalie, qui a connu, sur le plan militaire, la fin que chacun sait et qui a laissé entiers les énormes problèmes dont souffrent encore les Somaliens ?

On ne peut assurer de sécurité durable, dans ce monde difficile et incertain, que par la voie politique, par la négociation.

Nous ne pouvons continuer à aider des dictatures à étendre leur emprise sur certains peuples du tiers monde.

On voit aujourd'hui, avec l'exemple douloureux des massacres du Rwanda, où peuvent conduire les compromissions et les coopérations militaires douteuses avec des gouvernements prêts à tout pour garder leur pouvoir.

En soutenant les Bokassa, les Mobutu et consorts, la France a vu son crédit s'affaiblir dans sa zone d'influence africaine.

Selon nous, les instances de dialogue et de concertation doivent être renforcées partout où elles existent.

L'ONU doit pouvoir jouer pleinement son rôle de prévention des conflits par la négociation et s'efforcer de créer les conditions pour s'interposer entre les belligérants partout où cela est possible et nécessaire.

Evidemment, notre pays doit y contribuer par son action.

Il doit continuer son effort avec l'ONU en ex-Yougoslavie et poursuivre sa mission d'interposition, dans l'accomplissement de laquelle les militaires français font preuve d'une maîtrise et d'un comportement remarquables et sans laquelle cette région des Balkans sombrerait dans le chaos, sans espoir de salut.

En revanche, la France ne doit pas, nous semble-t-il, s'engager sur la voie tracée par le Livre blanc. Il est possible, comme le font, par exemple, les Etats-Unis, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, de réduire l'effort de défense en fonction de l'évolution des risques internationaux.

Ramener l'effort de défense du pays à 3 p. 100 du PIB permettrait d'économiser 22 milliards de francs par an, ce qui pourrait concourir à remettre à l'ordre du jour les investissements civils que la récente loi quinquennale relative à la maîtrise des finances publiques interdit désormais de réaliser.

La France devrait, par exemple, renoncer à la construction du second porte-avions de nouvelle génération et envisager de construire d'autres navires destinés à assurer la protection de nos côtes contre les menaces de pollution et les trafics en tout genre, et assurer peut-être un peu mieux la sécurité de notre marine marchande.

Elle devrait également, pour des impératifs de défense nationale, mettre en œuvre une tout autre politique de l'armement, une politique qui réintègre le GIAT dans le giron de l'Etat afin qu'il puisse remplir l'ensemble des missions qui sont normalement les siennes, au lieu de le laisser périliter, comme c'est, hélas ! le cas actuellement, avec tous les risques que cela comporte en matière d'emploi.

Pour ce qui nous concerne, nous revendiquons une part plus importante du marché de l'armement pour nos arsenaux.

Dans le même temps, nous souhaitons que soit opéré un mouvement de reconversion des productions obsolètes et des industries privées du secteur de l'armement vers des productions civiles.

La production d'armement devrait, selon nous, connaître un double mouvement : elle devrait baisser en volume de manière significative et, dans le même temps, pour tout ce qui touche aux besoins de défense du pays et à l'intérêt national, être prioritairement réorientée vers les arsenaux nationaux.

En tout état de cause, et sans entrer dans le détail précis de chaque programme particulier d'équipement des forces armées prévu par le projet de loi, nous considérons qu'il n'est ni crédible ni raisonnable de proposer que la

France dépense entre 613 et 620 milliards de francs d'ici à l'an 2000.

Si nous le refusons pour toutes les raisons que je viens d'indiquer, nous le refusons aussi en raison de son programme nucléaire, qui, à défaut de prévoir la reprise des essais, en préconise néanmoins un équivalent avec l'accélération des expérimentations en laboratoire.

Vous prévoyez en effet, monsieur le ministre d'Etat, d'investir 10 milliards de francs en six ans dans le programme PALEN, le programme d'aide à la limitation des essais nucléaires, qui a été conçu à cet effet.

Vous prévoyez la construction d'un nouveau missile stratégique, la création de quatre nouveaux sous-marins nucléaires et d'un second porte-avions nucléaire.

Mais que signifie donc cet acharnement français à continuer d'augmenter les dépenses d'armement, à pousser encore et toujours les études et les crédits pour produire de nouvelles armes, toujours plus sophistiquées, toujours plus chères ?

Vos choix encouragent des pays comme la Corée du Nord, le Pakistan, l'Inde ou Israël, détenteurs clandestins de l'arme nucléaire ou en passe de le devenir, à tourner le dos à des négociations de non-prolifération.

Avec vos choix, la France ne peut pas jouer un rôle crédible et efficace à la conférence de désarmement de Genève, où l'on discute, notamment, du renouvellement de l'actuel traité de non-prolifération, qui arrive à expiration en 1995.

Je dois vous dire, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, l'embarras que j'ai éprouvé, en novembre dernier, lors d'une mission sénatoriale en Ukraine, pays où restent stationnées 1 600 têtes nucléaires issues de l'arsenal de l'ex-URSS. Devant nos questions, devant les soucis que nous exprimions à l'égard de ce problème, certains de nos interlocuteurs parlementaires ukrainiens - nationalistes, notamment, mais pas seulement - n'ont pas manqué l'occasion de nous faire ironiquement remarquer que nous étions vraiment mal placés, nous, Français, pour leur faire la « morale nucléaire ».

Vos choix encouragent la Chine à continuer ses essais nucléaires au mépris du moratoire respecté, pour le moment, par les autres puissances nucléaires.

La politique prônée dans le Livre blanc et que vous commencez à vouloir mettre en œuvre avec le présent projet de loi de programmation militaire ne peut être ressentie que comme une sorte de défi face au processus de désarmement en cours, comme une sorte d'indécence face à la misère régnant sur une grande partie de la planète. Elle ne peut que contribuer à accroître les tensions en Europe et dans le reste du monde.

Notre pays a besoin d'assurer sa défense et d'organiser sa sécurité. Nous sommes convaincus qu'il faut lui en donner les moyens. Cependant, le projet qui nous est proposé ne correspond pas à l'effort strictement et raisonnablement nécessaire pour notre défense.

Le surarmement qui sous-tend la logique de vos choix est source d'injustices et de difficultés économiques pour notre pays.

Pourquoi la France serait-elle la seule nation industrielle, en cette fin de siècle, à poursuivre son effort de surarmement, au détriment de son économie civile et des besoins de ses habitants ?

Les sénateurs communistes et apparentés, sont prêts à soutenir une loi de programmation des équipements militaires qui adapte notre effort de défense au monde d'aujourd'hui et qui, tout en assurant la défense de notre territoire, restitue à notre pays une partie des ressources qui

lui font tant défaut pour mieux former sa jeunesse, pour lui assurer des emplois et un avenir plus stable, pour agir avec succès contre le « mal vivre » que subissent des millions de Français dans nos villes et nos banlieues.

Il y a tant et tant à faire pour aider nos compatriotes !

Pour l'heure, avec mes collègues du groupe communiste, je ne peux que voter contre le financement de vos choix de surarmement. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lesein.

M. François Lesein. Monsieur le ministre d'Etat, votre projet de loi de programmation militaire semble préserver l'ambition européenne de la France. Il tend à assurer le maintien des programmes, et vos efforts de modernisation se veulent le garant d'un progrès technologique ; puissent ces derniers être un même garant de nos exportations !

Ce projet de loi, monsieur le ministre d'Etat, sera, vous le savez bien, adopté. Je le voterai, mais je veux auparavant non pas vous entretenir de la technologie militaire – des collègues fort nombreux et plus autorisés que moi l'ont déjà fait – mais vous faire part de quelques observations qui méritent, je le crois, réponse de votre part.

Tout d'abord, est-il bien raisonnable d'établir des programmations à six ans – révisables, il est vrai, à mi-gué – alors que, d'ici là, des élus et des gouvernants ne seront plus là ? N'est-ce pas là une prospective qui prive le législateur, donc le citoyen, de son pouvoir de contrôle ?

Seule la loi de programme figure dans notre Constitution, et je sais ne pas être seul à m'inquiéter de la profusion des lois quinquennales, des lois d'orientation, des lois de programmation ou des lois-cadres.

Ensuite, concernant notre industrie d'armement, la France a acquis une compétence indéniable, notamment dans l'aéronautique, l'aérospatiale, les lanceurs de missiles.

Cette industrie emploie environ 300 000 salariés, qui revendiquent une avance technologique dont bénéficie le secteur civil. Malheureusement, depuis trois ans, de restructurations en fermetures de sites, elle a déjà comprimé un grand nombre de ses personnels, situation encore aggravée par une solidarité non affirmée de nos partenaires européens, comme de nombreux orateurs l'ont dit avant moi.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre d'Etat, pour que l'Europe achète européen ? Votre politique va devoir être volontariste, et peut-être la France devra-t-elle donner l'exemple. Il nous faut, en effet, réunir nos efforts pour que l'Europe puisse convaincre de sa capacité d'indépendance, notamment vis-à-vis des Etats-Unis. Sans une réelle volonté politique, sans une solidarité mieux assise, il risque de ne pas y avoir d'Europe, et encore moins de défense européenne.

En troisième lieu, je souhaite vous entretenir de la conscription, trop souvent ressentie comme injuste et inutile. Elle sera d'autant mieux acceptée que les règles seront les mêmes pour tous ! L'exemption, qu'elle soit médicale, sociale ou purement le fruit du hasard, est assez bien perçue et n'est pas trop discutée. Mais l'affectation provoque, elle, la plus grande disparité, et suscite donc plus de critiques.

En effet, comment expliquer que certains se retrouvent en casernement ou en camp, alors que d'autres vont en coopération, voire en entreprise, et perçoivent des indemnités parfois importantes ? Pouvez-vous vous engager, monsieur le ministre d'Etat, à rétablir plus d'équité ?

Nous connaissons bien les besoins qui existent en matière de coopération à l'étranger, mais, comme vous le savez, ces formes de service national sont mal ressenties et mal vécues par ceux qui ne peuvent pas en profiter. Il faut donc expliquer et se montrer plus pédagogique.

En quatrième lieu, vous avez rappelé dans votre intervention, monsieur le ministre d'Etat, quelques articles de notre Constitution.

Ainsi, aux termes de l'article 15, « Le président de la République est le chef des armées. Il préside les conseils et comités supérieurs de la défense nationale ».

Aux termes de l'article 20, le Gouvernement « dispose de l'administration et de la force armée ».

Aux termes de l'article 21, « Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. Il est responsable de la défense nationale ».

En fait, hormis pour ce qui est de l'arme nucléaire, qui commandera, qui décidera de l'utilisation de tous ces moyens que vous nous proposez d'adopter ? La Constitution ne mérite-t-elle pas d'être révisée ?

Enfin, je veux en venir aux personnels et aux programmes de restructuration.

Après les fortes réductions d'emplois supportées ces dernières années par les armées, le Gouvernement a décidé de donner un coup d'arrêt à ces déflations. Tant mieux ! Cette pause a permis de mieux cerner les besoins, avec l'établissement d'un Livre blanc.

Votre projet de loi prévoit la poursuite de l'effort de rationalisation déjà entrepris, mais à un rythme plus raisonnable. Nous savons bien – c'est le bon sens – que c'est la fin des gros bataillons, que l'objectif, à l'horizon 2000, est celui d'une défense qui n'a plus rien à voir avec ce que nous avons connu.

Ce projet va induire une baisse des effectifs de 42 100 d'ici à l'an 2000. Depuis 1989, près du double des effectifs ont disparu. Sur ce total de 42 100, 12 800 civils verront leur emploi supprimé – ce sont vos propres chiffres, monsieur le ministre d'Etat ! – et vous annoncez la suppression de 29 300 emplois militaires. Soit ! Mais ce chiffre comprend 25 700 postes d'appelés. Vous supprimez donc seulement 3 600 vrais postes militaires, soit un tiers par rapport aux suppressions de postes civils. Vous allez ainsi aggraver les problèmes d'emploi !

A cet égard, mes chers collègues, j'attire votre attention sur ce problème : les départements victimes de suppressions de divisions militaires sont gravement perturbés par cette inflation des difficultés sociales en même temps que par la perte d'un potentiel économique trop peu compensé par des mesures telles que l'aide à la reconversion accordée, voilà quelques années, aux secteurs économiques en difficulté.

Ce type de dispositions est crucial lorsque ces suppressions touchent des centres ruraux : vous en conviendrez, cette perte sèche n'est pas conforme aux nombreux discours volontaristes sur l'aménagement de l'espace rural. Je sais, monsieur le ministre d'Etat, qu'il s'agit d'un projet nécessaire, mais, dans ce projet, je n'ai pas trouvé une déclaration rassurante, voire amicale, pour ces populations.

Sans attendre de larmes, nous souhaitons simplement de la considération ! Je peux vous assurer, monsieur le ministre d'Etat, que ceux qui habitent le département de l'Aisne, et plus particulièrement ceux des communes de La Fère et de Sissonne, y auraient été sensibles.

Il suffit de considérer l'annexe de votre projet, monsieur le ministre d'Etat, pour se rendre compte que l'industrie des armements terrestres ne viendra pas nous

conforter. Elle est, en effet, totalement absente de la partie nord de l'Hexagone, qui a toujours été la zone des invasions et où l'on n'a jamais concentré que des régiments, ces mêmes régiments qui nous quittent aujourd'hui.

Certes, ce n'est pas dans l'indifférence, puisque vous-même, monsieur le ministre d'Etat, avec les élus locaux, comprenez nos problèmes. De même, le préfet, les sous-préfets et votre délégué aux restructurations essayent de nous aider, avec toute leur intelligence et tout leur cœur ; qu'ils en soient ici remerciés !

Il n'en va pas de même avec les autres services d'Etat, et n'allez pas croire que les implantations futures de La Poste, de l'éducation nationale ou du Trésor tiennent compte de nos difficultés nouvelles ! Pourtant, M. le Premier ministre nous avait assurés, à cette même tribune, du maintien des services existants sur ces sites. Or on ferme une classe par-ci, on veut supprimer une tournée de facteur par-là, et ce n'est que le début ! L'incompréhension insouciant de certains responsables des services de l'Etat va aider à la désertification de notre département.

Malgré ces difficultés, qui, avouez-le, sont malcommodes à expliquer au public, et comme l'a indiqué le président de mon groupe, mon ami Ernest Cartigny, je voterai votre projet de loi, monsieur le ministre d'Etat, car s'il est nécessaire, il est aussi très sérieux.

J'espère que les moyens financiers nécessaires vous seront donnés, mais j'ai quelques inquiétudes à ce sujet. En effet, j'ai lu dans la presse du soir qu'après un premier gel des crédits, en mars dernier, de 630 millions de francs relevant du titre III - crédits relatifs à l'entraînement des armées - M. le ministre du budget a indiqué, le 9 juin dernier, qu'il instituait une « régulation budgétaire » visant à geler 2 530 millions de francs du budget de 1994, hypothéquant ainsi la première année de la programmation qui vient tout juste d'être approuvée par l'Assemblée nationale. Et chacun sait que le dégel prend plus de temps que le gel !

Je vous souhaite néanmoins, monsieur le ministre d'Etat, de réussir. La France en a besoin. (*Applaudissements sur certaines travées du RDE, ainsi que sur celles de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Vinçon.

M. Serge Vinçon. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, nous voici invités, ce soir, à discuter le projet de loi de programmation militaire.

Cette rencontre avec notre destin, où le possible côtoie le probable, offre un moment privilégié au Parlement et au Gouvernement, dans la mesure où il nous appartient, ensemble, de cerner les menaces qui peuvent peser sur notre pays, d'en déduire un concept de défense et de construire les moyens de parer à toutes les éventualités.

Puisqu'il s'agit de la France, pays « forgé à coups d'épée », notre volonté collective doit hisser notre défense à la hauteur de nos ambitions, la rendre prête à relever les défis qui peuvent nous être lancés et contribuer à donner à notre pays la place que nous voulons lui réserver sur la scène internationale.

N'oublions pas que la défense garantit à notre politique étrangère toute sa force et sa crédibilité.

Mais notre défense ne sera forte elle-même, donc dissuasive, que si elle s'appuie sur des moyens suffisants, libérés par une économie saine et productrice de ressources. Comme Saint-Just, je pense que « la force ne fait

ni raison ni droit » ; mais il est peut-être impossible de s'en passer pour faire respecter le droit et la raison.

Depuis quatorze mois, le Gouvernement s'emploie incontestablement et inlassablement à redresser notre économie et à rendre à la France la voix entendue et respectée qu'elle eut par le passé.

Le troisième volet, après l'économie et la diplomatie de toute politique conséquente, la défense, nous est présenté après une réflexion en profondeur qui aboutit à la publication d'un Livre blanc voulu et annoncé par le Premier ministre dès le mois d'avril 1993.

Notons, en tout premier lieu, la cohérence de la politique gouvernementale.

Les dangers qui menacent notre pays, nous les connaissons. Ils ont été bien analysés par M. Genton dans son rapport écrit : concentrations d'armes de destruction massive dans les pays de l'ex-empire soviétique ; instabilité des Balkans ; évolution explosive, apparemment inéluctable dans certains pays du pourtour méditerranéen ; avenir toujours indiscernable au Moyen-Orient et dans certains pays d'Asie ; enfin, menaces intérieures de tout genre que la défense, qui doit être globale, doit aussi prendre en compte.

Nous devons nous préserver de tous ces risques.

Le projet de loi dont nous débattons a été fort discuté, voire parfois critiqué. C'est naturel, il est d'importance. Mais il a au moins un mérite, celui d'exister et de nous être soumis. Cela est à l'honneur du Premier ministre et du ministre de la défense.

Dans les circonstances économiques, financières et budgétaires actuelles, il n'était pas sans risque de présenter un texte tel que celui-ci, nécessairement perfectible. Un de vos prédécesseurs, monsieur le ministre d'Etat, pourtant loué pour sa fermeté, n'avait pas osé prendre ce risque. Vous avez montré plus de courage. Nous vous en savons gré, et ce d'autant plus que le projet de loi que vous nous soumettez est important. Il engage, au moins moralement - mais pas seulement moralement - l'Etat pour six années, et il l'engage dans un domaine où peut se jouer la survie de la nation : sa défense.

Certes, il est au moins un domaine dans lequel il s'engage peu, au regret de nombre de collègues, dont moi-même : le nucléaire. Le projet de loi repousse à plus tard les décisions relatives au remplacement de la génération actuelle d'armement. Il ne tranche pas la question des essais nucléaires, qu'il va bien falloir reprendre.

Mais, en procédant ainsi, le Gouvernement et vous, monsieur le ministre de la défense, n'avez-vous pas avant tout laissé une réelle liberté de choix au futur Président de la République ?

Fallait-il se déterminer sur un sujet aussi délicat à la va-vite ?

Fallait-il arrêter des choix forcément fragiles parce que contestés, y compris au sommet de l'Etat ?

Fallait-il lier les mains du premier concerné, celui qui aurait à utiliser, le cas échéant, l'arme nucléaire, c'est-à-dire le futur chef de l'Etat ? Je ne le crois pas.

En refusant de clore ce chapitre, le Gouvernement n'a pas fait preuve d'indécision mais bien d'honnêteté politique, d'autant que le Premier ministre et vous-même, monsieur le ministre d'Etat, vous êtes clairement exprimés sur ce sujet.

Le futur Président de la République pourra s'appuyer sur le travail entrepris pour décider, notamment, de la reprise des essais nucléaires, du maintien ou non des trois composantes, de la réalisation du M 5, du lancement de l'avion de transport futur, d'une professionnalisation

accrue des armées, du lancement d'un système anti-missiles. Il aura les mains libres.

Au demeurant, si le projet de loi ne tranche pas en faveur de telle ou telle solution, il n'en exclut aucune et prend soin de préserver l'essentiel, notamment en assurant la modernisation de la composante sous-marine et en consentant un effort notable au profit des programmes de simulation, le programme PALEN, si nécessaire.

Après cette observation liminaire et avant d'aborder le contenu du projet de loi, j'évoquerai quelques-unes des orientations politiques fondamentales qui ont présidé à son élaboration. Elles se trouvent en quelque sorte consignées dans le rapport annexé et, plus encore, dans le Livre blanc sur la défense.

Disons-le tout de suite, la plupart des options retenues peuvent recevoir un accord, qu'il s'agisse du maintien de notre doctrine nucléaire, de la volonté de renforcer les capacités opérationnelles de nos forces conventionnelles, de rationaliser notre industrie de défense, de préserver le service national tout en professionnalisant davantage nos forces, qu'il s'agisse, enfin, d'améliorer la condition des personnels.

Mais il est deux domaines connexes qui méritent, me semble-t-il, une réflexion approfondie : l'engagement européen et les interventions extérieures.

Le Premier ministre, en présentant le Livre blanc, a affirmé, à juste titre : « La défense de la France ne se limite plus immédiatement à ses frontières. Elle dépend du maintien de la stabilité internationale. » Cela est vrai. Assurément, cela justifie des engagements hors du territoire national si les intérêts de la nation sont en péril. Mais permettez-moi de souligner les risques d'une dérive de cette doctrine qui consisterait à intervenir partout ou presque, selon le cas, pour justifier un siège au Conseil de sécurité des Nations unies, ou apparaître comme une puissance forte et généreuse ou que sais-je encore !

Notre présence en qualité de membre permanent au sein du Conseil de sécurité des Nations unies est justifiée non pas par l'activisme mais par l'histoire.

La défense nationale a pour objet premier de défendre la nation. Il s'agit ici non pas de prêcher un funeste et égoïste repliement sur soi, mais simplement de rappeler que les armées françaises n'ont pas à intervenir sur tous les points du globe, non que notre pays n'ait pas les moyens de cette politique, comme le prétendent certains – qui veut peut ! – mais parce que nos armées n'ont pas cette vocation. Leur vocation est d'agir là où notre peuple, là où notre pays, là où notre nation sont menacés. Dans une démocratie comme la nôtre, la seule chose qui puisse justifier la mort de nos soldats, c'est la vie, la vie de ceux à qui ils tiennent, à qui ils sont liés par la chair, par l'esprit : leurs concitoyens.

Oh ! je sais que les bons sentiments valent plus que le sérieux, et que l'humanitarisme se vend bien. Mais il me semble nécessaire de bien peser les enjeux de toute opération à l'extérieur.

Une autre orientation qui mérite un débat est l'engagement européen. Nous sommes tous d'accord sur ces deux mots qui seuls, précisément, n'engagent guère. Mais allons plus loin. Nous approuvons une coopération européenne qui, loin d'ôter sa liberté, son indépendance à la France, peut lui apporter une force renouvelée. Mais, attention, l'Europe ne doit pas être l'alibi de l'inaction, le prétexte de l'immobilisme. Elle ne peut ni ne doit être considérée comme une seconde patrie, d'autant plus commode qu'elle est plus éloignée, plus abstraite, moins exigeante.

A cet égard, je regrette certaines formulations du Livre blanc qui laissent accroire que l'un des objectifs majeurs de la politique de défense est de construire l'Europe.

Le seul but de la défense nationale doit être de défendre les intérêts de la France. En ce domaine, construire l'Europe n'est pas un but, mais un moyen.

« Il faut que la défense de la France soit française », insistait le général de Gaulle lors de l'allocution qu'il prononça le 3 novembre 1959 à l'École militaire. « Un pays comme la France, s'il lui arrive de faire la guerre, il faut que ce soit sa guerre. Il faut que son effort soit son effort. Naturellement, la défense française, sera, le cas échéant, conjuguée avec celle d'autres pays. Cela est dans la nature des choses. Mais il est indispensable qu'elle nous soit propre, que la France se défende par elle-même, pour elle-même et à sa façon », disait-il.

M. Michel Caldaguès. Très bien !

M. Serge Vinçon. C'est d'ailleurs cette optique qu'il faut préserver et qui justifie les efforts de notre pays pour rénover dans un sens qui lui soit favorable l'Alliance atlantique ou pour faire de l'Union de l'Europe occidentale un instrument efficace et autonome, et non une succursale de l'OTAN.

J'en viens à présent au projet de loi proprement dit.

Commençant par les éléments positifs, j'en dégagerai trois, dont deux tiennent à la méthode retenue pour l'élaboration de ce texte.

Le premier élément tenant à la méthode est la durée de la loi. Six ans, c'est déjà le moyen terme, et surtout, comme l'a souligné M. Genton, rapporteur de la commission des affaires étrangères, c'est une durée « couramment utilisée par les industriels et préconisée par les experts », qui ont besoin d'un cadre de référence qui leur fait défaut depuis 1992.

Deuxième élément, adopter une loi, c'est bien, l'adapter aux réalités, c'est mieux. A cet égard, la révision à mi-parcours, en 1997, de la loi me paraît une étape très intéressante vers une programmation glissante. Rien n'est plus important que son adaptation et que son application intégrale.

Le troisième élément a trait au fond. Pour l'essentiel, le projet de loi maintient les programmes lancés. Il préserve ainsi l'équipement de nos forces mais aussi l'avenir de nos industries. On peut tout de même regretter certains étalements ou reports comme, par exemple, la réduction de la cadence annuelle de production du char Leclerc ou le report de la mise en service du missile M 5, qui pourrait affecter le maintien de nos compétences en matière de motorisation de missile balistique. Je suis sûr, monsieur le ministre d'Etat, que vous pourrez nous rassurer sur ce point.

Tout projet a sa fleur ; telle une rose, il a aussi ses épines. Venons-en donc aux épines. J'en retiendrai trois.

Le projet de loi mentionne l'évolution des effectifs de nos forces. C'est un point positif. En revanche, il ne « programme » pas l'évolution des crédits de fonctionnement du titre II, qui, pour une large part, concerne les personnels. Je le regrette, comme le rapporteur, car cette carence pourrait induire, si l'on n'y prend garde, des tensions sur le titre III lors de l'examen des projets de loi de finances, alors même que la revalorisation de la condition militaire doit rester à l'ordre du jour tout comme la situation des retraités militaires ou des veuves de militaires.

M. Albert Voilquin. Très bien !

M. Serge Vinçon. La timidité du projet de loi en matière de défense antimissiles me paraît aussi regrettable. Je ne méconnais pas les difficultés du Gouvernement pour faire partager - peut-être au plus haut niveau de l'Etat - sa préoccupation en la matière. Je n'ignore pas non plus l'importance des coûts d'une telle défense. Mais ne répétons pas, à l'aube de l'an 2000, les mêmes erreurs de jugement que dans les années trente à propos des chars : « Etre inerte, c'est être battu. »

M. Emmanuel Hamel. Hélas !

M. Serge Vinçon. Quant à l'obstacle financier, n'oublions pas qu'il fut opposé sans relâche au général de Gaulle lorsqu'il voulut créer une force de frappe nationale. Celle-ci a néanmoins été réalisée envers et contre beaucoup et, aujourd'hui, elle fait l'unanimité.

Enfin, je déplore l'absence quasi totale d'association du Parlement, en amont et en aval de l'examen du projet de loi.

M. Paecht, à l'Assemblée nationale, l'a bien souligné : la nation « parce qu'elle consent un effort substantiel » est en droit d'obtenir des garanties et un contrôle régulier de l'application de la programmation.

C'est dans cet esprit, d'ailleurs, que notre commission des affaires étrangères a émis un avis favorable à un amendement créant un conseil supérieur de la programmation comprenant des parlementaires et chargé, précisément, de suivre de façon régulière l'application de la loi.

J'ajoute que l'association du Parlement doit aussi se faire en amont, lors de l'élaboration du projet. Vous avez d'ailleurs déjà répondu en partie à ces questions à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre d'Etat.

En conclusion, je voterai ce projet de loi pour deux raisons principales : d'une part, il préserve l'essentiel à un moment où la situation budgétaire de l'Etat est difficile et, d'autre part, il ne ferme aucune porte pour l'avenir.

Il est cependant possible de l'améliorer, comme nous l'avons vu. Telle est la raison pour laquelle j'ai déposé plusieurs amendements relatifs à la coopération européenne en matière d'aéronautique militaire, à la protection antimissiles ou encore à une réelle association du Parlement au suivi de la programmation.

Comme vous l'avez dit, n'oublions pas l'essentiel. La défense de la France sera à l'image de notre pays. Que celui-ci soit fort et prospère et celle-là sera puissante et efficace !

L'esprit de défense qui doit habiter notre peuple, comme tous les grands peuples qui font l'histoire, est l'affaire de tous. Il repose sur une certaine conception du rôle que veut jouer notre pays. Cette ardeur nouvelle, dont on a tant besoin aujourd'hui, doit engager chaque citoyen, convaincu d'avoir des valeurs à promouvoir, à défendre et à appliquer.

Les pouvoirs publics ont leur place à prendre pour animer cet état d'esprit qui transcendera notre peuple. En premier lieu, l'éducation nationale ne doit plus nier que son rôle consiste à former non seulement des esprits mais aussi des citoyens. Cet objectif peut être atteint ; il concourt, lui aussi, à faire de notre pays « un nouvel exemple ».

« La liberté appartient à ceux qui l'ont conquise », disait André Malraux. N'oublions pas que ce projet de loi représente plus que des tableaux d'effectifs ou des taux de progression de crédits. Il symbolise surtout la volonté pérenne de la France de se défendre et de prendre en main son destin, tout son destin. Or, comme nous le rappelait le général de Gaulle, en 1949, « la défense

nationale, c'est d'abord un état d'esprit dans la nation et dans les pouvoirs publics ». (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Machet.

M. Jacques Machet. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, ayant vécu sur le terrain, dans le camp militaire de Suippes où j'ai eu l'honneur de recevoir M. Genton, la loi de programmation militaire de 1987, étant élu de la Marne, où sont implantés les camps de Champagne de l'armée de terre, Suippes et Mourmelon, je peux témoigner que le rapprochement des mots « armée » et « nation » n'est pas une réalité dans laquelle je me suis toujours, avec attention, impliqué.

Le résultat est là. Le brassage des populations a pris sa vraie dimension. Je l'ai souligné lors de l'examen du projet de loi de finances, s'agissant de la construction d'une piscine, qui a été réalisée et financée en commun et qui répond au désir de tous. Les familles se rencontrent, se côtoient, comme dans les écoles primaires et les collèges.

Membre de la commission des affaires sociales, j'ai dû tout à l'heure, quitter l'hémicycle - je vous prie de bien vouloir m'excuser, monsieur le ministre d'Etat - pour assister à l'audition de Mme Veil sur le projet de loi sur la famille, mais je tenais, au début de mon propos, à relever cette évolution, qui est essentielle pour l'épanouissement et l'intégration des familles.

Je l'avoue humblement mais avec foi et conviction, ce sera le point essentiel de ma brève intervention. C'est ce qui m'autorise à intervenir dans la discussion du projet de loi de programmation, qui est très important pour l'avenir des hommes et des femmes qui composent notre armée.

Reconnaissons que, depuis plusieurs années, l'armée de terre a entrepris de nombreux efforts pour repenser son organisation, réduire son format et opérer une mutation technologique majeure, tout en répondant « présente » aux missions des soldats de la paix.

Nous devons ces résultats à la valeur de nos chefs militaires, des engagés et des appelés. Dans la période troublée que nous vivons, il n'était pas simple pour eux de remplir leur mission, d'autant qu'il fallait assumer le passage du service militaire de douze à dix mois. Le fait d'être très souvent en contact avec les responsables me permet de témoigner de la difficulté de l'exercice.

Par ailleurs, nous le savons tous, notre société a changé, et la mission d'encadrement de nos jeunes appelés est différente et très exigeante.

Ce passage obligé, le service militaire, dont je suis un fervent défenseur, doit permettre à nos jeunes de retrouver le sens du devoir, du respect d'autrui, valeurs trop souvent absentes aujourd'hui. Cela n'est pas écrit dans la loi, mais n'est-ce pas, monsieur le ministre d'Etat, l'essentiel ? En effet, tous les équipements ne valent que par les hommes qui en ont la responsabilité. Dans votre intervention liminaire, vous avez beaucoup insisté sur ces valeurs, et j'y ai été très sensible.

Je compte sur vous, monsieur le ministre d'Etat, pour que la diminution programmée des effectifs de l'armée de terre trouve une certaine compensation dans le renforcement des moyens de formation des hommes, pour le bien de leur service et pour leur adaptation, qui leur permettra de répondre à leur mission.

Enfin, vous venez de le réaffirmer, il nous faut « une défense européenne » qui nous permette de répondre à nos missions futures. Cette coopération sera fonction de

la volonté politique des pays qui nous entourent. La paix dans le monde en dépend en grande partie.

Vous l'avez compris, monsieur le ministre d'Etat, mon intervention est fondée sur l'épanouissement de l'homme et de sa famille, au sein de notre armée, grande ambition pour notre pays, comme vous l'affirmiez, cet après-midi, à cette tribune.

Comme les membres du groupe de l'Union centriste, je voterai votre projet de loi de programmation militaire, en vous remerciant et en remerciant, à travers vous, M. le Premier ministre, le Gouvernement et toutes celles et tous ceux qui, de près ou de loin, vous ont permis de la proposer à notre assemblée.

J'associe à ces remerciements nos rapporteurs, notamment notre spécialiste financier, M. Blin.

Il est une expression, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, que nous employons souvent : « L'argent est le nerf de la guerre. » Je souhaite, ce soir, qu'il soit le nerf de la paix.

Je remercie également M. Genton, rapporteur de la commission des affaires étrangères, que j'ai salué tout à l'heure, et que j'ai eu l'honneur de recevoir au camp de Suippes, et mon ami M. de Villepin, président de la commission, ainsi que leurs collaborateurs. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Trucy.

M. François Trucy. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, l'examen du projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000 me donne, d'abord, l'occasion de rendre hommage au Gouvernement, et plus particulièrement au ministre de la défense, M. Léotard.

Vous avez, en effet, pris une part déterminante, monsieur le ministre d'Etat, dans le processus gouvernemental de préparation de la loi, qui a commencé par la rédaction d'un Livre blanc. Celui-ci a défini, jusqu'à l'horizon 2010, le nouveau cadre de notre politique de défense, à savoir la stratégie et les concepts, les orientations et les objectifs, les capacités et les ressources.

Je m'arrêterai sur ce dernier point car la rédaction d'un Livre blanc serait restée un exercice intellectuel - je n'ose pas dire gratuit mais en tout cas assez vain - s'il n'avait pas été prolongé par ce projet de loi qui est soumis aujourd'hui au Sénat et qui doit assurer la cohérence entre les objectifs et les moyens financiers, au premier chef.

Or, sur ce point, monsieur le ministre d'Etat, vous avez réussi ce qui, dans la conjoncture économique et financière actuelle, est un véritable exploit, puisque vous avez prévu chaque année une progression des crédits d'équipement en francs constants, de 0,5 p. 100 soit, au total, au moins 613 milliards de francs sur six ans.

Bien entendu, mon propos n'est pas d'examiner sous ses différents aspects ce projet de loi. Les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, notamment M. Blin, rapporteur pour avis, mais également MM. Genton et de Villepin, respectivement rapporteur et président de la commission des affaires étrangères, l'ont excellemment fait.

Je veux, pour ma part, centrer ce propos sur quelques points auxquels mes préoccupations habituelles m'amènent naturellement à m'intéresser.

Si la programmation porte sur les crédits des titres V et VI, elle exclut, en termes strictement financiers, les crédits du titre III. Mais, pour la première fois, elle s'étend à la programmation des effectifs.

Il ne faut pas se formaliser de l'exclusion financière du titre III. L'expérience, en effet, a montré que, lorsque les lois de programmation ont pris en compte le titre III - cela est arrivé à deux reprises - les dotations prévues pour ce titre n'ont pas été suffisantes pour répondre aux besoins. Des crédits ont donc dû être transférés du titre V au titre III pour « renflouer » celui-ci. Ecarter le titre III de la loi de programmation est donc une façon de mettre le titre V à l'abri, provisoirement peut-être, de tout risque de prélèvements qui l'amoiendiraient.

J'ajouterai qu'un « bon » titre V, comme nous le laisse présager pour les années à venir le projet de loi, profite au titre III.

En effet, de nouveaux équipements, bâtiments, chars et avions nécessitant souvent un entretien moins coûteux que celui qui est consacré aux bâtiments et aux matériels usagés renforcent la sécurité des personnels, accroissent leur satisfaction de servir et confortent leur moral.

Mais que seraient les meilleurs équipements sans le personnel chargé de les construire, de les entretenir et de les mettre en œuvre ?

J'ai dit que je ne me formaliserai pas de l'exclusion des crédits du titre III du projet de loi.

Mais je me réjouis de voir, et ce pour la première fois, monsieur le ministre d'Etat, les effectifs civils et militaires de la défense et même ceux des réservistes figurer dans la loi de programmation. Cela répond, du reste, à une préoccupation que j'ai souvent exprimée.

Alors que, durant la période 1988-1993, les effectifs de la défense avaient été réduits de 10 p. 100, le projet de loi prévoit, pour les six années qu'il couvre, une diminution de 30 000 postes civils et militaires, soit environ 5 p. 100 des effectifs.

De surcroît, les réductions d'effectifs au cours de la période précédente étaient imposées au coup par coup, année après année, sans perspective d'ensemble et sans aucune possibilité de « lisser » les effectifs de ces abattements.

Le projet de loi marque la fin de ces réductions « sauvages », qui ne faisaient du personnel qu'une simple variable d'ajustement budgétaire.

Il va permettre une gestion saine des effectifs, car celle-ci va pouvoir tenir compte à la fois des besoins de l'employeur et des légitimes aspirations du personnel.

L'attention portée au personnel s'exprime du reste par l'inscription dans le rapport annexé au projet de loi du droit à une seconde carrière pour les militaires qui, nous le savons tous, sont parfois mis dans l'obligation de quitter très tôt le service et dont la pension ne saurait nullement être considérée, de ce fait, comme un « avantage de vieillesse ». L'amendement introduit sur ce point par l'Assemblée nationale ne peut que recueillir notre total assentiment.

Je souhaite, monsieur le ministre d'Etat, que l'attention se porte également sur le personnel civil qui, au côté des militaires, sert la défense.

Cette « mixité », pour reprendre le mot que vous avez vous-même utilisé, est l'une des richesses du ministère de la défense. Elle le singularise. Je dirai même qu'elle le privilégie par rapport aux autres ministères.

Si tout n'est pas quantifiable, en effet, dès lors que le facteur humain est en jeu, il importe, en particulier, de ne pas démanteler les grands ensembles de construction

et d'entretien, dont les qualités, auxquelles nous sommes peut-être trop habitués, ne risquent d'apparaître qu'une fois leurs rythmes rompus, leurs composantes bouleversées ou leurs structures déséquilibrées.

Je viens de dire que tout n'est pas quantifiable lorsqu'il s'agit de personnel. Il paraît donc très judicieux que le projet de loi prévoit une évolution sélective des effectifs, épargnant ou privilégiant même certains secteurs. Je pense, en particulier, au renseignement, à la gendarmerie, au service de santé et à l'encadrement, notamment dans la marine.

L'amélioration de la projection des forces va, toujours dans ce souci de sélectivité, conduire à créer 7 000 emplois d'engagés volontaires, ce qui est une excellente chose.

Le projet de loi affirme toutefois nettement le choix de ce qu'on a appelé « une armée mixte », réunissant personnels d'active et appelés du contingent. D'ores et déjà, notons-le, les premiers sont globalement plus nombreux que les seconds.

J'ai eu personnellement l'occasion, à de nombreuses reprises, d'apprécier sur le terrain la valeur d'une telle « mixité », et ce dans des circonstances parfois très éprouvantes. Je pense, en particulier, aux opérations extérieures au cours desquelles se côtoient engagés et appelés.

Le projet de loi prévoit la suppression de 25 000 postes d'appelés. Avec une diminution de 12 p. 100 du nombre d'appelés, pourra-t-on, monsieur le ministre d'Etat, non seulement maintenir mais accroître, ce qui serait souhaitable, l'égalité et l'universalité du service national, qui laissent, actuellement, beaucoup à désirer ?

Certes, comme vous l'avez récemment rappelé devant la commission des finances, la ressource démographique est appelée à diminuer. Mais il n'est pas certain qu'elle suive tout à fait la décroissance des besoins des armées.

Sans doute existe-t-il des moyens d'adapter ressources et besoins, mais ils sont dangereux. Je pense à la diminution de la durée du service ou à l'accroissement du nombre des exemptions et des dispenses. Mais, dans un cas, on diminue l'efficacité militaire du service et, dans l'autre, on accroît son caractère inégalitaire. Aucune de ces deux solutions n'est donc satisfaisante. Pourtant, elles sont perpétuellement évoquées.

Peut-on compter sur les formes civiles du service national pour compenser la diminution du nombre des appelés effectuant leur service militaire et pour préserver le principe d'égalité ?

Vous le savez, l'expérience actuelle de ces formes civiles n'est pas totalement positive. Nous avons déjà souligné à diverses reprises, et dernièrement encore dans le rapport sur le budget de la défense pour 1994, certains dévoilements, voire certaines illégalités dans la diversification croissante de ces formes non militaires du service.

Je sais que les anomalies les plus flagrantes sont en passe d'être corrigées. Mais il me paraît indispensable d'affirmer, d'abord, la priorité des armées sur la ressource disponible, actuellement trop souvent « écrémée » par des affectations et des emplois à caractère non militaire. Il me paraît non moins indispensable d'éviter tout foisonnement dans les statuts comme de veiller à ce que l'encadrement des formes civiles soit effectif et rigoureux.

Affirmer l'attachement à la conscription, c'est aussi consacrer au service militaire des moyens – financiers notamment – permettant d'en faire une période active, utile et intéressante pour le jeune conscrit comme pour les armées. De ce point de vue, l'annulation récente de crédits de fonctionnement des armées ne va certainement

pas dans le sens de ce qui est non seulement souhaitable mais nécessaire.

Nous retrouvons ici, monsieur le ministre d'Etat, ce qui est vraiment le « nerf » de la programmation : les moyens financiers.

Les rapporteurs du projet nous ont bien montré la distinction qui y est faite entre les programmes certains et les programmes aléatoires, ces derniers étant suspendus à un financement éventuel soumis à la situation économique et financière.

Deux de ces programmes appellent plus particulièrement quelques commentaires.

Le second porte-avions nucléaire a été évoqué pratiquement par tous les orateurs.

Le premier a été mis à l'eau le 7 mai dernier, mais son admission au service actif, prévue pour l'été 1999, a été par deux fois différée pour des raisons financières. Près de 7 milliards de francs de crédits sont prévus dans le projet de loi de programmation, alors que 10 milliards de francs ont déjà été consommés. Ce porte-avions, premier de sa catégorie, relèvera le *Clemenceau*, qui achèvera une carrière bien remplie.

Mais, après le retrait du service actif, en 2005, du porte-avions *Foch*, nous ne disposerons plus que d'un seul porte-avions nucléaire, soit, du fait des contraintes d'entretien, d'une capacité d'emploi d'environ huit mois par an. Pour répondre à un intervenant précédent, ne posséder qu'un porte-avions, pour une force aéronavale, c'est avoir une bicyclette avec une seule roue ! (*Sourires.*)

C'est en 1997 que la décision de mettre en chantier un second porte-avions devra être prise. Nous souhaitons qu'elle le soit, car il nous paraît indispensable que notre pays continue à disposer d'une capacité aéromaritime qui soit véritablement significative et dont les conditions d'emploi pourraient s'inscrire dans une perspective européenne.

Le coût de ce second porte-avions – faut-il le rappeler ? – serait d'environ 11 milliards de francs. Mais ce coût serait incomplet si l'on n'y ajoutait pas le prix de l'entretien, soit environ 200 millions de francs par an.

Prenons garde, d'une façon générale, à ne pas sous-estimer la nécessité de l'entretien. On ne peut durablement s'accommoder d'une distorsion qui va en s'accroissant entre les ressources et les besoins. Certains accidents graves et récents sont là pour nous le rappeler.

L'autre programme sur lequel je souhaite m'arrêter un instant est celui de l'avion de transport futur, déjà connu grâce à un sigle, l'ATF, ce qui est un début de célébrité ! (*Sourires.*)

Cinq des six scénarios d'emploi de nos forces retenus par le *Livre blanc sur la défense* exigent de mettre en œuvre une capacité de transport et de projection sur des distances de plusieurs milliers de kilomètres. Il est du reste souligné, dans le *Livre blanc sur la défense*, que figure dans les nouvelles capacités prioritaires, l'existence de forces « projetables ». Cela suppose à la fois un certain professionnalisme de nos forces et une capacité de transport suffisante. L'avion de transport futur répond à cette exigence.

Certes, son coût n'est pas négligeable, c'est le moins que l'on puisse dire, et il ne peut être envisagé qu'en coopération avec d'autres pays. Un consortium européen a déjà été créé. Mais si les deux principaux partenaires, la France et l'Allemagne, se montrent solidaires et résolus, d'autres, les Britanniques en particulier, le sont malheureusement beaucoup moins !

Or, l'enjeu de l'ATF est capital, du point de vue, tant de l'avenir de l'industrie aéronautique européenne que de l'autonomie stratégique de nos forces, qui seraient tributaires d'une logistique qui, faute de réalisation de ce programme, ne pourrait être qu'américaine.

Parler de l'avion de transport futur, c'est aussi évoquer les opérations extérieures.

Monsieur le ministre d'Etat, je souhaite d'abord rappeler que, sous cette appellation, sont regroupées des interventions de type assez différent : d'abord, celles que requièrent les engagements nés des accords de défense passés avec un certain nombre de pays et qui montrent l'intérêt des formules de prépositionnements ; ensuite, celles qui peuvent être menées sous l'égide de l'ONU et qui nous ont parfois conduits loin dans l'espace ; enfin celles qui permettront de manifester notre engagement et notre solidarité dans l'affirmation d'une identité européenne de défense. Celle-là est pour demain.

Dans ce type d'interventions, nous montrons un savoir-faire, une compétence et une efficacité que j'ai été à même d'apprécier au cours d'une mission que m'a confiée M. le Premier ministre, à votre demande, sur les opérations dites de maintien de la paix.

Nous ne pouvons cependant prétendre intervenir en faveur de la paix et du droit si nous n'avons pas également les moyens de préserver nos intérêts vitaux, de garantir notre souveraineté sur tout le territoire de la République, y compris outre-mer. De ce point de vue, les priorités doivent être instamment rappelées.

De même, le financement de ces opérations devrait relever de quelques règles simples - j'en ai mentionné quelques-unes dans le rapport - permettant de couvrir les surcoûts indiscutables sans amputer, ce qui est malheureusement l'habitude, les crédits du budget voté. Si vous avez obtenu, dans ce domaine, des résultats exceptionnels en 1993 - vous les avez rappelés - il faudrait que ce qui était une surprise l'année dernière devienne une habitude. Mais c'est un vaste programme !

Le projet de loi de programmation - je crois que nous en sommes tous conscients, monsieur le ministre d'Etat - traduit une forte volonté politique de maintenir notre effort de défense, en intégrant la nécessité d'une coopération européenne, en réunissant à la fois stratégie militaire et stratégie industrielle, et, enfin, en faisant une juste place aux ressources humaines, militaires et civiles.

Ce projet de loi est bon, et je le voterai avec conviction, tout comme l'ensemble du groupe des Républicains et Indépendants. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Roland Bernard.

M. Roland Bernard. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, nous avons donc abordé cette discussion sur le projet de loi de programmation militaire, qui vient en application du *Livre blanc sur la défense*. L'un et l'autre nous avaient été annoncés avec quelque pompe dès le discours de politique générale du Premier ministre. L'un et l'autre, à la fois pour leur préparation et leur publication, ont fait l'objet d'une large publicité.

On allait enfin avoir ce débat qu'imposaient la nouvelle donne stratégique liée à l'effondrement du mur de Berlin, du bloc soviétique, et donc de l'Union soviétique elle-même, et l'émergence de nouvelles menaces, dont le conflit du Golfe aurait été le premier signe avant-coureur ! On allait enfin reprendre la tradition trentenaire et doter ce pays d'un cadre d'action pour l'équipement de ses armées ! Bref, on allait voir le changement !

Certains parlaient déjà de rupture, d'autres de nouvel élan, de « véritable cap », disait le Premier ministre.

De ce point de vue, votre projet de loi de programmation est du plus grand intérêt, non que l'on y trouve ce que l'on pouvait attendre à la lecture ou à l'énoncé des critiques sévères, apparemment inspirées des plus nobles intentions, en réalité peut-être empreintes de quelque démagogie, qu'adressaient au gouvernement socialiste vos amis politiques dans un domaine, celui de la défense, « où la querelle partisane ne devrait pas prévaloir, même si la tentation existe ici ou là », comme vous l'avez si justement déclaré devant les députés !

Lors de la discussion budgétaire de novembre 1993, j'avais relevé nombre de déclarations de nos collègues de la majorité sénatoriale destinées à justifier leur vote négatif les années précédentes. Leurs critiques restaient valables pour votre projet de budget, qu'ils ne s'empêchèrent pas de voter, mais, qu'ils le votèrent tout de même ! Je pourrais recommencer aujourd'hui.

Ainsi, j'évoquerai M. de Villepin, qui fut rapporteur pour le budget de 1993. Il écrivait : « Les crédits affectés au nucléaire ont diminué depuis trois ans. Il faut les stabiliser sauf à risquer que, privée de moyens autonomes et adaptés aux circonstances nouvelles, l'existence politique et militaire de l'Europe ne s'effrite. » Les crédits pour le nucléaire baissaient de 8,8 p. 100 dans votre budget de 1994. Vous m'aviez répondu, monsieur le ministre d'Etat, que cette baisse était conjoncturelle, car liée par hasard à la fin de certains programmes cette année-là. Eh bien non !

« Par rapport aux six années précédentes - 1989-1994 - on enregistre une diminution de 29,5 p. 100 en volume de la masse des crédits nucléaires. » C'est ce qu'indique dans son rapport, en page cinquante, M. Paecht. Ainsi, vous programmez l'effritement de l'existence politique et militaire de l'Europe. Je plains M. de Villepin !

Oui, votre projet de loi est du plus grand intérêt, à mes yeux, en raison de l'étonnante et belle continuité qu'il traduit dans les principes d'organisation de notre défense, dans le contenu des programmes et, finalement aussi, pour qui ne se laisse pas prendre aux mirages des miroirs aux alouettes, dans l'effort financier.

J'articulerai mon propos autour de ces trois points.

Commençons par ce que j'appelle les principes.

Il y avait, dans votre majorité, des voix qui s'opposaient sur le service national et sur l'emploi du nucléaire. Dans le *Livre blanc sur la défense*, la question est tranchée en faveur des positions qui sont aussi les nôtres : vous maintenez la conscription en poursuivant la professionnalisation de certaines unités ; vous refusez l'armée de métier.

M. Fillon, aujourd'hui votre collègue au Gouvernement, déclarait, le 2 octobre 1991, lors du débat sur la réduction à dix mois du service national : « Vous l'aurez compris, monsieur le ministre » - il s'adressait à M. Joxe - « votre projet nous semble gravement inadéquat, car il ne s'inscrit pas dans la perspective du seul choix conforme tant à la réalité stratégique qu'à l'évolution de notre société : le passage à l'armée de métier. »

« Ce choix, c'est celui que le Rassemblement pour la République a officiellement décidé d'adopter. Nous, gaulistes, refusons la logique du faux consensus dans laquelle vous voudriez nous enfermer et qui dissimule mal votre incapacité à choisir, à innover, à faire preuve de courage et de clairvoyance. » Ce propos s'adresse toujours à M. Joxe.

Et M. Fillon de préciser encore : « Il ne s'agit pas d'un thème nouveau pour le mouvement gaulliste... nous sommes inscrits dans la lignée tracée par le général de Gaulle. »

A l'Assemblée nationale, le 24 mai dernier, M. Balladur, dans sa présentation de la loi de programmation, a expliqué que le fait d'inscrire la politique de défense dans la durée impliquait de concilier deux objectifs, le premier étant « le respect des principes sur lesquels le général de Gaulle a fondé la place de la France dans le monde ». De l'héritage du général de Gaulle, il retient trois principes, dont le troisième, qu'il qualifie de constante de notre politique de défense, est de « réaffirmer le lien entre la défense et la nation », ce qui suppose le maintien du service national.

Je n'ai pas qualité pour trancher entre M. Balladur et M. Fillon sur l'interprétation du catéchisme gaulliste. Mais nous partageons le principe retenu par le *Livre blanc sur la défense*, sachant qu'à l'évidence le service national, sous ses formes militaire ou civile, nécessite des aménagements importants pour répondre aux objectifs d'égalité et d'universalité.

Le maintien d'un lien étroit entre l'armée et la nation permet, en particulier, de responsabiliser la nation à l'égard de son armée. L'actualité, par exemple en ex-Yougoslavie, nous montre que cela est fort nécessaire et utile.

Quant au format de l'armée, en particulier les effectifs de l'armée de terre, que vous avez inclus avec juste raison dans le projet de loi, il est, à une nuance près, celui de votre prédécesseur socialiste, le rythme de déflation étant ralenti et l'essentiel de l'effort d'adaptation ayant déjà été réalisé.

Nous approuvons le maintien de la conscription, de même que le maintien de la doctrine de dissuasion.

A plusieurs reprises, des tentations de dérive se sont fait jour. Nous avons connu ici les partisans du missile déplaçable ou mobile. Nous avons vu fleurir, plus récemment, les thèses de la dissuasion du fort au faible, voire du fort au fou, les frappes anti-sites et non plus anti-cités, les frappes décapitantes ou chirurgicales, bref, une certaine confusion au sujet des armes préstratégiques ou tactiques appelées non plus à délivrer l'ultime et unique avertissement, mais à participer d'une riposte graduée ravalant l'usage du nucléaire à celui d'une simple artillerie.

La controverse sur la reprise ou non des essais nucléaires ne porte pas sur le maintien ou non en état de notre capacité dissuasive, laquelle existe et est suffisante. Elle porte sur la miniaturisation ou non des armes nucléaires pour une autre doctrine, celle de l'utilisation du nucléaire ainsi banalisée, en d'autres termes l'abandon de la doctrine du non-emploi.

Le gel des Hadès est conforme à la doctrine de non-emploi comme est conforme le refus de développer une défense antimissiles. Vous avez évoqué l'argument du coût financier, monsieur le ministre d'Etat, pour expliquer votre changement de point de vue sur le missile antimissiles. Le refuser est un choix qui est tout simplement en cohérence avec la doctrine de dissuasion nucléaire qui est la nôtre.

Ceux qui voudraient reprendre les essais et développer une « artillerie nucléaire » - je grossis le trait - sont souvent aussi ceux qui déplorent les risques de dissémination de l'armement nucléaire. Quel manque de logique !

En revanche, l'arrêt actuel des essais nucléaires pourrait renforcer notre crédibilité dans notre action diplomatique contre la prolifération. Il est bien dommage que le Gou-

vernement - mais les points de vue étaient sans doute trop divergents, pour ne pas dire contradictoires, au sein de la majorité - n'ait pas exploité l'arrêt des essais pour faire progresser le désarmement nucléaire.

M. Emmanuel Hamel. Ils reprennent en Chine !

M. Roland Bernard. J'évoquerai brièvement, maintenant, le contenu des programmes.

Là aussi, la continuité est la règle, et c'est bien compréhensible vu les délais d'études, de développement et de fabrication. Votre projet de loi prolonge les décisions antérieures et les lois de programmation précédentes. Inutile, aujourd'hui, de discuter de l'utilité de certains choix.

A titre personnel, j'estime que le porte-avions est un instrument bien coûteux pour faire de la gesticulation par temps de crise ! Mais le *Charles de Gaulle* est là !

Nos trois armées ont besoin d'équipements modernes - je parle ici des programmes lourds - pour remplacer des matériels qui ont doublement vieilli.

La programmation est indispensable, même si elle se révèle, à l'usage, plus indicative qu'on ne l'aurait souhaité au départ. Elle fournit un cadre utile et nécessaire aux états-majors comme aux industriels de l'armement. On peut être libéral à la ville et faire un peu de planification à la maison !

La France dispose, avec ses entreprises, grandes ou moyennes, d'un savoir-faire qui lui a donné une appréciable marge d'indépendance. Il importe de la préserver, même s'il apparaît aujourd'hui clairement à tous que nous ne pouvons continuer seuls et que, dans ce domaine, autant sinon plus que dans d'autres, la coopération européenne, vous l'avez dit dans votre présentation générale, monsieur le ministre d'Etat, doit être développée. Nous partageons ce souci, sans méconnaître les difficultés, tant techniques que politiques, qui en découlent.

Sans parler ici de l'objectif ultime du traité sur l'Union européenne consistant dans l'élaboration d'une politique de défense commune, des avancées rapides, à partir de l'agence franco-allemande, vers l'agence européenne de l'armement sont, à nos yeux, hautement souhaitables. Cela implique des progrès dans la définition d'une politique commune dans le domaine des industries de défense, d'un marché des armements intégré, d'une politique commune relative à l'exportation de ces armements. Voilà du travail pour les années à venir !

A plus court terme, j'entrevois d'autres difficultés.

Le projet de loi a gardé l'essentiel des programmes mais, comme il fallait rentrer dans une enveloppe budgétaire - j'y reviendrai en conclusion - on a tiré ici sur les délais, là sur les objectifs ; on préserve les crédits de recherche en volume mais cela n'empêche pas leur part dans le budget total de baisser ; on rogne sur les munitions et sur l'entretien. « La baisse des crédits d'entretien programmée des matériels est préoccupante », écrit M. Paecht dans son rapport.

Pour employer une expression à la mode, c'est une « gestion à flux tendus ». Mais, là, ils sont tellement tirés qu'ils pourraient bien se rompre !

Vous en êtes si bien conscient, monsieur le ministre d'Etat, que vous avez trouvé un artifice en proposant une révision dans trois ans, et, si la conjoncture le permet, une croissance des crédits de 1,5 p. 100 en volume.

En dépend le lancement de trois programmes majeurs dont les rapporteurs et vous-même soulignez l'importance : le NH 90, dont le non-lancement amputerait de façon irrémédiable l'activité de notre industrie aérospatiale ; l'avion de transport de fabrication européenne,

dont le non-lancement mettrait un terme à l'industrie européenne de défense ; le deuxième porte-avions nucléaire, qui donnerait une crédibilité au premier.

C'est, dans les trois cas, le sens des propos tenus par M. Blin, tels qu'ils sont rapportés dans le compte rendu de la réunion de la commission des finances du 7 juin. C'est à ce document que je me réfère puisque son rapport ne nous a été distribué que plus tard.

Selon M. Blin, « le financement de ces trois programmes complémentaires supposerait une progression supérieure, de l'ordre de 2,5 p. 100 par an ».

On peut, dès lors, s'interroger sur l'adéquation des moyens financiers au projet de loi qui nous est présenté.

Cela me conduit à mon troisième et dernier point : l'effort financier.

J'ai trop entendu de ces critiques qui balayaient d'un revers de main, sinon d'un coup de menton, l'évocation des contraintes économiques et budgétaires.

« Une défense est avant tout un instrument au service d'une volonté politique. Que celle-ci s'évanouisse et celle-là défaille », s'insurgeait l'un de nos collègues. Mais c'était en 1992 !

« Le problème est clairement posé : » - déclarait M. Jacques Chirac au forum de la 103^e promotion de l'École supérieure de guerre, en avril 1991 - « ou la France accepte de consacrer une part raisonnable de son PIB à sa défense, de l'ordre de 4 à 5 p. 100, ou elle est obligée de couper dans ses moyens militaires au détriment de sa sécurité et de son influence dans le monde et en Europe. »

M. Emmanuel Hamel. Bonne citation !

M. Roland Bernard. Hélas !

La qualité de la politique de défense des socialistes était jugée à cette seule norme du pourcentage du PIB qui y était consacré. Il fallait bien prouver ce que M. Caldaguès a appelé « la désaffection traditionnelle qu'implique l'idéologie de gauche à l'égard des sacrifices nécessités par l'équipement militaire » !

Cette norme de 4,5 p. 100 a suivi, depuis, une constante tendance à la baisse, à mesure qu'approchait l'échéance électorale de 1993 : 4 p. 100 pour M. Baumel, 3,8 p. 100 pour M. Fillon, 3,5 p. 100 pour M. Séguin. Quand on sait qu'un demi-point de PIB représente quelque 30 milliards de francs, on peut s'interroger sur le sérieux de ces chiffres !

Aujourd'hui, on ne parle plus que d'une hausse de 0,5 p. 100 en volume des crédits, en insistant bien sur son caractère dérogatoire par rapport à la loi quinquennale relative à la maîtrise des finances publiques.

Concrètement, cela signifie que vous programmez tout de même, monsieur le ministre d'Etat, une baisse de l'effort de défense de la France, qui descendra rapidement à 3 p. 100 du PIB.

Outre les difficultés portant sur la deuxième phase de la programmation qu'a évoquées M. Blin et que j'ai rappelées, il y a celles que vous crée le ministre du budget.

Entendu le 9 juin dernier par notre commission des finances, M. Sarkozy annonce que 18 milliards de francs de dépenses nouvelles devaient être financés et il les énumère, évoquant, en premier lieu, les fameux 5,5 milliards de francs reportés : « C'est pourquoi, explique-t-il alors, le Gouvernement a mis en place une régulation budgétaire se traduisant par un gel de 7 milliards de francs de crédits, dont 2,5 milliards de francs sur les budgets militaires. »

Ainsi, les 5,5 milliards de francs non financés jusqu'ici le sont, à hauteur de 2,5 milliards de francs, par un gel de crédits figurant, dans la loi de finances initiale, au budget de la défense.

Vos acrobaties concernant votre nouveau concept de crédits disponibles nous avaient fait sourire : nous n'étions pas dupes ! Mais, avec l'annulation du mois de mars qui porte sur 630 millions de francs, nous en sommes à plus de 3,1 milliards de francs de crédits gelés.

Dans le compte rendu de cette même réunion de la commission des finances, je lis encore : « A la suite de cette intervention, M. Jean Arthuis, rapporteur général, a remarqué que le ministère de la défense paraissait penser que cette mesure de gel ne s'appliquait pas à ces crédits puisque ceux-ci servaient de base à la programmation des dépenses militaires. »

Coupable naïveté !

M. Nicolas Sarkozy a alors « fait remarquer qu'il était dans la nature des choses que les ministres dépensiers n'aient pas la même appréciation que le ministre du budget », rappelant en outre « que la seule priorité était de favoriser la reprise de l'économie française ».

Monsieur le ministre d'Etat, nous étions prêts à croire à la réalité de l'effort financier que le Gouvernement était prêt à consentir. Nous attendions simplement une confirmation de sa part. Or, M. Sarkozy nous apporte, au contraire, un démenti.

En sa qualité de porte-parole du Gouvernement, naturellement bien informé de l'ordre du jour des assemblées, M. Sarkozy aurait pu, me semble-t-il, avoir la délicatesse d'attendre quelques jours !

En tout cas, le fait est là : avant même le vote du projet de loi de programmation par le Parlement, avant même le début de la discussion devant le Sénat, les 0,5 p. 100 d'augmentation en volume qui faisaient votre fierté et qui pouvaient faire croire que vous aviez obtenu un effort particulier de la part du Gouvernement sont annulés pour quatre ans par ce gel affectant le budget de 1994.

Votre projet de loi de programmation reprend, en gros, les programmes que nous aurions développés et réalisés. Il réaffirme les principes du service national et de la doctrine nucléaire, qui sont aussi les nôtres, contre l'avis de nombreux membres de votre majorité.

Nous aurions pu, comme le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, voter ce projet de loi. Mais nous ne pouvons accepter que l'on se moque ainsi de nous sur le plan financier.

Mesdames, messieurs, le Gouvernement vous demande de légiférer à crédit. Faites-le si bon vous semble. Pour sa part, le groupe socialiste s'abstiendra. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, dans sa déclaration de politique générale, le 8 avril 1993, le Premier ministre, M. Balladur, nous avait annoncé la rédaction d'un *Livre blanc sur la défense*, qui servirait de base à un projet de loi de programmation militaire, lequel serait examiné au printemps de 1994.

Ces deux promesses ont été scrupuleusement tenues. Nous en félicitons le Gouvernement et nous vous en remercions, monsieur le ministre d'Etat, puisque vous avez été le principal acteur de ce double accomplissement.

Les bouleversements historiques intervenus depuis 1989 imposaient, en effet, de repenser entièrement notre politique de défense, comme d'ailleurs celle du monde

occidental tout entier, pour l'adapter aux nouvelles données stratégiques mondiales.

Il était urgent de le faire parce que le précédent projet de loi de programmation militaire n'avait, vous le savez, jamais été présenté au Parlement, et si des orientations générales - pour la plupart, d'ailleurs, négatives - avaient été données, nous manquions généralement, comme M. Genton l'a expliqué dans son rapport écrit, de références et de repères. Les forces armées elles-mêmes, laissées dans l'ignorance, connaissaient la perplexité et le doute.

A fort juste titre, le président de notre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, M. Xavier de Villepin, a souligné que la présentation d'un projet de loi de programmation était, dans les temps actuels, un acte nécessaire et attendu, certes, mais aussi un acte difficile et courageux.

Difficile, parce que nous connaissons aujourd'hui de graves problèmes économiques et sommes, de ce fait, contraints à des restrictions financières qui ne s'accordent pas avec les dépenses énormes qu'entraîne un budget d'équipement militaire et d'entretien d'une armée, dont M. Blin nous a rappelé l'importance.

Nul n'ignore qu'il a fallu obtenir des dérogations à la loi quinquennale relative à la maîtrise des finances publiques. Là encore, monsieur le ministre d'Etat, le résultat obtenu est à porter au crédit de votre volonté et de votre persévérance.

C'est aussi un acte courageux parce qu'il fallait opérer des choix délicats, mais indispensables, aux implications tout à fait considérables. Il était inévitable que, par ces choix, vous mécontentiez ceux qui étaient d'un avis différent. Néanmoins, vous êtes allé de l'avant.

Le Livre blanc nous a été remis et voici, enfin, que le projet de loi nous est soumis.

Il n'est pas question, à cette heure tardive et dans le peu de temps qui m'est imparti, de recommencer un examen qui a déjà été fait par la plupart des orateurs qui m'ont précédé. Sans entrer dans les grands débats, pourtant fondamentaux et passionnants, tel celui qui a trait à la place que le nucléaire devra occuper dans l'avenir, je me bornerai à évoquer un aspect de la défense nationale qui n'a guère été évoqué jusqu'à présent, mais qui concerne directement mes responsabilités de représentant des Français de l'étranger.

Il s'agit du déploiement des forces armées françaises hors de nos frontières métropolitaines, des missions qui leur ont été confiées, des zones où elles sont implantées, des moyens dont elles disposent et, enfin, de l'avenir qui est envisagé pour elles.

Dans le *Livre blanc*, les différentes hypothèses d'emploi des forces sont énumérées : « scénario 1, conflit régional ne mettant pas en cause nos intérêts vitaux ; scénario 2, conflit régional pouvant mettre en cause nos intérêts vitaux ; scénario 3, défense de l'intégrité du territoire national hors métropole ; scénario 4, mise en œuvre des accords de défense bilatéraux ; scénario 5, opération en faveur de la paix et du droit international ; scénario 6, résurgence d'une menace majeure contre l'Europe occidentale ».

Ce dernier scénario est, aujourd'hui, fort heureusement écarté, mais il est écrit, avec raison, qu'il ne peut cependant être totalement oublié, car il présente encore un « risque mortel ».

Quoi qu'il en soit, on constate que trois des scénarios qui sont ainsi envisagés et qui constituent l'une des bases sur lesquelles la loi de programmation a été établie

imposent la présence de troupes françaises à l'étranger. Si vous le voulez bien, je traiterai de chacun d'eux successivement.

Je commencerai par le troisième scénario, la défense de l'intégrité du territoire national hors de la métropole. Les troupes interarmées chargées de cette mission sont appelées « forces de souveraineté ». Elles sont installées dans les départements et territoires d'outre-mer.

Il y a trois centres d'implantation à travers le monde : le Pacifique, avec Nouméa et Papeete, les Antilles, avec Fort-de-France, Pointe-à-Pitre et un commandement détaché en Guyane, enfin, l'océan Indien, avec des forces créées sur la Réunion.

Au total, 22 000 hommes sont affectés à cette mission. Ceux qui voyagent dans les départements et territoires d'outre-mer et qui ont l'occasion de voir ces hommes auront pu constater, comme moi, leur bonne tenue. On est frappé de l'allure qu'a l'armée outre-mer par rapport à ce que l'on voit en France métropolitaine, où, pour je ne sais quelle raison on se cache pour porter l'uniforme. L'esprit de l'armée est tout à fait différent outre-mer.

J'en viens maintenant à ce que l'on appelle « les forces de présence », qui dépendent du quatrième scénario : la mise en œuvre des accords de défense bilatéraux.

Il s'agit des troupes qui sont stationnées dans différents pays, en application d'accords bilatéraux que nous avons noués notamment avec la Côte-d'Ivoire, le Gabon, le Cap-Vert et Djibouti, point stratégique extrêmement important pour notre présence militaire dans la Corne de l'Afrique.

En ce moment, 8 000 à 10 000 hommes sont stationnés aux différents postes que je viens d'évoquer.

Ces hommes font de la présence ; ils veillent au maintien de la paix ; ils sont là parce que des gouvernements amis les ont appelés avec lesquels nous avons signé des accords. Ils ont, depuis des décennies, fort bien accompli leur mission puisque aucun événement grave, tragique, comparable à ceux que nous pouvons déplorer actuellement, ne s'est produit dans ces pays. Nous pouvons nous en féliciter.

Ces troupes sont éventuellement occupées à des tâches de coopération. Elles participent à une coopération technique, à l'enseignement ; c'est le fait notamment des volontaires du service national. Elles assurent souvent un service médical. Tout cela est excellent, et on ne peut que souhaiter qu'elles s'attachent à ces missions toujours davantage.

Pour les populations concernées, nos troupes doivent apparaître comme des éléments de paix. Elles viennent non pas pour brandir leurs fusils mais pour accomplir des actes humanitaires, pour aider les peuples à vivre mieux tout en assurant leur sécurité et la paix. Il s'agit d'une tâche de solidarité sur laquelle il convient de mettre l'accent.

Les forces armées des deux catégories que je viens d'évoquer sont appelées « forces pré-positionnées » parce qu'elles ont été placées à l'avance dans des lieux de stationnement d'où elles peuvent s'élancer rapidement pour accomplir toute mission qui paraît utile.

J'en viens maintenant à une autre catégorie de forces qui ne sont constituées et n'interviennent que lorsque des événements graves nous y obligent. On crée alors des « forces circonstancielles », qui peuvent n'avoir qu'une existence momentanée.

Ce sont ces forces que l'on envoie dans les pays où des conflits ont éclaté, dans ceux qui sont déchirés par la guerre civile et dans lesquels de véritables drames se déroulent.

Dans un passé récent, ces forces sont entrées en action à Kolwezi, où les parachutistes ont sauté, au Tchad et dans bien d'autres régions du monde. Aujourd'hui, c'est au Rwanda ou au Yémen que ces interventions sont nécessaires.

Il faut souligner combien, dans les deux pays que je viens de citer, les opérations ont été menées avec célérité et efficacité puisqu'elles se sont soldées par des succès non seulement pour nos compatriotes mais aussi pour tous les étrangers qui ont pu être sauvés en même temps.

Vous savez que ce sont des parachutistes et des troupes d'élite venus de Bangui, en République centrafricaine, qui sont allés délivrer et sauver quelque 1 800 personnes au Rwanda. Hélas ! ils ont été obligés de se retirer et de laisser ce pays vivre ce génocide affreux qui constitue pour l'humanité entière une honte difficile à supporter.

Je sais, monsieur le ministre d'Etat, que ces troupes font l'objet de toute votre attention. Il s'agit de troupes d'élite tout à fait remarquables. Mais elles n'ont pas toujours eu l'équipement qui leur aurait été nécessaire.

Se pose, d'abord, le problème du transport sur place. Ces troupes ne partent pas toujours de bases situées à l'étranger. Elles arrivent souvent de France et elles se déplacent, naturellement, par avions de transport.

Dans ces conditions, notre flotte aérienne paraît singulièrement vétuste. Nous ne disposons, en tout et pour tout, que de quelques Transall âgés, de quatre DC 8 et de deux Airbus. Or, dans le projet de loi, il n'est prévu que la mise à disposition de deux Airbus supplémentaires.

Il est écrit dans le Livre blanc qu'une « force de projection » de 120 000 hommes devait être envisagée. De toute évidence, cela ne semble pas possible dans l'état actuel des armées.

Je souhaite maintenant attirer votre attention, monsieur le ministre d'Etat, sur un sujet qui concerne également le ministère des affaires étrangères, puisqu'il s'agit de la sécurité des Français de l'étranger et des secours à leur porter en cas de conflits ou d'événements graves.

Dans les pays à risques ont été prévus des quadrillages et des plans de repli. Ils ont parfaitement fonctionné au Rwanda, comme à Kinshasa et à Brazzaville.

L'armée doit travailler en liaison avec les autorités consulaires et avec les représentants des Français de l'étranger. Il faut, par exemple, que les Français isolés, les troupes qui arrivent et les gendarmes des ambassades et des consulats, auxquels il faut rendre hommage pour leur parfaite tenue et leur manière de servir, puissent communiquer aisément et disposent donc d'un équipement concordant. Je pense, par exemple, à cette radio portative, le PR 4 G. Je pense aussi aux armes dont - on l'espère - personne n'aura à se servir.

Les expériences que nous avons pu avoir lors de telles interventions doivent être mises à profit. Nous avons manqué d'hélicoptères. Mais il ne semble pas qu'on pourra s'en procurer rapidement, les NH 90 étant trop chers. Le programme d'hélicoptères constitue, semble-t-il, un des points noirs du projet de loi de programmation.

Après les forces circonstancielles, dont les effectifs varient en fonction des besoins, il faut mentionner les forces qui sont encore stationnées en Allemagne. Elles dépendent, comme les précédentes, du commandement national et des décisions de notre Gouvernement. Elles rassemblent quelque 20 000 hommes. On ne peut pas

dire que le projet de loi de programmation apporte des indications très précises sur l'évolution de ces effectifs. Vous pourrez sans doute, monsieur le ministre d'Etat, nous fournir des précisions supplémentaires. De toute façon, la brigade franco-allemande, que nous verrons bientôt à Paris, restera.

A propos de ces forces, je dois vous dire que les Français d'Allemagne vous sont tout à fait reconnaissants d'avoir accepté de prendre en charge, au ministère de la défense, les écoles qui étaient précédemment gérées non seulement par l'armée mais aussi par l'éducation nationale. Ainsi, les quelque 10 000 enfants de ces personnels militaires continueront, grâce à vous, à bénéficier d'un enseignement français gratuit, puisque vous avez pu maintenir la direction de l'enseignement français en Allemagne, comme vous nous l'aviez promis lors de la discussion budgétaire en décembre dernier.

J'en viens, enfin, aux opérations multinationales. Ce sont celles qui découlent des votes et des résolutions des grandes organisations internationales, l'ONU, bien sûr, l'OTAN, éventuellement, mais aussi l'Union de l'Europe occidentale.

S'agissant des opérations de l'ONU, on peut dire que c'est vraiment l'une des grandes nouveautés de cette décennie.

Dans les Casques bleus se retrouve le meilleur de notre jeunesse, qui a pu faire la démonstration de sa compétence militaire, de ses immenses qualités de courage et de cœur, que ce soit au Liban ou en Yougoslavie.

Quelque 15 000 hommes servent parmi ces « soldats de la paix ». Il faut espérer que nous n'aurons pas besoin de grossir ces effectifs. Malheureusement, l'évolution de la situation en Bosnie, par exemple, peut faire craindre qu'on n'y soit contraint.

Des différentes interventions qui ont eu lieu, nous devons tirer des enseignements. Pendant la guerre du Golfe, par exemple, notre armée a manqué d'éléments essentiels, dans un domaine très précis en tous cas. En effet, notre aviation n'était pas capable d'attaquer de nuit. Le projet de loi de programmation va remédier à cet état de choses avec l'arrivée de nouveaux avions ; mais ce n'est pas encore pour demain !

Le renseignement a fait également défaut. On va y remédier avec de nouveaux satellites d'observation, comme Hélios, et des satellites de communication, comme Syracuse. Ces programmes prévoient également une augmentation considérable des personnels spécialisés.

Telles sont, monsieur le ministre d'Etat, les observations que je voulais formuler sur l'ensemble des interventions extérieures de nos forces armées.

Ces forces poursuivent, en même temps que leur service militaire traditionnel, une œuvre de solidarité et des interventions humanitaires, dans un esprit de service public. Elles s'honorent dans cette tâche, et tous les Français, à juste titre, sont fiers de ce que les Casques bleus ont pu accomplir.

Au total, ce sont environ 65 000 hommes qui se trouvent à l'extérieur pour y remplir ces différentes missions.

L'examen du projet de loi de programmation nous laisse penser que des possibilités d'action leur seront offertes et que les équipements qui leur sont nécessaires pourront être mis à leur disposition. En tout cas, ils bénéficient de la sollicitude du Gouvernement, de l'intérêt du pays et de la confiance de la nation.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le groupe des non-inscrits, au nom duquel je m'exprime, votera, dans sa très grande majorité, le projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000, tel qu'il nous a été présenté aujourd'hui. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Garcia.

M. Jean Garcia. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, mon intervention portera sur le groupement industriel des armements terrestres, le GIAT.

Fin 1989, au moment du vote de la loi de modification du statut des établissements du GIAT, le GIAT représentait, de l'avis même de ses dirigeants, l'un de plus beaux fleurons de l'industrie mécanique en France.

A l'époque, le GIAT était composé de dix établissements, parties intégrantes de la délégation générale pour l'armement au sein du ministère de la défense.

Regroupant 17 000 salariés dotés de droits statutaires liés à la fonction étatique des productions, le GIAT représentait un ensemble cohérent permettant de répondre aux besoins de l'armée française, malgré les désengagements de l'Etat déjà opérés.

Qualifiés dans les domaines de la mécanique, de l'électronique, des matériaux composites, de l'optique, etc., les établissements du GIAT étaient - ils le sont d'ailleurs encore - des exemples pour l'industrie locale, des locomotives technologiques et, bien entendu, des poumons économiques.

Dans bien des cas, l'établissement du GIAT était le plus gros établissement industriel de la localité, du département, voire de la région, avec un réseau de sous-traitants et de fournisseurs dont le nombre s'élevait le plus souvent à plusieurs centaines dans un seul département ; en bref, c'était un ensemble industriel de première importance, avec des savoir-faire d'avenir, des usines dotées en moyens performants, un personnel qualifié et stable.

Rappelons que ces établissements possédaient presque tous une école de formation technique et qu'une école pour la formation de techniciens supérieurs était implantée à Saint-Etienne.

Conscients de l'importance de l'atout que constituait le GIAT pour répondre en priorité aux besoins de la France en matière d'armement terrestre, les salariés, la population et, bien souvent, les élus locaux se sont très fortement opposés à la modification statutaire et à ses conséquences. Ainsi, les salariés du GIAT, consultés à bulletin secret, se sont prononcés à 97 p. 100 contre la modification ; les groupes communistes de l'Assemblée nationale et du Sénat n'ont pas voté la loi du 23 décembre 1989 apportant toute la richesse de cet ensemble industriel à GIAT Industries, société de droit privé.

Ce bref rappel était nécessaire pour mesurer le gâchis industriel, humain et financier engendré en peu de temps par la mise en place de GIAT Industries, société qui a poursuivi, en l'accéléralant, une politique de déflation d'effectifs, de restructuration et d'éclatement de l'entreprise.

Les chiffres sont éloquentes : 11 600 salariés à ce jour, 2,4 milliards de francs de déficit accumulé, dont 1,2 milliard pour la seule année 1993, 900 millions de pertes prévus pour 1994, une chute de la production due au désengagement de l'Etat et à la baisse générale des commandes, une sous-charge chronique de 700 000 heures

en 1993 - sous-charge qui est, selon les estimations, de 300 000 à 400 000 heures actuellement - une dette de 12 milliards de francs, constituée par les avances des clients sur les matériels livrés, avances dont les trois quarts proviennent du contrat avec les Emirats arabes unis.

Ce dernier point oblige à soulever une question importante : cette situation conduit en effet la France à ne devoir la survie de son industrie terrestre d'armement qu'à la signature et à l'accomplissement de marchés extérieurs. Voilà qui est extrêmement grave !

Je poursuis l'énumération des conséquences engendrées par la mise en place de GIAT Industries : des bâtiments ont été mis en vente ou détruits, le parc de machines a été saccagé, toutes les écoles ont été fermées, les terrains sont en vente ou ont déjà été vendus, les savoir-faire ont été dilapidés et, enfin, la fermeture de trois sites - Saint-Etienne, Salbris et Le Mans - se dessine.

C'est dire dans quel état de fragilité, de vulnérabilité se trouve aujourd'hui GIAT Industries ; la situation est telle qu'une assemblée extraordinaire des actionnaires a, semble-t-il, été convoquée pour le 30 juin prochain, afin que ceux-ci se prononcent sur la poursuite de l'activité de la société, dont les fonds propres sont aujourd'hui nettement insuffisants pour maintenir cette activité.

Outre la demande de recapitalisation, les réponses apportées par la direction résident essentiellement dans la mise en place d'un nouveau plan social, dit « plan d'adaptation industrielle et sociale » : suppression de 2 300 postes de travail, diminution du temps de travail et des salaires, mobilité accrue, remise en cause des droits des salariés, les uns après les autres. Tout cela, subi depuis plusieurs années, engendre de nombreux drames humains et un dégoût des salariés.

Cette situation doit, à mon avis, cesser, et il faut s'y employer rapidement. L'Etat détient les rênes ; il est le seul actionnaire. Depuis le début, sa responsabilité est entière.

Lourde est donc la responsabilité de MM. Rocard et Chevènement, qui ont pensé et fait adopter la loi de 1989 ; lourde est la responsabilité du Gouvernement actuel, qui doit aujourd'hui faire face à cette situation.

Ainsi que nous l'avons déjà dit dans cette assemblée, il faut garder à la France les moyens de sa défense pour assurer son indépendance et sa souveraineté.

M. Emmanuel Hamel. Il fallait alors voter les crédits militaires et même demander leur augmentation ! Vous êtes en pleine contradiction !

M. Jean Garcia. Mais non ! Je défends le GIAT !

M. Félix Leyzour. C'est vous qui ne comprenez rien, monsieur Hamel ! Il faut écouter !

M. Emmanuel Hamel. Il faut tout de même être logique !

M. Jean Garcia. Or, aujourd'hui, le Livre blanc ainsi que la loi de programmation militaire qui s'en inspire, apparaissent clairement comme les instruments de liquidation de l'industrie nationale d'armement de notre pays.

Il est nécessaire de « restreindre les activités industrielles de l'Etat » ; « de profondes restructurations de l'outil industriel sont indispensables au plan national, comme au plan européen » ; l'acquisition de matériels déjà en production dans d'autres pays doit être envisagée de manière très large » ; « la restructuration du secteur des armements terrestres est indispensable, l'axe privilégié étant l'Allemagne, principal partenaire du corps européen ». Tels sont les maîtres mots d'orientations qui abandonnent toute notion de maîtrise des études, des

fabrications et de l'entretien de matériels par la France et préfigurent une attaque d'envergure contre l'ensemble du secteur étatique de l'armement que sont les établissements d'Etat et les arsenaux !

C'est, bien sûr, inacceptable ! L'armement n'est pas une marchandise comme les autres. Il ne doit pas faire l'objet de trafics et de commerces douteux. Le groupe communiste a d'ailleurs déposé à cet effet une proposition de loi n° 467 en juillet 1991.

GIAT Industries a accompli de tels choix, avant la lettre, avec l'accord du Gouvernement, en désignant les filiales étrangères - belges et américaines - comme pôles d'excellence pour l'armement de petit calibre, au détriment des capacités françaises en prévoyant et en organisant coopération et restructurations avec la société anglaise Royale Ordnance pour les munitions et les armes, tels les canons, ou avec les sociétés Mercedes et Rhein-Metall pour les véhicules blindés.

Compte tenu de la situation catastrophique dans laquelle se trouve GIAT Industries, la question de la recapitalisation de la société est posée au Gouvernement. Ce dernier doit, nous semble-t-il, prendre ses responsabilités !

Mais là, comme dans nombre d'autres cas et d'autres secteurs, ressurgit la question de l'utilisation des fonds publics : pour quelle politique, pour quels choix ces fonds sont-ils utilisés ? Le sont-ils pour détruire l'emploi, pour fermer les établissements ? Rappelons que le coût du plan d'adaptation industrielle et sociale s'élève à plus d'un milliard de francs !

Ces fonds publics doivent-ils servir à liquider un outil aussi performant que le GIAT ? Doivent-ils servir à payer des études, des recherches et des investissements dans les filiales étrangères, au détriment des établissements situés en France et de l'emploi ?

Doivent-ils faire courir le risque de perdre à jamais toute possibilité d'étudier et de réaliser en France les matériels militaires nécessaires à notre défense ?

Tout cet argent public doit servir non pas à la casse mais à la réalisation d'investissements en France, en privilégiant l'emploi.

Vivre libre, dans une France souveraine, nécessite une défense nationale indépendante, un secteur de fabrication étatique fort aux missions clairement définies, en vue de répondre en priorité aux besoins de notre armée nationale.

Il est donc nécessaire, à notre avis, que soit mise en place une politique de reconquête des missions et des vocations des établissements d'Etat et que le GIAT, compte tenu de sa situation actuelle, réintègre le giron de l'Etat.

Nous souhaitons résolument que les entreprises privées ou privatisables, telles que Matra et Thomson, par exemple, se désengagent progressivement mais rapidement des productions militaires et investissent de nouveau, dans des proportions bien plus importantes qu'actuellement, dans les productions civiles, laissant ainsi, dans les nombreux secteurs où cela est souhaitable, la possibilité au GIAT d'assurer les missions qui sont de son ressort et qui, de surcroît, auraient toujours dû rester les siennes.

Globalement, la situation internationale, qui s'est profondément modifiée depuis cinq ans, devrait permettre certaines reconversions des industries militaires devenues obsolètes ou inutiles.

Nous souhaitons que le Gouvernement dégage les fonds nécessaires à cet effet dans les régions où se posent ces problèmes, au lieu de consacrer son action au réarmement militaire, objectif que nous repoussons.

Monsieur le ministre d'Etat, nous attendons vos réponses sur ces questions que nous estimons importantes. Je vous prie simplement de nous répondre en évitant d'utiliser toute démagogie simpliste (*M. Caldaguères*) à l'égard des positions de fond du groupe des sénateurs communistes et apparenté sur les questions de défense. En effet, vous devez savoir qu'en défendant le GIAT, son potentiel technique et son personnel, nous œuvrons pour une défense réellement nationale, dissuasive et efficace, pour une France pacifique et écoutée dans le monde.

Monsieur le ministre d'Etat, suite aux arguments que je viens de développer, je ne peux que confirmer l'opposition des sénateurs communistes et apparenté au projet de loi relatif à la programmation militaire. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Vallet.

M. André Vallet. Monsieur le ministre d'Etat, M. Cartigny, président du groupe auquel j'appartiens, a déjà indiqué l'appréciation positive que nous portons sur le projet de loi que vous nous présentez aujourd'hui. Je n'y reviendrai donc pas. Vous comprendrez néanmoins que l'élu du département des Bouches-du-Rhône que je suis attire de nouveau votre attention sur l'enjeu important du programme NH 90, bien sûr stratégique, mais aussi économique et social.

Nous savons tous que l'hélicoptère NH 90 est un hélicoptère de transport tactique pour l'armée de terre et un appareil de lutte anti-sous-marine et antinavires pour la marine nationale.

On sait peut-être moins que cet appareil offre d'importantes possibilités d'application civile grâce à ses grandes capacités de transport et à son autonomie de plus de 700 kilomètres.

Ce programme est mené en coopération entre quatre pays : la France, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas.

La part de la France dans la réalisation de ce programme représente 42,4 p. 100 du budget total et se monte ainsi à 4 068 millions de francs. Le financement du projet n'incombe cependant pas aux seuls Etats, car le contrat de développement prévoit la participation des industriels. C'est ainsi que l'effort d'autofinancement demandé par l'Etat français à la société Eurocopter est très important puisqu'il représente 27,6 p. 100 de la part de financement du programme incombant à notre pays, soit 1 125 millions de francs.

Le contrat de développement débouche naturellement sur un contrat d'industrialisation, qui devait être signé en 1996 et qui prévoyait la production de 726 appareils, dont 220 pour la France.

Le marché à l'exportation hors Europe est évalué à 600 appareils. En outre, 150 appareils pourraient être commandés pour le secteur civil.

A l'Assemblée nationale, dans son rapport, M. Darrason a montré tout l'intérêt proprement stratégique du projet, mais il a mis également l'accent sur l'enjeu industriel et social majeur que représente la réalisation, dans les meilleurs délais, d'un tel programme.

Dans les travaux préparatoires menés sur le projet de loi de programmation militaire, le programme NH 90 a semblé plusieurs fois condamné, et j'avais, je vous l'avoue, monsieur le ministre d'Etat, certaines inquiétudes quant aux réelles intentions du Gouvernement. C'est avec soulagement que j'ai noté la poursuite du projet engagé en septembre 1992.

Cependant, le Gouvernement a pris récemment la décision de reporter le programme de deux ans et d'en réduire de 30 p. 100 les coûts initiaux, afin d'en ramener l'enveloppe financière à de plus modestes proportions et de le rendre compatible avec l'enveloppe budgétaire de l'armée de terre.

Les mesures d'économie prévues par le projet de loi l'ont très certainement été dans un souci de bonne gestion, mais le report du projet risque d'avoir des conséquences graves sur la situation de la société Eurocopter ainsi que d'inévitables répercussions sur le plan social.

C'est ainsi que, pour la société Eurocopter France, le programme de développement du NH 90 et son industrialisation sont vitaux, car ils permettent à la société de se maintenir sur le créneau des hélicoptères de huit à dix tonnes, la gamme actuelle des appareils fabriqués et commercialisés par Eurocopter France - Super Puma, Cougar - représentant la part la plus importante et la plus rentable de son activité.

L'abandon du projet - s'il avait été décidé - risquait de laisser le champ libre aux industries américaines pour assurer le renouvellement des flottes militaires européennes. Cependant, retarder le projet NH 90, c'est prendre un autre risque, celui de voir les entreprises américaines gagner en compétitivité et en efficacité, alors qu'Eurocopter est aujourd'hui le premier hélicoptériste de la planète.

Eurocopter France est également d'une importance vitale pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette société, implantée à Marignane, représente le plus grand centre industriel de la région ; plus de 5 800 salariés titulaires travaillent à Eurocopter France, qui fait vivre indirectement 11 000 personnes chez ses sous-traitants, équipementiers et fournisseurs.

Malgré tout, les effectifs d'Eurocopter, à Marignane, ne cessent de décroître depuis plusieurs années. La société n'emploie plus aujourd'hui que 5 800 personnes, contre 6 400 en 1991. Le seuil de viabilité est en passe d'être atteint, et différer le programme du NH 90 porte un coup très rude à une société qui n'en avait pourtant pas besoin. Par ricochet, cette décision touche toute une région.

Ainsi, il faut souligner que cet hélicoptère est d'une très grande importance pour le maintien du plan de charge industriel de la société Eurocopter France et qu'il devrait bénéficier d'un débouché civil non négligeable, bien qu'il me semble que cette dimension du programme ne soit pas suffisamment prise en compte.

Au 31 décembre 1993, le programme de développement du NH 90 représentait 26 p. 100 du carnet de commandes d'Eurocopter. Par ailleurs, à cette même date, les travaux cumulés, qui concernaient notamment les études et travaux engagés pour le contrat de développement du NH 90, s'élevaient à environ 900 millions de francs.

Dans ces conditions, le report du projet NH 90 prévu par la loi de programmation militaire risque de poser des problèmes quant à la pérennité même de la société Eurocopter France.

Sur le plan social, les effectifs directement concernés par le programme de développement du NH 90 ont été estimés par les dirigeants de la société Eurocopter France à 500 personnes par an, auxquels s'ajoutent 700 personnes par an pour les sous-traitants, équipementiers et fournisseurs français liés par ce contrat.

A court terme, ce sont donc 1 200 emplois par an qui dépendent du programme de développement du NH 90.

Compte tenu de ce que je viens d'indiquer, il apparaît que le report du programme causera immédiatement de graves problèmes d'emploi à la société Eurocopter France ainsi qu'à ses nombreux sous-traitants.

Enfin, monsieur le ministre d'Etat, il n'est nul besoin de rappeler à l'élu de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur que vous êtes que cette région, déjà fortement touchée par le départ de nombreuses activités portuaires et maritimes, se verrait une nouvelle fois concernée par un problème économique et social.

Le programme NH 90 est maintenu. C'est, bien sûr, l'essentiel. Restent cependant des inconnues financières, techniques et, surtout, une forte inquiétude quant au calendrier annoncé. Je souhaite, monsieur le ministre d'Etat, que vous puissiez la dissiper. (*Applaudissements sur les travées du RDE, de l'Union centriste et du RPR.*)

M. le président. La parole est à M. Caldaguès.

M. Michel Caldaguès. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, depuis le début de cette discussion générale, tout ce qui pouvait être dit d'utile l'a été sur le contenu même de la loi de programmation. Je me réfère en particulier aux excellents exposés de MM. de Villepin et Genton, qui ont parfaitement traduit l'état d'esprit de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Ils l'ont fait de manière à la fois très documentée et très fidèle à l'esprit de contrôle constructif qui anime la majorité à l'égard du Gouvernement.

Mon intervention portera sur certaines des options fondamentales qui sous-tendent ce projet de loi, dans la mesure tout au moins où elles sont formulées nettement, ce qui n'est pas, tant s'en faut, la règle générale. Et l'on peut d'ailleurs s'en féliciter, car il est bien évident - comme l'a dit mon ami M. Serge Vinçon, mais il faut le répéter - qu'à moins d'un an d'une élection présidentielle il serait inconvenant de verrouiller les sujets sur lesquels un nouveau chef d'Etat, clé de voûte de la défense nationale, pourra légitimement être appelé à faire des choix procédant de sa propre inspiration.

Je retiendrai toutefois - c'est le premier thème que j'aborderai - que, dans la mesure où il existe un débat au moins latent sur les choix à opérer entre une armée de métier et une armée de conscription, celui-ci paraît tranché, au moins au niveau du principe, par l'exposé des motifs du projet de loi, qui se situe lui-même dans la ligne du Livre blanc en ce qu'il réaffirme « le lien entre la défense et la nation par le maintien et la mise en valeur du service national ».

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Michel Caldaguès. Attendez, mon cher collègue ! Permettez-moi, en effet, de poser la question suivante : la relation armée-nation est-elle satisfaite lorsqu'une si forte proportion de nos jeunes échappent, d'une manière ou d'une autre, au service militaire proprement dit ? L'est-elle encore quand des jeunes que leur niveau d'études conduit à nourrir des ambitions professionnelles sont si nombreux à ne voir dans le service national que l'occasion privilégiée de se faire remarquer par une grande entreprise ?

Je ne dis pas que cela soit inutile ; je conviens même qu'il s'agit là d'un système intelligent, économiquement parlant. Mais, dans ce cas, où est donc cette osmose que l'on invoque à tout propos à l'appui du maintien de la conscription, surtout lorsque ce sont les élites qui s'efforcent d'échapper à ces servitudes ?

M. Jacques Legendre. Très bien !

M. Michel Caldaguès. A ces questions, il convient, certes, de ne pas apporter de réponse trop abrupte, car le sujet est délicat, fort complexe, et il s'accommode mal de positions de principe tranchées à l'excès. Viendra cependant le moment où il faudra bien approfondir le débat, qui s'est cantonné jusqu'ici dans des affirmations quelque peu péremptives, notamment s'agissant des incidences budgétaires d'une armée professionnelle.

En l'état, constatons qu'il existe quelque paradoxe à vouloir sans cesse développer et diversifier les formes non militaires du service national - certains de mes propres amis sont très imaginatifs à ce sujet - dans un contexte économique où il y a pléthore de main-d'œuvre, cependant qu'à l'inverse la composante professionnelle de nos armées est notoirement insuffisante en nombre.

Un autre paradoxe est, évidemment, de ne pouvoir maintenir la relation armée-nation qu'en affectant une proportion grandissante de jeunes à des tâches sans aucun rapport avec la fonction militaire.

Certes, le Gouvernement paraît bien conscient de la nécessité d'une évolution, puisque le Livre blanc et l'exposé des motifs de la loi de programmation mettent en avant l'objectif d'une professionnalisation accrue de nos armées. Cela répond, en effet, à des nécessités pragmatiques au moins aussi pressantes que les considérations de principe.

Tout le monde a présentes à l'esprit les difficultés rencontrées lors de la guerre du Golfe pour constituer un corps expéditionnaire, et la leçon paraît avoir été retenue. Aussi bien le Livre blanc précise-t-il la notion de professionnalisation accrue, en affirmant que l'armée française doit disposer de davantage d'unités professionnalisées.

C'est ce que l'on appelle « l'armée mixte », mais le réalisme et l'expérience du Golfe permettent d'affirmer que cette mixité peut difficilement être conçue au niveau des unités elles-mêmes, sous peine qu'elles ne soient plus immédiatement opérationnelles en cas d'urgence. On l'a bien vu, puisqu'il fallait les « démonter » pour constituer un corps expéditionnaire.

Et, si la mixité s'établit entre unités et non pas à l'intérieur des unités, on voit immédiatement que le principe de l'osmose armée-nation s'affaiblit beaucoup.

Je crains bien, mes chers collègues, qu'à cet égard il n'y ait pas une très bonne cohérence entre, d'une part, la composition des ressources humaines de notre appareil militaire, basé sur la conscription, et, d'autre part, les nécessités grandissantes, ou qui ont tout au moins grandi au cours des dernières années, de ce qui a été qualifié assez éloquemment d'un terme auquel je serais tenté de souscrire, celui de « dérive expéditionnaire ».

Or cette tendance à privilégier les expéditions, dans le cadre de ce que vous avez appelé, monsieur le ministre d'Etat, une mutualisation de la puissance, nécessite à coup sûr un nombre d'unités professionnelles accru. En effet, compte tenu des contraintes légales pesant sur l'envoi de troupes à l'étranger, il va falloir assumer conjointement la professionnalisation de la composante française du Corps européen, en l'absence de laquelle celui-ci n'aurait qu'une vocation opérationnelle très réduite - et je pèse mes mots - la disponibilité d'unités professionnelles aptes à intervenir rapidement dans le cadre des Nations unies et, enfin, ce qui n'est pas la moindre exigence, la libre disposition de nos forces, permettant d'assumer la vocation propre de la France.

Et c'est par là que je voudrais terminer. Car, une vocation, il en faut une à la France. C'est d'elle que doit procéder son esprit de défense et, en fin de compte, son effort de défense. Or, si l'exposé des motifs du projet de

loi de programmation n'affirmait pas fort heureusement que, « par son histoire, par sa géographie, par sa culture politique, notre pays a une vocation qui lui crée à bien des égards des obligations spécifiques en matière de défense », et si vous-même n'aviez pas insisté sur ce point tout à l'heure de façon très éloquente, monsieur le ministre d'Etat, c'est à peine si ce terme de vocation figurerait dans les documents introductifs, car le Livre blanc, quant à lui, n'en fait état qu'une seule fois, et de façon incidente, au détour d'une phrase sans contexte significatif.

Je ne sais pas quelles oreilles risquaient d'être affectées par cette affirmation du rôle spécifique de la France, mais je vous avoue, monsieur le ministre d'Etat, que j'ai été choqué de constater cette carence dans le Livre blanc et, plus encore, d'y lire la définition très restrictive et terre à terre de notre politique de défense.

Il y est simplement affirmé que celle-ci a pour objet la défense de nos intérêts, et ce mot d'intérêt n'est d'ailleurs pas écrit moins de huit fois en une demi-page ! Il y est exposé que la définition traditionnelle de nos intérêts revêt le plus souvent un caractère patrimonial lié à notre attachement à des biens que nous entendons protéger. Certes, ma fibre auvergnate est satisfaite par ces notions très terre à terre, mais, en tant que membre de la commission de la défense, je suis moins satisfait.

On se croirait en présence de l'objet social d'une multinationale à but lucratif, quelque chose comme Pechiney ou Rhône-Poulenc. Bien sûr, cela compte aussi, mais permettez-moi de vous suggérer un test, monsieur le ministre d'Etat. Prononcez la définition que je viens de citer en la faisant précéder de la fameuse entrée en matière : « Je me suis toujours fait une certaine idée de la France », et vous serez sûrement choqué par la dissonance.

Imaginons un nouvel élève de Saint-Cyr arrivant à Coëtquidan, dans cette atmosphère baignée du souvenir du sacrifice de tant d'anciens et où, on le constate encore aujourd'hui, le mot de patrie revient encore spontanément aux lèvres de nos futurs officiers. Supposons que l'on remette à cet élève le Livre blanc pour qu'il se pénètre des objectifs de défense de la France : cet élève qui a fait le choix de la difficulté, et notamment le choix de nombreux sacrifices de mode de vie - sans parler de l'éventuel sacrifice suprême -, va lire dans ce document que la défense de la France est celle de nos intérêts, qui revêtent le plus souvent un caractère patrimonial lié à notre attachement à des biens. N'est-ce pas un peu court et presque un peu sordide dans un tel document ?

M. Jean-Pierre Masseret. C'est très III^e République !

M. Michel Caldaguès. Il ne faudrait pas que les missions de nos armées, lorsqu'elles s'attachent à des objectifs purement français, soient ramenées à des préoccupations utilitaires, cependant que l'on ne retrouverait la vocation française à épouser les grandes causes et à défendre les principes essentiels que lorsqu'il s'agit de son intégration dans des formes de défense multinationales ou multilatérales.

Il n'est pas d'égoïsme que dans l'affirmation d'une vocation nationale, ni de beaux sentiments que dans la mutualisation des entreprises militaires. Nous en avons la preuve tous les jours lorsque nous constatons que, si nos soldats ont acquis, hélas ! la priorité des sacrifices en hommes dans des opérations telles que celles qui sont menées en ex-Yougoslavie, cela ne dispense malheureusement pas notre pays de recevoir, à cause de la mutualisation, son lot de critiques, souvent justifiées mais parfois odieuses, contre la politique menée sous le drapeau de

l'ONU, y compris de la part de ceux qui prétendent accaparer la fonction d'intellectuel et parachèvent souvent de façon surprenante une carrière d'antimilitariste à tout crin en déplorant, cette fois, que l'on n'envoie pas de soldats français au feu ! (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

Pour résumer ma pensée sur cette mutualisation, il ne faudrait pas que l'on assiste à une évacuation en douceur de la notion de défense nationale au profit d'un effort partagé devenu panacée dans la mesure où, tout à la fois, il permet la dilution des responsabilités et favorise l'illusion de faire à plusieurs pour moins cher ce que l'on n'a pas eu la volonté de faire pour soi-même.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Michel Caldaguès. Un meilleur équilibre voudrait que soient mises en parallèle et en coexistence équilibrée, d'une part, les nécessités non contestables d'une organisation collective de systèmes de défense dans des cadres appropriés tels que l'Europe et, d'autre part, les exigences permanentes d'une défense nationale que justifient nos positions historiques et géographiques privilégiées par comparaison avec la plupart de nos partenaires institutionnels.

J'ajouterai, à cet égard, comme cela a déjà été dit, que la réalisation du deuxième porte-avions nucléaire est d'une extrême importance et qu'il importe de la mener à bien sans se ménager un délai tel que la force aéronavale serait bancal pendant plusieurs années.

Voilà un débat - celui de la défense nationale - qui, me semble-t-il, mérite d'être ouvert à l'occasion de la discussion de ce projet de loi de programmation, que je voterai, bien sûr, mais dans lequel il serait souhaitable de faire apparaître de façon plus exaltante les finalités qui justifient largement les efforts matériels demandés au pays et qui légitiment les éventuels sacrifices de vies sur lesquels pourraient un jour, à Dieu ne plaise, déboucher ces efforts. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Millaud.

M. Daniel Millaud. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, je ne veux pas prolonger inconsidérément ce débat. En effet, la qualité des interventions et la connaissance des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune m'inclinent à la modestie et à l'économie de mes propos.

Toutefois, il m'est apparu que le sénateur dont le territoire a participé directement à la crédibilité de la puissance nucléaire de la France devait s'exprimer dans la discussion générale de ce projet de loi.

Je voudrais, dans un premier temps, dire à M. le ministre de la défense qu'un de ses prédécesseurs, en l'occurrence M. Michel Debré, m'avait affirmé à Papeete que la Polynésie française serait transformée, à l'issue des expérimentations nucléaires, en une base militaire importante, compte tenu de sa situation géographique exceptionnelle au centre du Pacifique, et que cette base serait un élément moteur de développement économique, à l'instar de la base américaine aux îles Hawaï.

Or je constate aujourd'hui une valse - hésitation « morato-expérimentalo - nucléaire » (*Sourires*) et une certaine contraction européenne de la politique militaire française.

Je m'estime donc autorisé à vous demander, monsieur le ministre d'Etat, si le projet de convention du ministère de la défense avec mon territoire se concrétisera, mettant

à la disposition de celui-ci un certain nombre d'infrastructures parmi lesquelles l'aérodrome de Hao.

De surcroît, ne devrait-on pas élargir le recrutement du service militaire adapté et tenir compte de l'éclatement insulaire afin que chaque archipel soit concerné, ce qui permettrait de satisfaire les besoins professionnels de ces populations éloignées et dispersées.

Par ailleurs, des bruits persistants font état de la fermeture prochaine des laboratoires installés en Polynésie française, en particulier du LESE, laboratoire d'étude et de surveillance de l'environnement. Il y avait eu, pourtant, un engagement - autrefois, certes ! - de maintenir la surveillance de la radioactivité de l'ensemble de la zone à partir de produits prélevés régulièrement dans les différents archipels et examinés localement. Il ne serait pas politiquement convenable, vis-à-vis de l'opinion polynésienne, d'effectuer ces contrôles en France, d'autant qu'il semblerait qu'augmentent les évacuations sanitaires pour traiter des cancers : 41 évacuations en 1988, contre 67 en 1992, soit une augmentation de 63 p. 100 en cinq ans.

D'ailleurs, dans une émission relativement récente, la chaîne Arte n'a-t-elle pas confirmé l'irradiation du territoire au moment des expérimentations nucléaires aériennes, malgré les négations péremptoires des hauts responsables de l'époque ?

M. Michel Caldaguès. C'était une émission constellée de mensonges qui défiaient le bon sens !

M. Daniel Millaud. Mon cher collègue, un pharmacien général du Commissariat à l'énergie atomique a déclaré au cours de la deuxième émission consacrée à ce sujet que, effectivement, il y avait eu irradiation du territoire au moment des expérimentations aériennes !

M. Michel Caldaguès. Vous devriez être le premier à reconnaître les mensonges qui ont été proférés pendant cette émission !

M. Daniel Millaud. Alors « dégradons » ce pharmacien ! J'ai du reste conservé un enregistrement de cette émission, monsieur le ministre d'Etat, et je suis prêt à vous inviter chez moi pour vous le montrer !

Du reste, je vous ai écrit à ce sujet, monsieur le ministre d'Etat. C'était le 8 septembre 1993, et vous ne m'avez jamais répondu !

M. Michel Caldaguès. Et pour cause !

M. Daniel Millaud. C'est pourquoi il est indispensable de continuer les examens de laboratoire et les recherches. Pourquoi ne pas envisager une collaboration avec l'université française du Pacifique, qui pourrait ainsi profiter des compétences acquises sur le territoire, notamment dans les domaines de la géologie, de l'environnement, des écosystèmes coralliens et de la pharmacopée ?

Tout cela serait d'autant plus facile si l'on avait lancé l'opération PALEN en totalité ou en partie dans mon territoire. Il y a les infrastructures scientifiques et d'énormes moyens matériels qu'il faut continuer à entretenir pour assurer, justement, les quelques expérimentations nucléaires sur le terrain.

A un moment où les moyens de télécommunication se sont considérablement améliorés, on pourrait jouer, grâce au décalage horaire, la carte de la délocalisation, et travailler ainsi vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Mais peut-être est-il trop tard ou, bien sûr, n'a-t-on vraiment pas envie de faire avancer l'arme nucléaire française ! (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Voilquin.

M. Albert Voilquin. Monsieur le ministre d'Etat, je dois, en premier lieu, vous féliciter d'avoir réussi cet exercice difficile qu'est la programmation militaire dans un moment de grands bouleversements stratégiques. Il n'était pas simple d'engager le processus devant conduire à un nouveau modèle d'armée.

Votre excellent exposé ainsi que ceux des rapporteurs, du président de la commission et de mes collègues m'ont donné plusieurs vrais motifs de satisfaction quant à l'avenir de notre appareil de défense. Militaires et industriels vous ont déjà donné les leurs.

« La défense est la première raison d'être de l'Etat. Il n'y peut manquer sans se détruire lui-même », proclamait le général de Gaulle dans son discours du 14 juin 1952. A cet appel répond aujourd'hui cette loi de programmation.

M. Emmanuel Hamel. Quel hommage !

M. Albert Voilquin. Elle affirme notre volonté politique de défense, montrant les valeurs d'une société et l'intelligence des situations pour qu'émerge une culture de défense.

Être fort, c'est savoir dire non, c'est savoir résister, résister à la facilité, à la passivité, aux discours funèbres du renoncement, mais c'est aussi savoir qui l'on est, ce que l'on veut et ce à quoi l'on croit.

La nation a donc de lourdes responsabilités à l'égard de l'armée sur les plans financier et psychologique, ainsi qu'en ce qui concerne l'adaptation des structures militaires. Bien entendu, les armées assument également de grandes responsabilités à l'égard de la nation si elles désirent avoir avec elle des relations confiantes et permanentes.

Comment ne pas se féliciter que, pour la première fois depuis 1960, une loi de programmation prenne en compte les personnels dans son dispositif législatif même - c'est l'article 4 - et non plus simplement dans le rapport annexé, comme ce fut le cas dans une loi de programmation précédente ?

La lecture du projet de loi m'a cependant laissé perplexe, car je n'ai pas entrevu clairement d'indication précise quant à la revalorisation des conditions morales et matérielles des militaires, mais plutôt des orientations générales. En termes de dotations budgétaires, ce sont les lois de finances ultérieures qui les prendront en compte.

Il faut cependant continuer à affirmer l'importance primordiale qui s'attache aux problèmes de personnels ; plusieurs collègues, d'ailleurs, l'ont fait valoir avant moi. Les équipements n'ont de sens que par la valeur de ceux qui les servent ; derrière les programmes portant sur les matériels, ce sont les hommes qui importent.

Comme en 1974, il convient de remettre sur pied un vaste programme sur l'évolution et la revalorisation de la condition militaire.

Je reprendrai quelques propos que je prononçais, voilà une vingtaine d'années, en tant que président de la commission de la défense à la tribune de l'Assemblée nationale. « Mettant l'accent sur l'équipement de l'armée et sa technicité, on a oublié qu'il y avait, dans le grand corps de la nation, des hommes qui avaient des familles et que ces familles n'avaient pas souscrit un sacerdoce de pauvreté. »

A quoi sert-il de posséder les armes de dissuasion les plus modernes, si l'on n'a pas des personnes de qualité pour les servir ? Il faut revaloriser la condition morale des personnels militaires pour qu'ils n'apparaissent pas comme des technocrates assez mystérieux ou comme des nostalgiques à peu près inutiles et peut-être dangereux ou

encore, aux yeux de certains, comme des incapables ayant choisi l'armée comme un refuge.

Pour que la nation entière reconnaisse le rôle et la place de son armée, sans doute ni réticence, il me semble indispensable que deux grands efforts de compréhension continuent à être accomplis, l'un par les militaires eux-mêmes, l'autre par l'ensemble des citoyens, particulièrement par les jeunes.

L'effort de défense doit être inculqué dès le plus jeune âge. Il s'agit d'une affaire de famille et d'éducation nationale. Il faut maintenir et fortifier l'esprit de défense, qui n'a rien à voir avec celui de conquête ou de domination, pour que règnent dans notre pays, en dépit des difficultés actuelles, une douceur de vivre et, surtout, une liberté que tous regretteraient si elle venait à disparaître.

Je suis de ceux qui ont connu et vécu l'absence de la liberté, ce bien commun. J'ai lutté avec mes camarades, voilà cinquante ans, pour la recouvrer et j'en connais le prix.

Si les rémunérations et autres avantages pécuniaires sont fondamentaux, nul n'ignore que les conditions concrètes de vie et de travail jouent aussi un grand rôle.

A plusieurs reprises, lors de visites de casernements, j'ai été surpris de constater la mauvaise qualité des installations et des locaux eux-mêmes, ce qui, avouons-le, ne peut en aucun cas contribuer à maintenir le moral des troupes. Un effort s'impose dès à présent. Sans tomber, certes, dans la mollesse ou une recherche excessive de bien-être, une étude rapide, monsieur le ministre d'Etat, doit être menée pour dresser un catalogue de ces insuffisances.

Par exemple, un effort de 100 millions de francs en faveur de l'armée de l'air permettrait d'améliorer considérablement les conditions de vie. C'est très important et très urgent. Il faut agir. Mais, là aussi, je le sais - vous me l'avez dit, monsieur le ministre d'Etat - des obstacles financiers doivent être franchis.

Je me réjouis également que la période de programmation permette la mise en place d'un nouveau dispositif d'emploi des réserves. En effet, à l'échéance de l'an 2000, les effectifs doivent atteindre 500 000 hommes.

Les réserves, comme l'indique le projet de loi de programmation, seront composées de personnels qualifiés et entraînés, qui seront appelés pour une durée limitée. Ces volontaires, issus de tous milieux et non de condition élitiste, pourront donc, dès le temps de paix, compléter nos forces permanentes et contribuer, si les événements l'imposaient, ce qu'à Dieu ne plaise, à la défense de notre sécurité et de nos libertés.

Il est une arme chère au cœur des Français dont je veux ici, au nom du groupe des Républicains et Indépendants, plaider, moins brillamment certes que mon ami Michel Alloncle, la cause, même si, objectivement, elle n'est pas en position de faiblesse, car elle est plutôt bien traitée dans le projet de loi de programmation. Je veux parler de la gendarmerie.

Comme le souligne le Livre blanc, sa vocation principale « reste l'accomplissement de missions relevant de la posture permanente de sûreté et des missions de défense civile et de service public ». Cette dernière mission est d'ailleurs en grande partie à l'origine de l'excellente image qu'a la gendarmerie partout en France. Si « peur du gendarme » il y a, c'est pour la bonne cause, sur la route essentiellement ! Nos compatriotes le comprennent d'ailleurs parfaitement.

Proches des citoyens, les gendarmes connaissent parfaitement les problèmes du terroir. Ils s'intègrent totalement à la vie de nos concitoyens, qui n'hésitent jamais à faire appel à eux, surtout en milieu rural, car, plus que partout ailleurs, leur présence est appréciée et importante.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Albert Voilquin. Ils ne chôment pas, il est vrai, tant la petite délinquance, par exemple, s'y est développée et nécessite présence et enquêtes.

Ont-ils vraiment les moyens matériels et humains de mener à bien leur mission ?

Parce que la gestion des personnels tient une place primordiale dans cette arme, je salue d'emblée, monsieur le ministre d'Etat, la progression des effectifs, qui atteindront 95 000 hommes en l'an 2000. C'est la seule arme à les voir augmenter et non diminuer. Notons que l'encadrement bénéficiera, comme vous l'avez dit, de 250 officiers et de 500 sous-officiers supplémentaires. Telle était l'évolution souhaitée par le Sénat, notamment lors des dernières discussions budgétaires. Le sous-encadrement des compagnies avait été relevé, ce qui, compte tenu du nombre croissant de problèmes et de missions sur le terrain, constituait un handicap.

Mieux, le redéploiement de personnels civils de la défense vers des tâches administratives se poursuivra, libérant ainsi encore des sous-officiers utiles sur le terrain.

Depuis plusieurs années, des améliorations se sont produites en matière de recrutement, de formation et de carrière des gendarmes. D'autres devront encore être apportées, notamment en ce qui concerne les mesures statutaires et indemnitaires.

Par ailleurs, il faut aider la gendarmerie à mettre en œuvre des méthodes plus enrichissantes afin d'avoir un contact avec une population aujourd'hui très diverse et de lui permettre, avec la solide pratique professionnelle qui est la sienne, de s'insérer encore mieux dans la population.

N'oublions pas non plus les demandes des retraités, ainsi que leur souci concernant les jeunes d'active. Nous aurions, me semble-t-il, intérêt à admettre leurs associations représentatives au sein des organisations traitant de leurs problèmes.

Mais ce n'est pas vraiment le moment d'aborder dans le détail ces questions. Plus adaptées au contexte de la loi de programmation sont celles qui touchent aux conditions de vie et de travail. Je m'attacherai donc à examiner les « plus » qu'elle comporte en termes d'équipement.

Les crédits d'équipement, soit 15,1 milliards de francs, augmenteront de 1,9 p. 100 en valeur par an de 1995 à 2000 ; 5,2 milliards de francs seront affectés au logement.

Rappelons que le parc immobilier de la gendarmerie est considérable, car tous les gendarmes sont logés par leur arme. Sur les 80 000 logements qui composent ce parc, 2 000 sont en mauvais état et 12 000 sont à rénover. Ces chiffres sont impressionnants.

En outre, sur 4 300 casernements, 3 000 sont à la charge des collectivités locales.

M. Jacques Legendre. Eh oui !

M. Albert Voilquin. A ce propos, je fais observer que la politique choisie par le Gouvernement ne devrait théoriquement pas être remise en cause par les nouvelles règles d'éligibilité au fonds de compensation pour la TVA, le FCTVA, annoncées par M. Sarkozy au cours du dernier comité des finances locales du 19 mai dernier.

M. Daniel Hoeffel a d'ailleurs précisé que l'Etat clarifiera ses relations financières avec les communes. En effet, il prendra en charge dans les loyers – je cite ici le dernier compte rendu du comité – le coût de la TVA et les coûts de trésorerie liés au partage de la taxe amortie sur les loyers, que les collectivités réclameront aux administrations. Il reste à déterminer, monsieur le ministre d'Etat, l'enveloppe budgétaire.

Il sera nécessaire de prévoir des crédits supérieurs afin de répondre à l'évolution promise par le ministre, sinon le problème restera entier. Vos explications seront les bienvenues, monsieur le ministre d'Etat.

J'évoquerai d'autres crédits d'équipement importants en masse par rapport à l'ensemble des crédits de la gendarmerie : il s'agit de ceux qui sont destinés au programme de transmission Rubis. Deux milliards de francs seront nécessaires pour le conduire à son terme, à la fin de 1999, obérant d'autant les capacités financières utiles pour prévoir d'autres équipements.

Mais, reconnaissons que c'était indispensable. Il s'agit de renouveler les systèmes radio actuels ainsi que les équipements de radiotéléphonie et de messagerie-consultation sur tout le territoire. La rapidité et la fiabilité de la transmission des informations que procurera ce nouveau réseau conditionnera l'excellence des résultats de la gendarmerie. C'est un progrès énorme.

En guise de conclusion, je citerai ces quelques répliques émanant d'un général de mes amis, voilà vingt ans :

« – Crois-tu possible, demande le sage au soldat, de forger et de te servir de tes armes pour la défense de la tolérance ?

« – Je sens bien, dit le soldat, qu'il n'y a pas d'autre voie. Mais devrais-je, pour cela, cacher l'amour de mon pays comme un honteux sentiment ?

« – Nullement, répond le sage... Je crois la France mieux disposée que bien d'autres nations pour jouer des idées sans se laisser prendre au jeu ; il me plairait de définir la politique de tous les pays comme la maîtrise de l'altérité ; ... et ne prends pas pour paradoxe qu'il faille parfois recourir aux armes pour sauvegarder la tolérance : c'est, en tout cas, la seule cause qui vaille de mourir. »

Au bénéfice de ces quelques remarques, monsieur le ministre d'Etat, je voterai sans hésitation votre projet de loi de programmation. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Loridant.

M. Paul Loridant. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, je me contenterai d'aborder un aspect limité mais important de ce projet de loi de programmation militaire, car il touche à un domaine fondamental pour l'avenir de la défense de la France mais aussi de l'Europe.

Après la branche terrestre, puis océanique, puis aérienne, l'espace circumterrestre est devenu, en un peu plus de trente ans, la quatrième dimension stratégique militaire.

Parmi les priorités affichées par le Gouvernement figurent, d'une part, celle qui consiste à développer les moyens de commandement et de gestion de l'information et, d'autre part, celle qui est destinée à améliorer les capacités de renseignement de façon cohérente aux niveaux stratégique, du théâtre et de la tactique. Le domaine spatial, bien entendu, n'est pas étranger à ces deux priorités.

Monsieur le ministre d'Etat, si louables que soient vos intentions, il apparaît cependant, à la lecture de votre projet de loi, que l'effort financier consacré au programme spatial militaire n'est pas à la hauteur des ambitions affichées. En tout cas, il ne semble pas cohérent avec le Livre blanc.

Les crédits paraissent en effet nettement insuffisants pour assurer à la France sa pleine indépendance en matière de renseignement. Sans nul doute l'effort doit-il être porté à l'échelon européen eu égard à la dépense à engager. Mais encore faut-il que, dans ce domaine, la construction de la défense européenne avance rapidement, ce que malheureusement je ne perçois pas, en dépit des quelques efforts réalisés par nos partenaires espagnols ou italiens.

Les crédits affectés au programme spatial militaire s'élèvent actuellement à quelque 4 milliards de francs par an. Pour autant, les besoins estimés par les plus éminents spécialistes situent la demande annuelle de 6 milliards à 7 milliards de francs, pour couvrir l'essentiel des programmes spatiaux susceptibles d'apporter à la France, en dix à quinze ans, la couverture de ses exigences en matière de renseignement.

A titre de comparaison, même si comparaison n'est pas toujours raison, rappelons qu'en 1991, lorsque la France consacrait 3,3 milliards de francs à son programme spatial militaire, les Etats-Unis dotaient leur propre programme de 120 milliards de francs.

C'est ainsi qu'à l'occasion de la guerre du Golfe les Américains ont engagé quelque quarante-huit satellites militaires, dont neuf d'observation et de surveillance des océans, deux à cinq d'écoute radar, dix-huit de télécommunication, quinze de navigation, deux de météo et deux ou trois d'alerte avancée.

Les chiffres que je vous livre ici figurent évidemment dans des documents publics d'information. Les satellites ont peut-être été plus nombreux !

Les satellites SPOT et Météosat nous ont, certes, rendu d'excellents services au cours de ce même conflit, mais on mesure bien, au nombre de satellites déployés par nos amis d'outre-Atlantique, la différence qui nous sépare. Plus encore, ce qui m'affecte, comme bon nombre de nos concitoyens, c'est notre dépendance beaucoup trop grande à l'égard d'un bloc, fût-il allié.

Depuis le tout premier Spoutnik, en 1957, 70 p. 100 des satellites lancés, russes et américains pour la plupart, ont été à vocation militaire. Face à cette situation, que pèse la France ? Que pèse l'Union européenne, dont l'ambition pourtant affichée à l'article B du traité de Maastricht, que, par ailleurs, je combattais,...

M. Emmanuel Hamel. A juste titre !

M. Paul Loridant. ... était « d'affirmer son identité sur la scène internationale, notamment par la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune, y compris la définition à terme d'une politique commune de défense ».

Or, précisément, monsieur le ministre d'Etat, s'il est un domaine où la construction européenne devrait prendre tout son sens, c'est bien celui de la définition d'une stratégie commune de défense, dont la composante spatiale n'est pas la moindre, compte tenu de son importance stratégique, compte tenu des dépenses à engager et compte tenu du fait que c'est un champ neuf, j'entends par là qu'aucune position n'est encore prise par les uns ou les autres et donc susceptible de bloquer son développement. Qui plus est, la France jouait et joue encore

- mais pour combien de temps ? - le premier rôle dans cette construction européenne.

Quel type de défense pour quelle politique spatiale militaire ?

De la lecture des trois objectifs fondamentaux de la politique de défense - défense ultime de nos intérêts vitaux, construction de l'Europe et stabilité de l'ordre international, défense conçue globalement - je tire la conclusion que le domaine spatial militaire est parfaitement approprié pour compléter tous les moyens classiques, mais aujourd'hui insuffisants, de renseignement.

Le plan pluriannuel spatial militaire portant sur la période 1992-2007 avait fixé quatre objectifs majeurs.

Premièrement, il s'agissait de renforcer la capacité de renseignement aussi bien dans les domaines optique, infrarouge et radar que dans celui de l'électronique. Pour mémoire, rappelons-nous, mes chers collègues, la cécité de SPOT face à une couverture nuageuse au-dessus du territoire irakien.

Deuxièmement, il fallait développer une capacité de surveillance de l'espace, depuis le sol, afin d'assurer la protection des forces terrestres et d'identifier les menaces possibles pouvant peser sur nos propres satellites.

Troisièmement, il importait d'améliorer nos capacités spatiales de télécommunication.

Enfin, quatrièmement, il convenait de favoriser un programme de recherche et de développement technologiques en coopération avec des institutions civiles comme le CNES.

Voir, écouter, communiquer, tels sont, en définitive, les objectifs d'une défense spatiale passive à laquelle, pour être complet, il faudrait ajouter un dispositif plus agressif, composé de satellites antisatellites, voire, comme l'avaient envisagé un certain temps les Américains, un dispositif spatial antimissiles.

Monsieur le ministre d'Etat, votre projet de loi affiche certainement une logique et une continuité en cohérence avec celle de vos prédécesseurs de la rue Saint-Dominique. Il est vrai que plusieurs ministres avant vous - M. Quilès modestement, M. Joxe de façon beaucoup plus volontariste - ont amorcé une politique spatiale de défense.

L'un des objets de notre défense consiste notamment à réduire toute la part d'incertitude née des bouleversements géopolitiques de ces dernières années. Certes, nous n'avons plus d'adversaires potentiels précis. Mais la menace extérieure, de bilatérale est devenue multilatérale, y compris sous nos « propres fenêtres ». En effet, à quelque deux heures d'avion, se déroulent des événements dramatiques qui ne sont pas à l'honneur de l'Europe.

Dans un tel cadre, qui détient aujourd'hui la maîtrise de l'espace détient en grande partie la puissance de demain. C'est déjà vrai des Américains et, dans une moindre mesure, des Russes.

Les Français et, d'une manière plus générale, les Européens - vous le savez monsieur le ministre d'Etat - sont en retard. La conséquence de tout cela, c'est qu'une grande partie de notre capacité de renseignement dépend du bon vouloir des Américains, ce qui limite singulièrement notre liberté de décision, notamment face à une menace balistique.

La France a développé ses propres moyens de renseignement grâce à SPOT, dont la finesse de résolution au sol est exemplaire mais insuffisante pour des besoins militaires, et à Météosat, dont le défaut majeur est qu'il sert actuellement, comme SPOT - ce dont je me réjouis - à des fins aussi bien civiles que militaires, ce qui pose,

vous le savez bien, un certain nombre de problèmes sur lesquels je ne saurais m'étendre.

Je dois aussi parler de la composante Syracuse, qui est la charge utile de télécommunication militaire embarquée sur le satellite Télécom et qui, à terme très proche, avec Hélios, à vocation spécifiquement militaire, contribuera singulièrement à améliorer notre couverture de la planète.

Je sais que nos techniciens, nos militaires, nos ingénieurs de l'armement ont beaucoup fait dans ce domaine, mais, monsieur le ministre d'Etat, si tout cela est bien, notre indépendance s'arrête là, puisque même l'altimètre de haute précision, avec le satellite Topex-Poséidon, destiné à la mesure des océans, est un programme franco-américain. Rien n'est prévu, ni en météo ni en navigation. C'est ainsi que nous devons nous en remettre, pour le positionnement des mobiles sur terre, sur mer ou dans les airs, aux systèmes dits GPS : le Navstar américain ou son équivalent russe Glonass.

Nous sommes donc soumis au bon vouloir de ces puissances. Rien n'est prévu en océanographie pour nous détacher des Américains. De même sommes-nous conduits à nous en remettre à ces mêmes Américains pour tout ce qui concerne les satellites d'alerte antimissiles, car ils en détiennent actuellement le monopole.

Dans votre programme, monsieur le ministre d'Etat, je n'ai rien lu de concret sur des satellites de renseignement travaillant dans le domaine radar. On nous annonce Osiris, mais c'est à l'échéance de l'an 2004 ! Quid de l'infrarouge ? Quid du programme Cerise, ce satellite défilant destiné à la caractérisation radioélectrique de l'environnement ?

Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, il est certes bien de parler d'indépendance nationale, voire d'indépendance européenne, de défense européenne. Mais constatons, à regret, que cela correspond plus à un vœu pieux qu'à une réalité !

La France mesure-t-elle vraiment l'enjeu politique et stratégique de l'espace ? Doit-on attendre, comme le soulignait récemment un expert proche de M. Chirac, spécialiste des questions spatiales, « que nos alliés européens acceptent le projet américain de Centre international d'alerte avancée pour que l'on s'aperçoive du monopole des Etats-Unis sur les moyens » ?

Monsieur le ministre d'Etat, comme vous, je sais compter. L'espace est un gros consommateur de crédits et il rapporte peu, au moins dans l'immédiat, d'abord parce que les filières commerciales sont relativement limitées et peut-être, surtout, parce qu'on ne livre pas un domaine aussi stratégique aux seules lois du marché.

C'est dire l'importance extrême de la seule volonté politique d'engager ou non notre pays sur la voie de l'indépendance spatiale, comme la France s'était engagée, seule, dans la voie de l'indépendance nucléaire militaire et civile, voilà quelques années.

Le satellite Hélios, auquel sont associées l'Italie et l'Espagne, je le disais tout à l'heure, représente un intéressant programme de coopération européenne dans le domaine de l'imagerie à très haute résolution. Il est bon de le noter et de s'en féliciter, mais ce programme est dramatiquement isolé.

Où en est-on, monsieur le ministre d'Etat, du projet européen Eumilsatcom ?

L'Union européenne serait très certainement le cadre idéal pour la réalisation de notre indépendance à l'échelle du continent, compte tenu des engagements financiers à réaliser. Il faut donc tout mettre en œuvre pour qu'une telle coopération devienne possible et débouche sur un

véritable programme spatial militaire unique, en synergie avec les programmes de l'espace civil.

Mais si nous devons faire face à des réticences de certains de nos partenaires de l'Union pour des raisons spécieuses qui tiendraient, notamment, à un refus de prendre en compte la dimension militaire de l'espace, même s'il s'agit d'une défense passive, alors n'hésitons pas ! Prenons des initiatives. Décidons d'apporter, seuls s'il le faut, notre contribution massive à la sécurité au moins de notre territoire, y compris des départements et territoires d'outre-mer. Ne laissons pas s'opérer, au sein de notre propre système de défense spatial, ce qui s'est produit à Grenade avec l'abandon du programme de vol habité Hermès.

Monsieur le ministre d'Etat, si l'objectif premier de votre loi de programmation militaire est d'assurer l'indépendance du pays et la défense des intérêts vitaux de la nation, vous auriez dû consacrer plus de crédits au secteur spatial de notre défense nationale, fût-ce au prix d'arbitrages plus douloureux pour d'autres armes.

Or, bien malheureusement, le programme spatial est le parent pauvre de votre projet de loi. Plus que d'un manque de moyens budgétaires, bien que je ne néglige pas cet aspect des choses, je crois sincèrement que cette attitude relève singulièrement d'un manque de volonté politique dû principalement à une mauvaise perception de la véritable nature des enjeux stratégiques de l'espace, notamment au regard de l'approche et des enjeux du XXI^e siècle.

Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, il n'y aura pas de grande puissance au XXI^e siècle sans une capacité spatiale forte. Que les Européens se mobilisent ! Nous ne pouvons nous contenter, à l'horizon de l'an 2000, de ne posséder que trois, quatre ou cinq satellites. C'est insuffisant ! Dans ces conditions, vous comprendrez que, personnellement, je m'abstienne sur ce projet de loi de programmation militaire. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

7

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'emploi de la langue française.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 502, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'amélioration de la participation des salariés dans l'entreprise.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 503, distribué et renvoyé à la commission des affaires sociales.

8

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Jean Arthuis un rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes de la nation, sur l'exécution des lois de finances en 1993 et en 1994.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 501 et distribué.

9

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mercredi 15 juin 1994, à quinze heures et, éventuellement, le soir :

1. - Examen des demandes d'autorisation des missions d'information suivantes :

1° Demande présentée par la commission des affaires culturelles, tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information chargée d'étudier le développement aux Etats-Unis d'Amérique des nouveaux services de communication audiovisuelle ainsi que de l'industrie « multimédia » ;

2° Demande présentée par la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information au Canada afin d'étudier l'évolution institutionnelle de ce pays ;

3° Demande présentée par la commission des affaires sociales, tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information aux Etats-Unis d'Amérique pour étudier la réforme du système américain de santé ;

4° Demande présentée par la commission des affaires économiques et du Plan, tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information en République populaire de Chine afin d'y étudier la situation de l'économie et l'état des relations économiques, commerciales et financières avec l'économie française.

2. - Suite de la discussion du projet de loi (n° 481, 1993-1994), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la programmation militaire pour les années 1995 à 2000.

Rapport n° 489 (1993-1994) de M. Jacques Genton, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Avis n° 493 (1993-1994) de M. Maurice Blin, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, aucune inscription de parole dans la discussion générale de ce projet de loi n'est plus recevable.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.

3. - Discussion du projet de loi (n° 394, 1993-1994), adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux modalités de l'exercice par l'Etat de ses pouvoirs de contrôle en mer.

Rapport (n° 488, 1993-1994) de M. Michel d'Aillières, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Avis (n° 495, 1993-1994) de M. Jean-Pierre Tizon, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

4. - Discussion de la proposition de loi (n° 391, 1993-1994), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à préciser les missions actuelles de l'Ecole polytechnique.

Rapport (n° 478, 1993-1994) de M. Michel d'Aillières, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

5. - Discussion de la question orale avec débat suivante :

M. Gérard Delfau attire l'attention de M. le ministre de la communication sur l'inquiétude provoquée, au sein des radios associatives et des radios commerciales indépendantes, par les dernières versions du décret réglementant la présence de la publicité locale sur la FM.

Il lui demande comment il compte préserver le relatif équilibre instauré par le « Communiqué 34 » et éviter que la chasse aux fréquences par les grands réseaux ne prive nombre de communautés ou de petits territoires d'un moyen de communication indispensable à la démocratie et à l'expression des régions dans le cadre de la décentralisation. (N° 46.)

Délai limite pour le dépôt des amendements à trois projets de loi

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements :

1° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 21 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur (n° 466, 1993-1994) est fixé à aujourd'hui, mercredi 15 juin 1994, à dix-sept heures ;

2° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'exploitation commerciale des voies navigables (n° 410, 1993-1994) est fixé au jeudi 16 juin 1994, à douze heures ;

3° Un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la famille (n° 485, 1993-1994) est fixé au lundi 20 juin 1994, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 15 juin 1994, à zéro heure cinquante-cinq.)

*Le Directeur
du service du compte rendu intégral,
DOMINIQUE PLANCHON*

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M. Claude Huriet a été nommé rapporteur du projet de loi n° 485 (1993-1994) adopté par l'Assemblée nationale relatif à la famille.

QUESTIONS ORALES

REMISES À LA PRÉSIDENTENCE DU SÉNAT

(Application des articles 76 à 78 du règlement)

Difficultés de la biologie médicale libérale

137. - 14 juin 1994. - **M. Dominique Leclerc** attire l'attention de **Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville**, sur la situation préoccupante de la biologie médicale libérale. Les dernières statistiques de la Caisse nationale d'assurance maladie montrent une décélération importante des dépenses de biologie remboursées en 1993. Elles représentent 2,6 p. 100 de la dépense globale de l'assurance maladie. Les biologistes ont accepté de prendre en charge une partie des efforts demandés à l'ensemble du corps médical pour la nécessaire maîtrise de l'évolution des dépenses de santé. Les taux de croissance sont restés très en deçà des taux directeurs fixés conventionnellement (en 1992 + 4,8 p. 100 au lieu de 7 p. 100 et en 1993 + 0,8 p. 100 au lieu de 4,8 p. 100, du fait principalement de la situation économique des ménages). La publication et la mauvaise compréhension des *Références médicales opposables* dont plus de 50 p. 100 concernent la biologie médicale, ont brutalement induit une diminution des prescriptions de biologie en nombre et en volume, déstabilisant dangereusement les laboratoires d'analyses médicales. La biologie médicale est un des éléments incontournables de la chaîne de santé. Les biologistes libéraux assurent un service médical de qualité et de proximité pour les patients mais aussi pour tous les médecins praticiens avec lesquels ils collaborent étroitement à l'établissement du diagnostic et au suivi thérapeutique des malades. En outre, les 4 000 laboratoires d'analyses médicales sont une activité économique à part entière, disséminés sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les zones rurales, avec les fournisseurs spécialisés et des employés qualifiés mettant en œuvre une technologie avancée au service des malades et des médecins praticiens. La baisse brutale d'activité (entre - 10

et - 20 p. 100), qui s'est accélérée depuis le 1^{er} trimestre 1994, met en péril un grand nombre de ces laboratoires. Cette situation a entraîné un blocage des salaires et de l'embauche. Il y a déjà eudes licenciements dans les laboratoires d'analyses médicales et dans les entreprises qui leur sont liées. Il se dessine par ailleurs des regroupements de laboratoires mettant en jeu l'exercice actuel de la biologie médicale. Depuis 1986, la lettre clé B cotée à 1,76 franc n'a pas été réévaluée. Les gains de productivité liés essentiellement au progrès de la technologie avaient permis aux biologistes d'assumer les efforts demandés à cette profession. Néanmoins, il serait temps de considérer les risques induits par cet état de fait. Il lui demande si elle souhaite l'évolution vers une biologie médicale « industrielle » ne s'intéressant qu'à une rentabilité à court terme, ou bien si elle souhaite préserver une biologie de qualité et de proximité, partenaire efficace des médecins praticiens au service des patients et assurée par un maillage de laboratoires d'analyses médicales sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les zones rurales, permettant le maintien d'emplois qualifiés et une activité économique dynamique.

Modification des procédures d'attribution des délégations - de service public pour le secteur des transports scolaires

138. - 14 juin 1994. - **M. Roger Lise** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie** sur les préoccupations exprimées par les élus du département de la Martinique à l'égard de la nécessité de modifier certaines dispositions de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 plus particulièrement relatives aux procédures publiques s'appliquant aux délégations de service public notamment aux transports scolaires et occasionnels. Il lui demande de lui préciser les dispositions que le Gouvernement envisage de prendre visant à tenir compte dans l'attribution des délégations de service public des particularités du transport scolaire, faire en sorte que les entreprises locales de faible dimension soient en mesure de bénéficier de ce type de délégation, et aligner les seuils prévus dans cette loi sur ceux d'ores et déjà retenus pour la passation des marchés négociés des collectivités territoriales.